

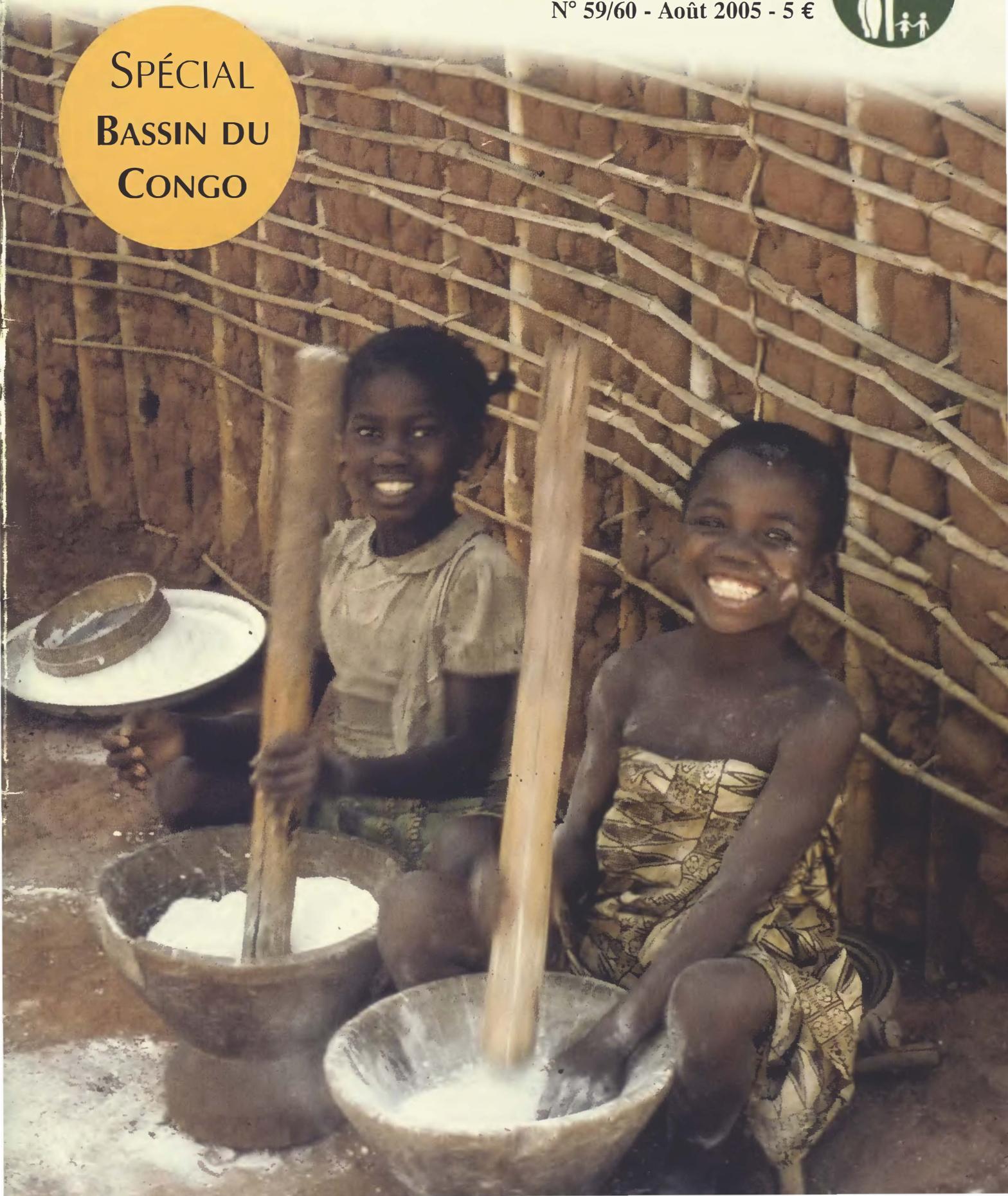
LE FLAMBOYANT

Bulletin de liaison des membres du RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX

N° 59/60 - Août 2005 - 5 €



SPÉCIAL
BASSIN DU
CONGO



LE FLAMBOYANT

N° ISSN : 1241 - 3712

Directeur de Publication :
Jean-Claude BERGONZINI.

Comité de lecture :
Michel ARBONNIER,
Claude BARBIER,
Urbain BELEMSOBO,
Ronald BELLEFONTAINE,
Alain BERTRAND,
Jean ESTÈVE,
Lucie de FRAMOND,
Kouami KOKOU,
François LAMARQUE,
Jean-Paul LANLY
Jean Joël LOUMETO,
Bernard MALLET,
Didier MULLER,
Mama NTOUPKA,
Delphine OUEDRAOGO,
Jean-Pierre PROFIZI,
Arthur RIEDACKER,
Appolinaire ZOHOUN.

Secrétaires de rédaction :
Viviane APPORA, François BESSE.

Maquettiste : Patricia DOUCET.

Impression : Imprimerie Laballery,
Clamecy.

SECRETARIAT DU RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX

SILVA

6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris, France
Tél. : +33 1 43 40 11 25
Fax : +33 1 43 40 12 95
e-mail : silva2@wanadoo.fr

Le Flamboyant est publié par l'Association
SILVA avec le soutien financier du
Ministère français des Affaires Étrangères
et diffusé gratuitement en Afrique.

ABONNEZ-VOUS

au "Flamboyant"

4 numéros/an

Particuliers 12 €
Institutions 30,5 €
(contribution de solidarité)

Payable à l'ordre de SILVA par mandat
postal ou chèque compensable en France.

LE FLAMBOYANT N° 59/60 - AOÛT 2005

	Éditorial	
Le mot du Président par J.-C. Bergonzini	p. 3	
L'organisation pour la défense des forêts du Bassin du Congo		
• Les initiatives internationales et régionales au service des forêts du Bassin du Congo par J. P. Koyo	p. 4	
• La facilitation française du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo par J.-P. Lanly	p. 6	
• Liste des sigles	p. 8	
Le bassin forestier du Congo		
• Présentation du bassin forestier du Congo par J.-C. Bergonzini et B. Riéra	p. 9	
L'exploitation illégale et le commerce lié		
• Les initiatives émergentes de lutte contre l'exploitation illégale contribuent-elles à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale par C. Nalkumagengé	p. 15	
• Contribution à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux par A. Ndinga	p. 20	
• Le commerce illégal du bois : entre les droits séculaires et le vol à grande échelle ! par J.-J. Landrot	p. 23	
Le braconnage de la viande		
• Le braconnage : revue des principaux problèmes et de leurs conséquences par G. Sournia, C. Doumenge et A. Ndinga	p. 27	
• La crise de la viande de brousse dans le Bassin du Congo par G. Ngandjui	p. 38	
L'aménagement forestier		
• Le projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier en RCA par A. Billand	p. 43	
L'arbre du mois		
• Emien par F. Palla et D. Louppe	p. 45	
Bibliographie des articles parus dans Le Flamboyant et concernant le Bassin du Congo		p. 48
Des nouvelles des réseaux nationaux		
• Riat-Bénin par G.-A. Zohoun	p. 51	
• Riat-Burkina Faso par D. Ouédraogo	p. 53	
• Riat-Burundi par B. Nyakageni et S. Ndabiroréré	p. 53	
• Riat-Cameroun par M. Ntoupka et G. Boumso	p. 53	
• Riat-Congo par J. J. Louméto	p. 54	
• Riat-Togo par B. M. K. Kouami	p. 55	
• Une nouvelle organisation du réseau national en République démocratique du Congo	p. 56	
Pour une nouvelle organisation du Riat par J.-C. Bergonzini	p. 57	
Riat, le Réseau International des Arbres Tropicaux	p. 58	
En bref	p. 59	

Dans ce numéro, vous trouverez une cartographie couleur sur le Bassin du
Congo en cahier central, pages 29 à 32.

PHOTO DE COUVERTURE : Charles DOUMENGE

Le mot du président

Le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle, créée en septembre 2002 à Johannesburg. Il constitue ce que l'on appelle, dans les instances internationales, une initiative de type II. L'importance du massif forestier du Bassin du Congo justifie cette mobilisation exceptionnelle qui rassemble les pays de la région (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon et Guinée Equatoriale) mais aussi des pays partenaires (Allemagne, Afrique du Sud, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Royaume Unis, Japon), la Commission Européenne, des représentants du secteur privé de la filière bois, des Ongs et des organisations internationales. Le Riat, fort de plus de 1000 membres dans la région, ne peut pas rester absent des débats et des initiatives qui animent les interventions et la dynamique générale de ce partenariat. Ce numéro spécial Bassin du Congo est donc tout naturellement légitimé par notre propre engagement au coté de la facilitation française qui a en charge depuis février 2005 la coordination entre partenaires afin d'améliorer l'efficacité générale.

Nous comptons remplir notre rôle en privilégiant ce qui a toujours été au cœur de notre mission : l'information et le débat. Cela signifie que ce numéro sera suivi par d'autres numéros au travers desquels nous tenterons de vous tenir au courant des actions en cours et réciproquement par lesquels nous nous engageons à faire connaître vos suggestions et vos opinions sur les initiatives prises par le partenariat. Exprimez vous, ne laissez pas aux spécialistes le soin de parler à votre place. La forêt est encore un espace de liberté.

Pour nous faire entendre, il est important que nous renforçons notre implantation dans la région. Dans ce but tous les membres des pays du Bassin vont recevoir deux numéros du *Flamboyant*. Le numéro supplémentaire, distribué avec pertinence par chaque adhérent du Riat, doit servir à convaincre un ami, un collègue ou un voisin de nous rejoindre. La campagne est lancée. Bon courage !

Si vous réussissez et si par ailleurs notre principal bailleur de fonds, le Ministère des Affaires Etrangères français tient ses engagements et assure notre financement pour les trois années à venir, nous aurons le plaisir de participer à une opération novatrice et de faire entendre l'opinion des gens de terrain sur ce que certains considèrent comme une entreprise majeure de sauvegarde du patrimoine forestier africain. J'ai confiance en nous, pour le reste je suis de nature inquiète. Votre engagement et vos compétences restent nos plus sûrs atouts.

Le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo est une entreprise majeure de sauvegarde du patrimoine forestier africain mais la forêt ne se limite pas à cette zone aussi précieuse soit-elle. Le Riat n'a pas pour objectif de participer au sauvetage des uns en abandonnant les autres. J'aurai tendance à dire que les problèmes forestiers les plus graves sont là où la forêt est fragmentée, réduite, appauvrie, mortellement atteinte, voire absente. Notre engagement aux côtés de l'ensemble des forestiers africains doit rester total. Même si, il y a peu de chance que certaines zones écologiques fassent l'objet de prochaines initiatives de type II. Mais c'est aussi notre rôle de nous assurer que l'on ne dépouille pas Paul pour habiller Pierre.

Jean-Claude BERGONZINI

Les initiatives internationales et régionales au service des forêts du Bassin du Congo

Avec une superficie totale d'environ 205 millions d'ha, les forêts du Bassin du Congo, représentent, après celles d'Amazonie, le second massif des zones tropicales humides de la planète. Elles ont toujours constitué, pour les populations riveraines un réservoir de ressources, de services et de matières premières très variées : terres agricoles, bois d'œuvre, bois énergie, viande de chasse, poissons et divers autres produits ligneux et non ligneux, comestibles et médicinales.

4

D'après la FAO (2000), les forêts du Bassin du Congo sont déboisées à un taux annuel de l'ordre de 0,48 %. Cette déforestation et la dégradation des forêts qui l'accompagne, sont le résultat d'un ensemble de déséquilibres croissants entre, d'une part, l'exploitation effrénée des ressources forestières pour satisfaire les besoins des populations du bassin et l'approvisionnement en matières premières des pays industrialisés et, d'autre part, l'inefficacité des efforts déployés, pour assurer la régénération et la conservation de ces ressources ; le tout dans un contexte socio-économique de plus en plus contraignant pour les pays riverains.

Conscients de la menace qui pèse désormais sur ces écosystèmes, les pays riverains du Bassin du Congo et la communauté internationale multiplient, depuis une vingtaine d'années, des initiatives multiformes, en vue d'un développement durable des forêts d'Afrique centrale. Cependant, force est de constater que la plupart de ces initiatives éprouvent de sérieuses difficultés pour apporter des réponses satisfaisantes au fléau de la déforestation.

Les causes fondamentales de la déforestation et dégradation des forêts en Afrique centrale

Quatre faits majeurs caractérisent aujourd'hui les politiques forestières dans les pays d'Afrique centrale :

- une intégration insuffisante des politiques forestières à celles des autres secteurs du monde rural, notamment l'agriculture et l'énergie domestique ;
- une implication et une responsabilisation limitées des acteurs du développement rural (populations rurales, Ongs, secteur privé, etc) ;
- un financement insuffisant et aléatoire des programmes de développement forestier ;
- une instabilité politique récurrente conduisant généralement à des guerres civiles qui provoquent l'aggravation de la pauvreté.

Ainsi, la cause principale de la déforestation et de la dégradation des forêts d'Afrique centrale réside-t-elle essentiellement dans la difficulté qu'éprouvent les décideurs politiques à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement rural durable à la fois cohérentes, intégrées et compatibles avec les capacités de production et de régénération des

ressources forestières. En d'autres termes, le fait que les politiques forestières soient déconnectées de celles des autres secteurs de développement, notamment l'agriculture et l'énergie, conjugué avec l'inconséquence des financements qui y sont consacrés constituent les causes fondamentales de la déforestation et de la dégradation des forêts en Afrique centrale.

Les autres phénomènes, à savoir l'agriculture itinérante, l'exploitation forestière, la pression démographique sont dans la plupart des cas, des causes secondaires ou apparentes. En effet, une agriculture itinérante et une exploitation forestière, pratiquées dans un contexte de développement rural maîtrisé au plan technique, social et économique, ne causeraient pas autant de dégâts à l'environnement. Mais, ces activités pratiquées dans un contexte de pauvreté endémique et de développement rural mal articulé ne peut que conduire au désastre pour les ressources forestières.

Aperçu des initiatives prises au niveau international et sous-régional

Pour freiner la dégradation de la ressource forestière plusieurs initiatives ont été prises au niveau international et régional. Nous nous contenterons d'en rappeler les éléments les plus significatifs.

Au niveau international

Les conférences des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenues respectivement à Rio de Janeiro en juillet 1992 et à Johannesburg en septembre 2002 ont permis de disposer de certains outils politiques, techniques et juridiques acceptés par tous en vu de la gestion durable des forêts.

Les principaux résultats et recommandations de la Conférence de Rio de Janeiro ont été consignés dans :

- l'Agenda 21 qui constitue un vaste programme destiné à régir les pratiques de gestion et de valorisation des ressources en vue d'un développement durable ;
- la Déclaration de Rio (un ensemble de 27 principes directeurs orientant l'action internationale sur la base de la responsabilité environnementale et économique) ;
- la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ;
- la Convention sur la diversité biologique ;
- la Convention sur la lutte contre la désertification dont la négociation entre les différentes parties s'est faite plus tard.

L'adoption et la signature en juillet 1992 de l'Agenda 21 et des différentes conventions marquaient aussi le point de départ d'un processus de partenariats et de dialogues internationaux sur les problèmes liés du développement et de l'environnement.

En ce qui concerne les forêts, ce dialogue s'est poursuivi de 1995 à 2000 à travers le Panel Intergouvernemental sur les Forêts (PIF) et le Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF). Puis a été créé le Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF) avec comme objectifs :

- faciliter la mise en œuvre des accords sur les forêts ;
- favoriser et entretenir la coopération internationale et la coordination en matière de politique et de programme forestiers ;
- assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés ;
- renforcer l'engagement politique sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.

Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF), dont la FAO assure le secrétariat, est venu compléter le dispositif avec pour objectifs de soutenir l'action du FNUF et de ses membres, de renforcer la coopération et la coordination entre les membres dans le domaine des forêts et de promouvoir l'application des propositions précédentes du GIF et du FIF.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 avait pour objectif, 10 ans après Rio de Janeiro, de faire le point sur le niveau de réalisation de l'Agenda 21 et des autres mesures adoptées à Rio. Un des résultats importants du Sommet de Johannesburg fut la création de plus de 200 partenariats ou cadres de concertation sur le développement durable. Ils constituent un moyen d'appui complémentaire à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Au niveau du Bassin du Congo

Outre leur participation active au dialogue international, les pays d'Afrique centrale ont, au cours des vingt dernières années, mis en place plusieurs initiatives et exercices sous régionaux de planification et de gestion de leurs ressources forestières.

Il s'agit en particulier de :

- L'Organisation Africaine du Bois (OAB) : créée en 1976, elle regroupe 13 pays dont l'ensemble des pays du Bassin du Congo. Ses objectifs concernent en particulier l'harmonisation des politiques nationales en matière de commercialisation du bois, de conservation des forêts, de reboisement, d'aménagement forestier, etc.
- La Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) créée à Brazzaville en mai 1996. Elle constitue un cadre de concertation et de réflexion entre tous les intervenants du secteur forestier (gouvernements, parlementaires, secteur privé, Ongs etc.) sur toutes les questions relatives à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
- Le Processus de Yaoundé qui a vu le jour en mars 1999, à la suite du sommet des six chefs d'Etat d'Afrique centrale qui s'est tenu à Yaoundé, dans le but de discuter des problèmes relatifs à la conservation et la gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo, en particulier la création des zones protégées transfrontalières. A l'issue de ce Sommet, la Déclaration de Yaoundé a été signée et la Conférence des Ministres chargés des Forêts en Afrique centrale (COMIFAC) a été créée. Un plan de convergence définissant un ensemble d'actions prioritaires a été adopté.

- Le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) mis en place à l'initiative de la Banque Mondiale et qui vise la promotion de la coopération en matière de production, échange, diffusion et usage des informations environnementales entre six pays d'Afrique centrale.

- Le Partenariat Forestier dans le Bassin du Congo (PFBC) a été créé à l'issue de la conférence de Johannesburg c'est une association d'organisations gouvernementales et non gouvernementales œuvrant pour l'amélioration de la communication et la coordination des programmes, dans le Bassin du Congo.

- Plusieurs autres programmes, associations et réseaux régionaux tels que : l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA), le Programme écologie forestière d'Afrique centrale (ECOFAC), le réseau des Institutions de formation forestière des Etats d'Afrique centrale (RIFFEAC) etc.



Cultures au Gabon.
© D. Louppe

Conclusion

L'aménagement, la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale constituent plus que jamais une préoccupation à la fois des pays de la sous-région et de la communauté internationale. Tout le monde, y compris les communautés locales, est aujourd'hui d'accord sur les grands principes de développement durable des forêts denses et humides du Bassin du Congo, conformément aux résolutions internationales. L'espoir et l'intérêt accordés à toutes les initiatives, notamment au Processus de Yaoundé, sont la manifestation de cet élan général.

Cependant, toute action sur ces écosystèmes qui n'intégrerait pas de manière résolue le développement socio-économique des populations riveraines de ces forêts serait incomplète et sa mise en œuvre se heurterait sur le terrain à l'acuité des effets de la pauvreté. Tant que les populations continueront à vivre dans une précarité extrême et verront, dans le même temps, les produits financiers issus de l'exploitation de certaines ressources forestières leur passer sous leur nez, rien ne changera.

Aussi, comme le souligne très clairement la Déclaration de Yaoundé, les programmes de développement du secteur forestier en Afrique centrale devraient désormais intégrer ceux de développement socio-économique des pays de la sous-région. Ce qui suppose la mise en cohérence et la bonne maîtrise de la coordination et de la planification non seulement de l'ensemble des facteurs de développement, mais aussi des ressources financières et matérielles. Compte tenu de la complexité et de l'importance du sujet, il s'agit pour la sous-région et la communauté internationale, de conjuguer leurs efforts en matière de : réformes institutionnelles, vulgarisation de techniques agro-sylvo-pastorales, mobilisation des ressources financières, etc. ■

6

Jean Prosper KOYO
FAO, Rome, Italie

Bibliographie

Catinot R., 1986. En Afrique francophone l'avenir forestier se jouera dans le cadre du monde rural ; on ne peut dissocier la forêt de son milieu et de ses habitants. Bois et Forêts des Tropiques n°203 CTFT.

FAO, 1997. Stratégie d'assistance dans le Bassin du Congo. Analyse des causes de la dégradation des Ressources forestières dans le Bassin du Congo. Division du Centre d'Investissement, Programme de Coopération FAO / Banque Mondiale

FAO, 2002. Etude prospective du secteur forestier en Afrique ; Rapport sous-régional pour l'Afrique centrale

Koyo J. P., 1991. Les éléments d'une nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne contribution au 10^{ème} Congrès Forestier Mondial (Paris).

Koyo, J. P., 2004. Partenariat à travers le dialogue entre les différents acteurs. Communication à la 5^{ème} CEFDHAC, Yaoundé 24-26 mai 2004.

Le Flamboyant, n° 56, mars 2003. Dossier « Forêts »

Ndinga, A., 1996. Congo, et si les sociétés forestières ne participaient pas au développement durable ?

La facilitation française du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo

Introduction

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe 29 organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet de Johannesburg (« Rio + 10 »). Il constitue ce qu'on appelle dans les instances internationales une « initiative de type II¹ », c'est-à-dire un accord entre gouvernements, organisations privées et non gouvernementales qui n'est pas contraignant, à l'inverse des conventions internationales comme celle sur la diversité biologique ou celle sur les changements climatiques. Le PFBC vise à promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région. Tout ceci en conformité avec les objectifs du Sommet de Johannesburg et de la Déclaration de Yaoundé des chefs d'État des pays d'Afrique centrale de mars 1999, et en synergie avec la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

La réunion fondatrice du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Les États-Unis ont eu la responsabilité de sa « facilitation » pour les deux premières années. La deuxième réunion tenue à Brazzaville en mai 2004 a surtout porté son attention sur l'examen du *Plan de Convergence* de la COMIFAC, qui constitue sa stratégie à long terme pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, et sur le financement de celui-ci.

Le deuxième sommet des chefs d'État d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, tenu à Brazzaville le 5 février 2005, a marqué le transfert de la responsabilité de la facilitation à la France. Dans cette perspective, une consultation exhaustive des membres du PFBC a été réalisée pour élaborer collectivement les « termes de référence de la facilitation française » et rédiger un cadre de coopération fixant les principes de la coordination entre les partenaires afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions dans le secteur forestier.

Les attentes des membres du PFBC vis-à-vis de la facilitation française

En s'attachant à promouvoir le leadership africain au sein du PFBC, les partenaires attendent de la facilitation française des initiatives dans les domaines d'action prioritaires suivants :

Au niveau national

1) amélioration de la gouvernance dans le domaine forestier ; 2) promotion des cadres africains et renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt-environnement, notamment pour leur participation dans les négociations relatives aux conventions internationales issues de Rio² ; 3) animation des concertations entre acteurs et mise en place de groupes de travail thématiques dans chaque pays de la COMIFAC.

Au niveau régional

1) mise en place d'un *Comité Consultatif Régional* qui conseille le pays facilitateur et permette une meilleure communication entre les membres du PFBC, ainsi qu'un suivi régulier des activités réalisées ; 2) accompagnement du secrétariat exécutif de la COMIFAC pour l'établissement d'un tableau de bord des financements ; 3) poursuite de la réflexion sur les mécanismes innovants de financement du *Plan de Convergence* ; concertation accrue dans certaines thématiques « transversales » du *Plan de Convergence*, comme la formation, les aires protégées transfrontalières, la légalité (processus AFLEG³ et initiative européenne FLEGT⁴) et la certification forestières, la compétitivité économique ; 4) capitalisation des résultats de la facilitation.



Inventaire forestier.
© Cirad.

Le programme d'action de la facilitation française pour la période 2005-2006

En tenant compte des attentes des membres du PFBC, le programme de la facilitation française est organisé autour des six composantes suivantes.

Renforcement de la coordination régionale au sein du PFBC, par :

- la mise en place, la préparation et l'animation des réunions trimestrielles du *Comité Consultatif Régional* ;
- le développement et la mise à jour régulière du site Internet du PFBC (www.pfbc.org) assurés par le Cirad ;
- la diffusion d'informations par les médias autres qu'Internet (radio, presse, « Le Flamboyant » et les autres revues spécialisées, courrier électronique, cédérom, ...), en s'appuyant sur le réseau des points focaux PFBC, les réseaux thématiques déjà opérationnels (RIFFEAC, Riat, IFIA, CORAF/Forêt, ...), et le secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- la préparation et l'animation des réunions annuelles du PFBC en liaison avec la COMIFAC.

Mise en place et participation au groupe de travail sur les mécanismes de financement

Le mandat de ce groupe pourrait être d'élaborer une matrice des financements acquis, de préciser le rôle des différents acteurs pour la mise en place effective du *Plan de Convergence*, et d'identifier les différents mécanismes de financement mis en œuvre.

Promotion des cadres africains et renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt-environnement, par :

- la mise en place d'un *Groupe opérationnel de concertation régionale* rendant compte au *Comité Consultatif Régional*. Ce groupe permettra le développement des synergies entre les différentes initiatives et l'adaptation aux besoins des utilisateurs.

Il facilitera la mise en œuvre de modules de formation et la diffusion de l'information ;

- une contribution à la réunion de concertation régionale de l'Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) visant à dresser le bilan du Programme de Gestion de l'Information Environnementale en Afrique centrale (PRGIE) ;

- une contribution à l'animation, dans chaque pays de la COMIFAC, de concertations sur le thème de la formation entre acteurs ;

- le renforcement des capacités nationales pour la préparation aux négociations dans le cadre des Conventions de Rio (notamment par des sessions nationales de formation sur la séquestration du carbone et le Mécanisme de Développement Propre MDP).

Amélioration de la légalité et de la certification forestières, par une contribution :

- aux réunions de concertation nationales pour la préparation d'accords volontaires de coopération dans le cadre du plan d'action FLEGT ;
 - aux réunions de concertation et d'information en matière de certification des bois ;
- dans le respect de leur cohérence.

Renforcement des capacités du secrétariat exécutif de la COMIFAC pour lui permettre de jouer son rôle d'animation aux côtés de la facilitation du PFBC, par :

- le positionnement d'un cadre africain de haut niveau (« co-facilitateur ») dans le secrétariat exécutif (au travers de la FAO) ;
- l'affectation d'un assistant technique français auprès de la COMIFAC. Son mandat pourrait être orienté sur les activités menées dans le cadre de la facilitation française.

Promotion des activités du PFBC, de la COMIFAC et des États du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, notamment par la recherche de l'adhésion de nouveaux partenaires lors de réunions internationales et au travers de son réseau diplomatique. ■

Jean-Paul LANLY

1. Voir Le Flamboyant N° 56. Opération de type II : Le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. J.-C. Bergonzini

2. Dans ce domaine, le travail important accompli par RIAT et l'association Silva dans le cadre de la convention qu'ils ont passée avec l'Union Européenne sur « les échanges et l'information sur les textes internationaux concernant les ressources forestières » pourra être d'une grande utilité.

3. « Application des législations forestières et la gouvernance en Afrique » (en anglais : African Forest Law Enforcement and Governance), processus d'amélioration de la gouvernance et de l'application des lois dans le secteur forestier en Afrique.

4. « Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux » (en anglais : Forest Law Enforcement, Government and Trade), plan d'action adopté par l'Union Européenne dans ce domaine.

ADIE. L'Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale est une organisation centralisant la gestion des informations environnementales de l'Afrique centrale et assurant leur diffusion auprès de l'ensemble des partenaires, en appui notamment au Plan de convergence de la COMIFAC.

AFLEG. *Africa Forest Law Enforcement and Governance* ou Application de la Législation Forestière et Gouvernance en Afrique : processus ayant pour but de stimuler l'engagement des institutions internationales et des autres parties prenantes à renforcer les capacités d'application des lois forestières en Afrique, particulièrement face à l'exploitation forestière illégale et au commerce des produits issus de ces activités. Il a été appuyé par la conférence ministérielle, tenue en octobre 2003 à Yaoundé, exprimant la volonté politique des gouvernements africains d'intensifier leur soutien à l'application de la législation forestière.

ATIBT. L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux est une organisation non gouvernementale regroupant les acteurs concernés par la problématique des bois tropicaux - fédérations nationales de producteurs et d'importateurs, organisations intergouvernementales (FAO, OIBT, Organisation Africaine des Bois), instituts de recherche, universités et consultants, sociétés de production forestière et de transformation des bois tropicaux, fournisseurs de services (transitaires, armateurs, informaticiens, etc.) et fournisseurs d'équipements -, dont l'objectif est le dialogue et la promotion de la gestion durable de la ressource forestière tropicale, sa transformation locale à valeur ajoutée et la consommation mondiale de produits à base de bois tropicaux.

CEFDHAC. La Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, ou Processus de Brazzaville, est un cadre de concertation et d'échange d'expériences ouvert à tous les intervenants du secteur forestier en vue d'une gestion équilibrée et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il est issu de la Conférence de Brazzaville de mai 1996.

COMIFAC. La Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale est une instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers, instituée lors de la deuxième conférence des ministres en charge des forêts des pays d'Afrique centrale (Yaoundé, juin 2002). Elle a son siège à Yaoundé.

CORAF. Le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (WECARD en anglais) regroupe les systèmes nationaux de recherche agricole de

21 pays africains francophones, anglophones et lusophones, représentés par leurs instituts nationaux de recherche agricole ; il vise à améliorer l'efficacité et l'efficacé de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Déclaration de Yaoundé. Déclaration commune en 12 résolutions des chefs d'État d'Afrique Centrale faite en mars 1999 à Yaoundé, par laquelle ils s'engagent à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

DFID. *Department For International Development* ou Département du Développement International : c'est le département du gouvernement du Royaume Uni chargé de la promotion du développement et de la réduction de la pauvreté.

ECOFAAC. Conservation et utilisation rationnelle des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale : programme régional de conservation des forêts tropicales initié en 1992 par la Commission européenne s'appuyant sur l'aménagement des aires protégées dans six pays (Congo-Brazzaville, Gabon, Cameroun, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, São Tomé e Príncipe).

FLEGT. *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* ou Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux : ensemble des mesures prises par la Commission européenne pour lutter contre l'exploitation clandestine des forêts et le commerce de bois d'origine illégale.

FORCOMS. Système Volontaire et Indépendant de Monitoring des Concessions Forestières en Afrique Centrale : initiative de certaines sociétés forestières en Afrique Centrale pour prouver et communiquer leurs engagements et leurs efforts vis-à-vis des opérations forestières légales et des progrès envers la gestion durable forestière, pouvant être considéré comme un outil préparatoire au FLEGT et à la certification.

IFIA. *Interafrican Forest Industries Association* ou Association interafricaine des industries forestières : cette organisation non gouvernementale représente au travers des syndicats du commerce et de l'industrie les intérêts des entreprises forestières et industrielles du bois dans un contexte mondial, cherche à apporter une solution à leurs problèmes communs par un dialogue avec toutes les parties concernées (États, populations locales, bailleurs de fonds, FAO, Banque Mondiale, UE, UICN, OIBT, OAB, CEFDHAC, COMIFAC, Ongs internationales), et assure la promotion internationale des bois africains bruts ou transformés.

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Structure informelle qui regroupe 29 organisations gouvernementales et non gouvernementales (« initiative de type II »), créée en septembre 2002 à l'oc-

casion du Sommet de Johannesburg visant à promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, en conformité avec les objectifs du Sommet de Johannesburg et de la Déclaration de Yaoundé.

PRGIE. Le Projet Régional de Gestion et d'Information Environnementale a pour but de contribuer à une exploitation durable et concertée des ressources naturelles des pays du bassin du Congo par une meilleure circulation de l'information environnementale, l'implication des décideurs dans l'utilisation de cette information, la satisfaction des besoins dans ce type d'information des différents utilisateurs, et un renforcement des capacités humaines et techniques nationales en matière de production, gestion et utilisation de cette information. Le PRGIE est financé par un fonds multidonateurs coordonné par la Banque mondiale et comprenant le Fonds Mondial pour l'Environnement, l'Union Européenne, les coopérations bilatérales française, canadienne, belge et allemande, la FAO jouant le rôle d'agence technique principale.

Processus de Yaoundé. Processus des Conférences ministérielles initié avec le Sommet de Yaoundé de mai 1999 ayant réuni les Chefs d'État du Congo, du Gabon, de la Guinée Équatoriale, de la RCA, de la RDC et du Tchad pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique Centrale et ayant entraîné la création de la COMIFAC.

RIFFEAC. Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale, à l'origine duquel sont l'École Nationale des Eaux et Forêts du Gabon et l'École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) de la République Démocratique du Congo.

UICN. L'Union Mondiale pour la Nature (auparavant Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources naturelles), fondée en 1948, est une organisation internationale de conservation qui regroupe des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et des personnes. Elle formule et met en œuvre des programmes et projets de conservation aux différents niveaux dans les différentes parties du monde. Elle dispose de bureaux régionaux et des comités nationaux lui sont rattachés.

UICN-BRAC. Bureau Régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN.

WWF. *World Wildlife Fund* ou Organisation mondiale de protection de la nature : autrefois lié à l'UICN, le WWF compte plusieurs millions de membres à travers le monde et dispose d'un réseau opérationnel dans 96 pays proposant 12 000 programmes de protection de la nature.

Présentation du bassin forestier du Congo

Les forêts tropicales humides

« La forêt tropicale humide ou plus exactement la forêt intertropicale humide est liée à des climats à fortes précipitations et à une ou deux saisons sèches plus ou moins marquées suivant la latitude. Géographiquement, elle est installée dans une bande variant entre 800 et 4000 kilomètres autour de l'équateur¹ sur une grande partie du bassin amazonien, sur la côte Est de l'Amérique centrale, au Sud-Est du Brésil, sur la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale du Cameroun aux grands lacs, en Asie depuis le Nord-Est de l'Inde jusqu'à l'Australie de l'Est, et enfin dans les îles mélanésiennes du Sud-Ouest du Pacifique. Les arbres forment dans les forêts denses humides une voûte plus ou moins continue entre 20 et 40 mètres de hauteur d'où émergent quelques arbres dépassant parfois les 50 mètres. C'est généralement dans les forêts les moins hautes que l'on peut observer des arbres de plus de 2 m de diamètre. Ces arbres, plus ou moins exceptionnels suivant les forêts, sont d'autant plus longévifs qu'ils ne sont pas très grands. Certaines espèces présentent des contreforts plus ou moins développés associés ou non à des racines superficielles.

Des trouées témoignent des phénomènes dynamiques et correspondent à la mortalité par chablis ou mort sur pied des arbres. Leurs cimes étalées forment un ciel de feuillage continu, la « canopée », qui plonge la forêt dans la pénombre. Associées à ce peuplement dominant, on discerne, plus ou moins aisément, des strates intermédiaires composées de nombreux arbres aux dimensions plus modestes, et une abondance de petites tiges aux feuillages moins denses. Le sous-bois est généralement peu fourni sauf dans les endroits où la chute ou l'abattage d'arbres a créé un trou de lumière et où peuvent abonder les herbes, les palmiers et les bambous épineux. Les lianes, qui peuvent atteindre 200 mètres de long, et les plantes épiphytes, nombreuses dans certains types de végétations et notamment au sommet de la forêt, ajoutent à la diversité végétale et participent à l'exubérance du milieu.

On distingue classiquement les forêts sempervirentes, dont la grande majorité des arbres gardent un feuillage toute l'année, et les forêts semi-décidues installées dans des régions moins humides et dont une forte proportion d'arbres reste défeuillée pendant une grande partie de l'année. La diversité spécifique des espèces arborées y est la plus élevée du monde et l'on peut compter jusqu'à plus de cent espèces d'arbres à l'hectare, mais, bien qu'elles soient inégalement présentes, aucune d'entre elles n'est, sauf dans de rares cas, réellement dominante. Les légumineuses sont nombreuses en Afrique et en Amérique mais peu fréquentes dans les forêts d'Asie où par contre on observe une importante contribution de la famille des Diptérocarpacées. Notons enfin que les forêts d'Amérique sont caractérisées par une forte densité de petites tiges et une strate dominante de dimensions modestes, on parle parfois à leur sujet de « forêt de crayons », tandis que les forêts primaires d'Afrique comportent de très gros arbres, et qu'en Asie, la répartition entre les petites, moyennes et grosses tiges, apparaît plus homogène et régulière.

A l'image de la diversité végétale, la faune est étonnamment variée, en particulier à la hauteur de la canopée où l'on compte une multiplicité considérable d'insectes (abeilles, termites, scarabées...), des reptiles, des batraciens, certains singes et de nombreux oiseaux. Dans les étages intermédiaires, on rencontre outre les singes, des carnivores de petite et moyenne taille comme le jaguar et l'ocelot d'Amérique, des écureuils et selon les régions des paresseux, des marsupiaux et des chauves-souris. Enfin les rongeurs, les reptiles, les lombrics et les batraciens sont abondants dans le sous-bois qui est aussi habité par des insectivores, des herbivores forestiers comme l'okapi, des gastéropodes dont certains de grande taille. »²

Les grands massifs forestiers mondiaux et le massif forestier du Congo

Les forêts tropicales humides sont réparties dans trois principaux blocs : 12 % en Afrique, dont 11 % pour le seul bassin forestier du Congo (2 millions de km²), 25 % en Asie, dont 16% en Asie du Sud-Est et 63% en Amérique latine, dont la majeure partie dans le bassin amazonien (environ 3,7 millions de km²). Les forêts d'Asie du Sud-est sont réparties entre îles et continent. Le Bassin du Congo présente, en superficie, la deuxième grande forêt tropicale du monde après la forêt du bassin amazonien.

L'ensemble africain peut être individualisé en trois régions : les forêts de l'Afrique de l'Est (massifs montagneux le long du grand rift et sur la côte de l'océan Indien, sud du Kenya, Tanzanie, Mozambique, Madagascar et les îles voisines), et le massif forestier Guinéo-Congolais, avec un secteur Ouest : le bloc Éburnéo-Libérien et un secteur Est : le bloc Congo-Gabonais qui correspond pour l'essentiel au Bassin du Congo.

Les forêts du Bassin du Congo s'étendent de la côte de l'océan Atlantique jusqu'aux montagnes du rift Albertin, sur plus de deux millions d'hectares répartis sur six pays : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon

et la République du Congo. Ces forêts sont sous la dépendance générale du bassin versant du fleuve Zaïre (appelé aussi fleuve Congo) qui comprend les systèmes qui alimentent les lacs Tanganyika, Moreo et Kisala, mais aussi les rivières affluents de Lomani, Busira, Oubangi, Sangha, Kwa et sous la dépendance plus locale des fleuves côtiers du golfe de Guinée comme la Sanaga ou l'Ivindo. Toutes ces composantes constituent autant de systèmes hydrologiques importants. Dans ces conditions, ce que l'on a baptisé bassin forestier du Congo s'étend par continuité géographique, au-delà du bassin versant du fleuve Zaïre, aux forêts humides du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de la partie Nord-Ouest du Cameroun. Par contre en sont exclus les systèmes à l'Est du rift et les régions situées au Sud d'une ligne délimitée par la présence de savanes.

La carte 1 (voir page 29) permet de visualiser le massif forestier au regard des frontières des six pays concernés par le partenariat bassin Congo tandis que le tableau 1 donne des indications sur sa répartition. On constate que plus de la moitié de la superficie du massif est située en République Démocratique du Congo.

Tableau 1. Répartition des forêts humides denses et semi-décidues en Afrique centrale (en milliers d'hectares - 2001. FAO) et superficie (sup.) des pays.

Pays	Cameroun	République Centrafricaine	Rép. Dém. du Congo	Guinée Equatoriale	Gabon	République du Congo
Sup. totale	46 540	62 298	226 760	2 805	25 767	34 150
Sup. forêts	23 858	22 907	135 207	1 752	21 826	22 060
% forêts	51 %	37 %	60 %	62 %	85 %	65 %

Dans cette présentation générale, notre intention est d'effectuer, de manière simplifiée, une description du massif et de son écologie. Pour ce faire nous présenterons, en première partie quelques données générales sur les facteurs, sols, reliefs et climat qui sont autant de facteurs déterminant pour comprendre la diversité des paysages que l'on rencontre sur le bassin Congo. Puis nous donnerons des indications sur la faune et la flore qui les caractérisent.

La géomorphologie du bassin forestier

On peut distinguer trois morphologies principales : les plaines, les plateaux et les montagnes³.

Les plaines s'étendent sur l'immense dépression que constitue la cuvette congolaise (environ 400 mètres d'altitude) organisée sur les pourtours des lacs Tumba et Inongo situées au Sud-Ouest de la cuvette, dans la zone la plus déprimée (340 mètres d'altitude) et qui représente les derniers vestiges d'une ancienne mer intérieure (quaternaire). Au cœur de la cuvette on trouve d'importantes zones marécageuses et mal drainées.

Lorsque l'on s'éloigne du centre de la cuvette on rencontre des plateaux dont l'altitude varie de 600 à 1000 mètres. A l'Est ces plateaux sont bordés par la chaîne des grands lacs et des montagnes pouvant atteindre 5000 mètres d'altitude (Monts Ruwenzori 5200 mètres).

Au Nord les plateaux de la République Centrafricaine séparent le Bassin du Congo de la cuvette tchadienne. Ils sont

limités à l'Ouest par les massifs du Yadé en République Centrafricaine (1 300 mètres) puis le massif de l'Adamaoua et les hauts plateaux du pays Bamiléké (Cameroun) dans lesquels on rencontre des massifs montagneux importants (Tchabal, Mbabo : 2 480 m, Monts Bambouto : 2 740 m, Monts Kupe : 2 064 m). Au Nord la cuvette est limitée par les massifs des Bongos et du Tondou (Mont Ngoua : 1055 m). A l'Ouest de la cuvette, au Gabon et en République du Congo, on trouve les plateaux Batéké, les monts de Cristal, les monts Chaillu et la chaîne du Mayombe qui séparent le bassin versant du fleuve Congo des savanes côtières. Enfin le Sud de la cuvette est bordé par les hauts plateaux katan-gais.

Cette structure en amphithéâtre, avec une cuvette centrale entourée de massif montagneux plus ou moins importants, correspond pour la zone centrale à des sédimentations déposées lors du crétacé et du tertiaire (entre 140 et 65 millions d'années), alors qu'existait une mer intérieure, et aux alluvions amenées par le fleuve et ses affluents depuis le quaternaire (moins de 2 millions d'années), tandis qu'en bordure

on observe des massifs montagneux qui datent des soulèvements très anciens (précambrien soit plus de 570 millions d'années).

Gorilla gorilla zaire.
© C. Doumenge



Le climat

Les éléments climatiques qui influencent la nature des écosystèmes sont : les températures, les précipitations et les conditions de lumière et de radiations. Pour comprendre leur influence sur la végétation, leur étude doit prendre en compte leur évolution au cours des âges, leur niveau et leur variabilité. Des travaux récents — dont ceux de Jean Maley — montrent une influence importante des paléoclimats dans la région. Le dernier grand épisode sec — situé il y a environ 2 500 ans — aurait provoqué une phase de forte extension des savanes dans la région.

Les températures

Sur l'ensemble du bassin et en faisant abstraction des zones de relief, on peut constater que les températures moyennes varient peu du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, ni d'une saison à l'autre, par contre, les écarts entre les valeurs diurnes et nocturnes sont plus importants (de 5 à plus de 10°C). On peut donc considérer qu'en ce qui concerne les températures l'on a, sur l'ensemble des zones de plaines et de bas plateaux, un système relativement homogène.

Tableau 2. Répartition des températures moyennes sur 5 stations situées sur le fleuve Congo en partant de l'embouchure (Babana) à la « source » (Kabalo). (Atlas climatique du bassin congolais 1972, F. Bultot)

Station	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Banana	27	27	27	28	26	24	22	22	24	26	26	27
Kinshasa	25	25	26	26	25	23	21	23	25	26	25	25
Mbandaka	25	25	25	25	25	24	24	24	24	24	24	25
Yangambi	24	24	24	24	24	24	23	23	23	23	23	23
Kabalo	25	25	25	25	26	25	24	26	26	26	25	25

Les précipitations

Sur la majeure partie de la région forestière de l'Afrique centrale, la moyenne annuelle des précipitations est contrôlée par les effets de l'évapotranspiration du massif forestier et est de l'ordre de 2000 millimètres, avec toutefois un niveau plus élevé sur la cote atlantique que sur la partie centrale et que sur l'Est du bassin. La distribution annuelle est sous la dépendance d'une zone de basse pression qui constitue l'équateur climatique (lequel ne correspond pas à l'équateur géographique) et qui se déplace, au cours de l'année, du tropique du Cancer au tropique du Capricorne. Cette variabilité explique que les précipitations sont plus importantes au Nord en juillet et au Sud en janvier. Pour les mêmes raisons les régions situées sur l'équateur ne connaissent pas, à proprement parler, de « saison sèche » alors que celle-ci est bien marquée dès que l'on s'approche des tropiques. Cependant, l'équateur climatique n'est pas situé aux mêmes latitudes suivant les saisons, ce qui explique qu'il est rare d'observer des régions sans saison sèche (voir page 29).

L'ensoleillement

En raison de sa position intertropicale, la répartition des durées du jour et de la nuit varie peu sur l'ensemble du bassin forestier. Par contre, la durée d'insolation est conditionnée par l'importance de la couverture nuageuse qui augmente lorsqu'on s'éloigne de l'équateur et lorsqu'on se déplace d'Ouest en Est. Ainsi l'insolation est-elle de l'ordre de 1 300 h/an sur le golfe de Guinée et de plus de 2 200 heures à l'est de la cuvette. Les radiations solaires, qui conditionnent pour partie la photosynthèse, suivent les mêmes lois.

Les régions climatiques

S'il fallait définir grossièrement des régions climatiques sur l'ensemble du bassin forestier, on pourrait, en faisant abstraction des zones de relief et en toute première approximation, croiser les deux cartes qui traduisent les évolutions des gradients précipitations (gradient Nord-Sud) et durée de l'ensoleillement (gradient Est-Ouest).

Les populations

Tableau 3. Les données sont en milliers d'hectares et en milliers d'habitants (FAO, Situation des forêts dans le monde, 2005).

Pays	Cameroun	République Centrafricaine	Rép. Dém. du Congo	Guinée équatoriale	Gabon	République du Congo
Superficies	46 540	62 297	226 705	2 805	25 767	34 150
Populations	16 018	3 865	52 771	494	1 329	3 724
% Pop. rurales	48,6	57,3	55,1	51,9	16,2	46,5

Il est très difficile d'obtenir une évaluation précise des effectifs se rapportant aux populations forestières⁴, souvent assimilées aux populations rurales et encore plus délicat d'évaluer les populations vivant dans la forêt. Cependant on admet que la densité dans les « provinces » est faible. Elle peut être de l'ordre de quelques dizaines d'habitants dans certaines régions du Cameroun et inférieure à un habitant au km² ailleurs (voir page 31). Quant aux habitants de la forêt et principalement les pygmées ils ne sont probablement pas plus de 150 000 (Serge Bahuchet, com. pers.) et vivent essentiellement d'activités de cueillette et d'activités saisonnières comme ouvriers agricoles. Dans ces conditions, la pression sur la forêt exercée par les populations rurales vivant en forêt reste globalement faible. Par contre, la pression peut être localement importante, en particulier à proximité des villes et des villages où les populations sont sédentaires et ont des activités agricoles de cueillette et de chasse.

Le massif forestier

La structure forestière du massif « Bassin du Congo » est liée au relief, à la nature des sols et au régime des pluies, elle-même liée à la position de l'équateur climatique.

Dans le centre de la cuvette, limité à l'ouest par l'Oubangui et à l'Est par le début des chaînes du rift, on trouve les forêts qualifiées de dense et sempervirente. Les forêts denses humides sempervirentes (avec des pluviométries supérieures à 1500 mm/an) sont caractérisées par un peuplement fermé avec des arbres et arbustes atteignant différentes hauteurs, pas ou peu de graminées sur le sol mais des plantes à port arbustif et parfois des herbacées à larges feuilles. La majorité des arbres reste feuillée toute l'année. Certaines forêts littorales, où la pluviométrie dépasse 3 000 mm par an, sont qualifiées d'hyper humide. Ces forêts sont toutefois loin d'être homogènes. En effet, sous l'influence des sols et de la répartition des précipitations, on observe des variations dans les compositions floristiques pouvant être l'héritage de paléoclimats. Dans cet ensemble de forêt dense on distingue les forêts mixtes, riches en espèce et des forêts dominées par une seule espèce. Ce sont notamment les forêts à limbali qui couvrent des milliers de kilomètres le long de la marge nord de la cuvette du Congo. Il y a aussi d'autres espèces comme l'alumbi et l'okoumé. L'analyse paléo-écologique de ces formations a permis de mettre en évidence des situations plus sèches par la présence de lits de charbon de bois ou de marqueurs isotopiques ou de pollens caractéristiques de plantes de savanes.

En périphérie et dans la cuvette congolaise sur les zones de crête, on passe progressivement aux forêts semi-caducifoliées⁵ avec une majorité d'arbres défeuillés une partie de l'année.

Les forêts sub-montagnardes ou montagnardes ne s'observent que sur de faibles superficies. Elles sont semblables aux forêts denses humides de basses et moyennes altitudes mais avec une végétation de moins en moins haute au fur et à mesure de l'élé-

vation. Les arbres deviennent plus branchus et tortueux. La densité de mousses et lichens épiphytes augmente.

Autres formations forestières

Les forêts à Marantaceae

Ces formations très connues sont des formations ouvertes ou les Marantaceae et Zingiberaceae constituent une couverture dense au-dessus du sol d'où émergent des arbres et arbustes. Les espèces d'arbres sont dans la grande majorité des espèces de forêt pionnière. Les Marantaceae et Zingiberaceae par le tapis dense qu'elles constituent, gênent la régénération d'espèces plus forestières.

Les forêts marécageuses, inondées, les mangroves

Au gré de l'influence du réseau hydrique déterminé par les fleuves Congo et Oubangui, leurs affluents, et les lacs intérieurs, on observe des forêts de zones inondées et de forêts marécageuses. Les forêts inondées le long des cours d'eau du type varzêa (en référence au nom donné en Amazonie) sont les plus importantes dans la cuvette du Bassin du Congo. Les forêts du type igapo (autre type de forêt amazonienne) sont envahies par des eaux dépourvues d'alluvions et oligotrophes dites « eaux moires ». Ces forêts sont moins importantes et sont localisées sur de petits bassins.

Les forêts marécageuses sont souvent dominées par les *Raphia* et portent, quand les *Raphia* constituent des peuplements presque purs, le nom de raphiales. D'autres espèces de palmiers peuvent remplacer les *Raphia* comme les *Phoenix* ou les *Ealeis*.

Sur la côte et dans les estuaires, les mangroves sont des formations halophiles ne recevant pas ou très peu d'eau douce. Les *Rhizophora* avec leurs racines échasses sont très remarquables dans ces formations.

12

QUELQUES EXEMPLES, DONNÉES FLORISTIQUES ET DESCRIPTION DES TYPES DE FORÊTS



Forêt sempervirente mixte

Ce type de forêt est dominant parmi les forêts dites de « plaine ». Au Cameroun et au Nord de la Guinée Equatoriale on trouve en abondance : azobé, ozouga, *Khaya ivorensis* et *Pterocarpus*, dans le Sud central du Cameroun : le mouabi. Au centre du Gabon : le sorro, ozigo et ékop, sur les régions plus côtières : okoumé et l'ozouga. Dans le Nord Congo les forêts de terre ferme, la présence de *Terminalia superba*, de *Triplochiton sceroxylon* et *Gilbertiodendron dewevrei* est fréquente. Au centre de la cuvette : *Scorodophloeus zenkeri*, *Polyalthia suaveolens*, *Entandrophragma utile*, *Pericopsis elata*. Dans la strate moyenne, on trouve *Cola griseiflora* et dans le sous-bois des Sterculiacées et des Euphorbiacées

Forêt sempervirente dominée par une seule espèce

Ce sont essentiellement les forêts à *Gilbertiodendron dewevrei* (limbali) qui peuvent se présenter en formation presque pure. Elles sont fréquentes à l'Est et au Nord-Ouest de la cuvette

Forêt caducifoliée

On les trouve dans le Sud du Gabon, le Kouilou et le Mayombe ce sont des forêts riches en Méliacées (*Aningeria superba*, *Antrocaryon klaineanum*, *Baillonella toxisperma*, *Vitex*) en Caesalpiniciacées (*Prioria oxyphylla*) et en *Terminalia superba* (limba). Elles sont présentes dans la zone Cameroun-Congo, où elles forment une vaste bande jusqu'au Sud-Ouest de la République centrafricaine, dans cette région, ces forêts sont riches en Méliacées (sipo, sapelli, kosipo) et en Sterculiacées.

Les forêts de montagne

Dans les régions de moyenne montagne, entre 600 et 1000 mètres, c'est le cas des Monts de Cristal et du massif du Chaillu, où entre 1000 et 1500 mètres, c'est le cas des versants montagneux du rift, se développent des forêts souvent très dégradées en raison de la pression anthropique. Elles se caractérisent par la présence de petits arbres et d'épiphytes abondants. Enfin, les forêts de montagne du rift (au-dessus de 1 600 mètres) constituées d'une mosaïque de hautes futaies et de clairières. Elles se caractérisent par une abondante présence d'épiphytes et de mousses.

Forêts de moyenne montagne	En général, elles comprennent certaines essences de basses altitudes et des espèces plus spécifiques de ce type de milieu comme le <i>Prunus africanus</i> (Nord-Ouest) ou le <i>Carapa procera</i> (Est)
Forêts de montagne	Elles sont de moindre richesse spécifique, les arbres sont plus rares et la structure se limite à deux strates. La flore est spécifique. Les mousses sont abondantes et recouvrent le sol et, dans les forêts de brouillards, les arbres eux-mêmes.
Forêts inondées : varzèa	Ce sont des forêts claires, dominée par les <i>Uapaca</i> avec des racines échasses caractéristiques.
Forêts marécageuses	Forêts claires avec une densité plus faibles de troncs, les arbres sont souvent avec des racines échasses ou des pneumatophores. Les palmiers sont bien représentés et peuvent dominer, c'est notamment le cas des raphiales.
Mangroves	Forêts sur le littoral dans les zones d'eau saumâtre avec des espèces à racines échasses dont les <i>Rhizophora</i> .

La biodiversité

La connaissance de biodiversité est encore très incomplète. Ainsi, régulièrement de nouvelles espèces végétales et animales sont décrites même pour le groupe des primates.

La flore

Les forêts tropicales humides sont d'importants réservoirs de biodiversité. Les conditions climatiques favorables dont ont profité, même lors des dernières glaciations, les zones tropicales, associées le plus souvent à un certain isolement géographique, sont sans doute à l'origine de cette situation. Enfin, le maintien de hautes températures et d'un niveau de précipitations élevé durant toute l'année, n'imposant pas de sélection par le froid, favorise la coexistence d'espèces aux phénologies variées. En contrepartie, les espèces sont nombreuses mais leurs effectifs sont limités. On a donc une forte diversité spécifique et souvent une faible diversité génétique. D'autre part, on retiendra que le bassin forestier du Congo présente une diversité spécifique plus faible que celles des régions d'Amazonie et d'Asie du Sud-Est comme

l'illustre le tableau 4. Il existe au sein du bassin un gradient et une zonation des côtes vers l'intérieur et des plaines vers les reliefs. Les cortèges floristiques varient au sein de ces différents milieux et types de forêts.

L'Afrique centrale héberge une flore riche dont on fait remonter l'installation à environ 50 millions d'années et dont un grand nombre de composantes (familles, genres ou espèces) est endémique⁶. Certains genres sont présents sous un grand nombre de forme morphologiques, c'est le cas d'*Albergia* que l'on trouve sous forme d'herbe, de lianes, d'arbustes et d'arbres. Cette flore constitue une ressource précieuse dont l'utilisation (dans l'alimentation, les industries du bois, de la pharmacopée, des insecticides et des fongicides) reste encore très limitée.

13

L'exploitation forestière concerne un nombre restreint d'espèces : le Sapelli, le Sipo, l'acajou d'Afrique, le Wenge, le Kossipo, le Bossé, le Tola, l'Iroko, le Bengé, le Bolondo et surtout le Limba et l'Okoumé.

La faune

Le Bassin du Congo renferme l'une des plus riches faunes du continent Africain.

Groupe	Mammifères	Oiseaux	Reptiles
Espèces	400	1 086	280
Groupe	Amphibiens	Papillons	
Espèces	216	900	

Comme pour la flore, on observe un gradient avec une diversité plus importante au niveau des forêts atlantiques diminuant vers l'intérieur de manière générale. Le bassin est riche en grands mammifères dont le dénombrement est très approximatif : éléphants (près de 4 000), en chimpanzés (9 000), en gorilles (75 000). Ces espèces emblématiques ainsi que les lions, panthères, okapis, perroquets gris du Gabon, tortues luths sont intégralement protégées. Les listes d'espèces des grands mammifères sont relativement complètes, mais les listes d'autres groupes sont toujours incomplètes. Les pays du Bassin ont décidé la création d'espaces protégés (près de 28 millions d'hectares au sein de 35 parcs nationaux.). Les populations de mammifères et notamment de primates sont soit des cibles, soit des réservoirs pour les virus HIV, SIV, Ebola, Lassa. Ces épidémies sont en phase d'émergence et peuvent affecter de manière catastrophique les populations humaines. D'autres espèces animales sont largement consommées par exemple les escargots terrestres (genre *Achatina*) ou le céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) mais il n'existe que peu d'informations sur leur biologie. ■

Jean-Claude BERGONZINI
Bernard RIERA

Tableau 4. Estimation du nombre d'espèce de plantes supérieures par région tropicale

Régions	Afrique	Asie Pacifique	Amérique du Sud Caraïbe
Forêts sempervirentes	30 700	40 400	57 900
Forêts humides décidues	13 000	7 600	13 700

Voir page suivante : annexe, bibliographie et notes de bas de page

Annexe. Liste des espèces végétales exploitées.

Genre espèce	Nom vernaculaire	Famille
<i>Azelia</i>	doussié	Caesalpiniaceae
<i>Albergia</i>		Fabaceae
<i>Aningeria superba</i>	Aningré blanc, aninguéri, aningré, agnégré	Sapotaceae
<i>Antrocaryon klaineanum</i>		Anacardiaceae
<i>Aucoumea klaineana</i>	Okoumé	Burseraceae
<i>Baillonella toxisperma</i>	moabi	Sapotaceae
<i>Carapa procera</i>	carapa	Meliaceae
<i>Chlorophora excelsa</i>	Iroko	Moraceae
<i>Coelocaryon preussi</i>	ekoune	Myristicaceae
<i>Cola griseiflora</i>		Sterculiaceae
<i>Copaifera religiosa</i>	anzem	Caesalpiniaceae
<i>Coula edulis</i>	coula	Olacaceae
<i>Dacryodes buettneri</i>	Ozigo	Burseraceae
<i>Desbordia glaucescens</i>	alep	Irvingiaceae
<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo, Sapele mahogany	Meliaceae
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli	Meliaceae
<i>Entandrophragma candollei</i>	Kosipo	Meliaceae
<i>Entandrophragma angolense</i>	tiama	Meliaceae
<i>Erythrophleum</i>	Tali	Caesalpiniaceae
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	limbali	Caesalpiniaceae
<i>Gossweilerodendron</i> ou <i>Piora balsamiferum</i>	Tola	Caesalpiniaceae
<i>Guarea cedrata</i>	Bossé	Meliaceae
<i>Guibourtia arnoldiana</i>	Benge	Caesalpiniaceae
<i>Khaya anthotheca</i>	Acajou d'Afrique	Meliaceae
<i>Khaya ivorensis</i>		Meliaceae
<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Eveuss	Irvingiaceae
<i>Lophira alata</i>	azobé	Ochnaceae
<i>Milletia laurentii</i>	Wenge	Fabaceae
<i>Panda oleosa</i>	afan	Pandanaceae
<i>Pericopsis elata</i>	Bolondo afrormosia	Fabaceae
<i>Polyalthia suaveolens</i>		Annonaceae
<i>Piora balsamifera</i>	agba	
<i>Piora oxyphylla</i>	Tchitola, cativo	
<i>Prunus africanus</i>		Rosaceae
<i>Pterocarpus</i>	Padouk	Fabaceae
<i>Pterocarpus</i>	Angolensis kiat muninga	Fabaceae
<i>Sacoglottis gabonensis</i>	Ozouga	Humiriaceae
<i>Santiria trimera</i>	Ebab	Burseraceae
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	divida	Caesalpiniaceae
<i>Scyphocephalum ochocoa</i>	sorro	Myristicaceae
<i>Scytotetalum klaineanum</i>	odzikuna	Scytotetalaceae
<i>Staudtia</i>	niové	Myristicaceae
<i>Terminalia superba</i>	Limba	Combretaceae
<i>Triplochiton sceroxylon</i>	ayous	Sterculiaceae

1. Pour ce qui concerne le massif forestier du Bassin du Congo, il est situé entre les parallèles 5° Nord et 5° Sud
2. D'après un extrait de « Les forêts tropicales » J. Cl. Bergonzini et J. P. Lanly
3. En bordure de l'Atlantique se trouve d'importantes mangrove et on retiendra qu'une partie des forêts dites de plaine sont installées sur zones inondées ou en bordure des fleuves (forêts ripicoles)
4. Par population forestière il faut entendre les populations qui vivent, au moins partiellement, des ressources de la forêt
5. Caducifolié : qui perd ses feuilles. C'est le type d'arbres que l'on rencontre lorsque la saison « sèche » est bien marquée, toutefois on ne se retrouve jamais en présence d'une forêt sans feuilles, car la multiplicité des espèces conduit à une multiplicité de comportements.
6. L'endémisme est fréquent et n'est pas en soit une notion attachée à des valeurs supérieures du point de vue de la biologie. Par contre, elle correspond souvent à la présence de gènes particuliers et en ce sens elle est considérée comme potentiellement précieuse. Plus on remonte dans la classification taxonomique et plus ce potentiel est apprécié.

Bibliographie

- Bergonzini J.C., Lanly J.-P., 2000.** Les forêts tropicales. Karthala et Cirad. 160 p.
- Blanc P., 2002.** Etre plante à l'ombre des forêts tropicales. Nathan. 432 p.
- Bultot.F., 1972.** Atlas climatique du bassin congolais. Troisième partie : Température et humidité de l'air, rosée, température du sol. INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo). Cartes et tableaux, 238 p.
- FAO, 2001.** Situation des forêts du monde 2001 SOFO. Archives de documents de la FAO. ONU. Rome 181 p.
- FAO, 2005.** Situation des forêts du monde 2005. Archives de documents de la FAO. ONU. Rome 166 p.
- Maberley D.J., 1993.** The Plant-Book A portable dictionary of the higher plants. Cambridge, University Press, 707 p.
- Puig H., 2001.** La forêt tropicale humide. Belin. 448 p.
- Sournia G., 1998.** Les aires protégées d'Afrique Francophones. ACCT Editions Jean-Pierre de Monza. 272 p.
- Trochain J. L., 1980.** Ecologie végétale de la zone intertropicale non désertique, université Paul Sabatier, Toulouse, 468 p.
- Vandeweghe J.-P., 2004.** Les Forêts d'Afrique centrale. Lannoo. 368 p.
- Unesco, 1979.** Ecosystèmes forestiers tropicaux. Unesco Pnue. 740 p.



L'exploitation illégale et le commerce lié

Le dossier que nous vous présentons dans ce numéro du Flamboyant comprend trois articles de sensibilités différentes. Le premier, issu d'une collaboration entre l'UICN et le WWF, permet de faire le point sur les principales initiatives de lutte contre l'exploitation illégale et sur la mise en place des structures et des organisations qui assurent la continuité de la lutte contre l'exploitation illégale. Le deuxième article traduit une approche qui se veut de combat et d'engagement et qui a le mérite de dire certaines vérités parfois oubliées. Enfin, la dernière contribution est l'expression de la position des exploitants forestiers.

Nous souhaitons que ces articles suscitent des réactions et nous espérons pouvoir traduire dans un prochain numéro vos sentiments et vos propositions mais aussi, vos témoignages. Après tout, ce dossier manque pour beaucoup, d'exemples concrets et d'un certain vécu. Le défaut des approches technocratiques, ou trop globales, dont on ne saurait contester l'utilité, est souvent de négliger la diversité des situations et surestimer le champ du possible. On a alors le sentiment que la solution est dans un « y'a qu'à » lancé par défi au scandale que l'on vient de dénoncer. Ce biais n'est pas absent de toutes les initiatives en cours. Le meilleur exemple est dans le bric-à-brac des illégalités qui sont énumérées et dont on a bien du mal à dégager les éléments les plus importants. Est-il réaliste de mettre au même niveau ce qui relève de l'amende et ce qui mérite la prison ? Peut-on espérer parer le secteur forestier de plus de vertus que tous les autres secteurs d'activités ? La recherche de la perfection n'est-elle pas l'assurance de l'échec ? Autant d'interrogations qui, si elles ne traduisent pas d'arrière pensées, devraient nous permettre de dégager des priorités et des interventions raisonnables et susceptibles d'aboutir à une vraie amélioration du système. A vos plumes ou à vos claviers, nous attendons vos réactions.

15

Les initiatives émergentes de lutte contre l'exploitation illégale contribuent-elles à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ?

Introduction

En Afrique centrale, la gouvernance et l'application des lois ont un impact direct sur la croissance économique, l'équité et la protection de l'environnement. En effet, l'exploitation illégale occasionne des préjudices aux Etats, aux communautés et même à certaines sociétés d'exploitation forestière soucieuses de travailler dans la légalité. Les informations correctes et vérifiables sur le niveau d'engagement des industries forestières vers la gestion durable ne sont pas toujours disponibles et l'opinion a tendance à mettre toutes les industries d'exploitation forestière dans un même panier. Dans ces conditions, la communauté internationale et toutes les parties prenantes (gouvernements, société civile et secteur privé) impliquées dans la conservation et le commerce des ressources forestières s'inquiètent de l'ampleur des pertes dues à l'exploitation illégale. Dans certains pays où la majorité de l'exploitation serait illégale, ces pertes sont estimées à 10 à 15 milliards de Fcfa par an. C'est le cas des pays qui connaissent des guerres récurrentes et où les « bois de guerre » contribuent à exacerber les conflits liés à la gestion des ressources naturelles et participent à l'entretien des guerres civiles.

Le présent article décrit les principales initiatives qui contribuent à la lutte contre l'exploitation illégale. Il fera une analyse sur la perception de la légalité, sur son degré d'appropriation par les différents acteurs et posera le problème de la coordination avec les autres initiatives. Il avancera enfin quelques propositions concrètes.

Port à bois à Libreville, Gabon. © D. Louppe.



Emergence des différentes initiatives de lutte contre l'exploitation illégale en Afrique centrale

Depuis quelques années, l'Afrique centrale a vu naître de nombreuses initiatives et processus concernant la lutte contre l'exploitation illégale. La plupart d'entre elles sont pilotées et/ou facilitées par les donateurs, les Ongs nationales et internationales. Dans cet article, on abordera le processus « Application des Lois Forestières et la Gouvernance en Afrique (AFLEG) », le processus « Application des lois forestières, gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) », le Système volontaire et indépendant de monitoring des concessions forestières en Afrique centrale (FORCOMS) et le Groupe de Producteurs d'Afrique centrale.

Le processus AFLEG

Depuis mai 1998, les pays du G8 ont fait de la lutte contre l'exploitation illégale de la forêt et de la faune et le commerce qui y est associé une priorité. C'est dans ce cadre qu'ils ont initié un partenariat sur l'application de la loi forestière en Asie. Ce partenariat entre la Banque Mondiale, la Grande Bretagne et les Etats Unis d'Amérique a débouché, en septembre 2001, sur la « Déclaration de la Conférence Ministérielle ».

En Afrique centrale, les préoccupations de la gouvernance apparaissent déjà dans la déclaration de Brazzaville avec le lancement de la CEFDHAC en 1996. Aussi, plusieurs initiatives de conservation incluent-elles actuellement la lutte contre l'exploitation illégale dans leurs priorités. En juin 2002, le Gouvernement du Congo a organisé à Brazzaville le premier atelier de planification de l'AFLEG. En Octobre 2003, plus de 31 pays d'Afrique réunis à Yaoundé ont adopté par acclamation une Déclaration d'intention sur l'AFLEG, dans laquelle on relève les orientations suivantes :

- déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion des ressources forestières aux institutions représentantes et aux communautés locales ;
- effectuer des réformes politiques et législatives en vue de promouvoir la participation de la société civile ;
- encourager la participation communautaire directe dans la gestion durable du paysage ;
- renforcer les capacités d'intervention des individus et des institutions ;
- élaborer des systèmes appropriés de surveillance et documenter puis vulgariser les meilleures pratiques.

Dans le cadre de cette Conférence Ministérielle, plusieurs réunions préparatoires visant l'implication de la société civile et du secteur privé ont été organisées avec la facilitation de l'UICN-BRAC et l'appui financier de DFID.

Néanmoins, depuis la Déclaration d'octobre 2003, on constate que le processus est tombé en dormance dans la plupart des pays. Malgré les encouragements des bailleurs de fonds pour que les pays adoptent la Déclaration Ministérielle, aucune action concrète n'a été menée par les gouvernements signataires et aucun plan d'action n'a pu être élaboré et mis en œuvre.

On pourrait néanmoins signaler le travail de l'UICN en janvier 2005 dans le cadre de la redynamisation du Processus AFLEG : quatre ateliers nationaux sur l'implication du secteur privé et de la société civile ont été organisés à Libreville le 17 janvier 2005, à Yaoundé le 20 janvier 2005, à Kinshasa le 25 janvier 2005 et enfin à Brazzaville le 29 janvier 2005. Ils ont été suivis par un atelier sous-régional sur l'implication de la société civile, des parlementaires et du secteur privé dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG organisé à Brazzaville le 29 janvier 2005.

Grâce à toutes ces initiatives, les résolutions des chefs d'Etat ont pris en compte les questions relatives à la gouvernance forestière et à l'application des lois. Les chefs d'Etat ont proposé au Conseil des Ministres de la COMIFAC de « *Mettre l'accent sur les principes de bonne gouvernance en renforçant la lutte contre l'exploitation forestière et faunique illégale et le commerce lié* ».

Le Processus FLEGT

Le processus FLEGT de l'Union Européenne concerne l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, en vue de mettre fin à l'exploitation forestière illégale. Les propositions du plan d'action adopté à cet effet par la Commission européenne visent, quant à elles,

- i) le renforcement des capacités régaliennes et de contrôle par des instances étatiques (réformes sectorielles nationales des pays producteurs),
- ii) une plus grande implication de la société civile et du secteur privé (code de déontologie),
- iii) la réglementation des importations du bois avec exclusion du bois exploité illégalement,
- iv) la promotion des pratiques novatrices initiées par le secteur privé,
- v) la prise en compte par les institutions financières des impacts de l'exploitation forestière sur l'environnement et ses impacts sociaux.

Les négociations que la Commission européenne envisage actuellement d'entamer avec les pays producteurs devront déboucher sur la mise en place des accords de partenariat volontaire (APV) qui établiront le régime d'autorisation des exportations, afin d'empêcher l'entrée sur le marché de l'Union Européenne des bois issus de l'exploitation illégale. Le Cameroun est relativement plus avancé que d'autres pays de la sous-région car il a déjà organisé en avril 2005 un atelier de préparation d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT.

L'objectif de cet atelier était de préparer la stratégie camerounaise pour la mise en œuvre du Plan d'Action FLEGT de l'Union Européenne. Il s'inscrivait dans la logique d'une consultation informelle sur les axes principaux d'un accord bilatéral à établir entre le Cameroun et l'Union Européenne. Plus spécifiquement, il s'agissait d'examiner et de valider les actions préalables à entreprendre pour assurer, avant toute négociation, la connaissance et l'accès aux lois et règlements par toutes les parties prenantes. Cette stratégie permettra d'identifier les liens avec les processus en cours

(réforme sectorielle, Programme Sectorielle Forêt et Environnement (PSFE), certification, etc) et de développer des critères et indicateurs « minimaux » de légalité et de suivi en associant les acteurs publics, privés et des représentants de la société civile.

Aussi, le Ministère en charge des Forêts et de la Faune du Cameroun (MINFOF) a-t-il mis sur pied sa stratégie nationale de contrôle forestier et faunique qui s'articule autour de quatre axes principaux à savoir : le renforcement des capacités des structures de contrôle, l'implication de toutes les parties prenantes, l'information, l'éducation et la communication et la promotion de la bonne gouvernance. Cette dernière se fera concrètement par la présence d'observateurs indépendants dans les commissions d'attribution des titres d'exploitation forestière et les missions de contrôle forestier, afin de garantir la transparence de ces opérations sensibles. De plus, l'administration forestière publiera régulièrement la liste des titres d'exploitation valides et le sommaire des infractions. Enfin, il mettra tout en œuvre pour limiter les cas de défaillance de son personnel par des mesures préventives.

Le FORCOMS

Après la signature, en marge de la 4^{ème} CEFDHAC organisée à Kinshasa en juin 2002, de l'engagement de certains membres de l'Association Interafricaine des Industries Forestière (IFIA) à respecter le code de déontologie pour la gestion durable des concessions forestières en Afrique et la signature d'une convention de collaboration entre IFIA et GFW en juin 2002, certaines parties prenantes à la conservation se sont réunies à Douala, en mars 2004, pour s'accorder sur les indicateurs qui pourraient faire l'objet d'un audit dans les concessions forestières. Après cet atelier, l'UICN, le WRI et IFIA ont initié FORCOMS.

FORCOMS est un outil de communication sur la conformité réglementaire et d'engagement progressif dans la gestion durable qui s'applique aux concessions forestières en République Démocratique du Congo, au Congo, au Cameroun, en République Centrafricaine, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Il se positionne très clairement comme un outil de préparation à FLEGT et à la certification qu'il n'a pas vocation à concurrencer. Ses stratégies sont axées sur les éléments suivants :

- le volontariat : pour s'assurer la plus grande participation du secteur privé, le système est basé sur le principe d'adhésion volontaire des concessions forestière ;
- le partenariat : pour assurer son acceptation générale, le système a été basé sur le partenariat des différents groupes d'intervenants qui ont participé à l'initiation du processus ;
- la gestion coopérative participative qui mettra à profit les avantages comparatifs pour chaque acteur (notamment les représentants des gouvernements des pays du Bassin de Congo, du secteur privé, des fédérations européennes de consommateurs, des Ongs locales et internationales, des représentants de populations autochtones par le CEFDHAC, et des instituts de recherche) ;
- l'indépendance : le système d'audit, géré par un tiers indépendant, a été conçu de façon à être neutre, modéré et crédible ;

– la capitalisation des expériences de GFW dans la région en matière de suivi d'activités forestières, notamment par le biais de la télédétection et des SIG.

FORCOMS contribuera à une avancée vers la gestion durable sur la base d'un ensemble d'initiatives concrètes, bien amorcées (AFLEG, code de déontologie, Certification forestière, PCI OAB/OIBT, et autres processus visant la certification forestière notamment le Groupe de Producteurs). Son Comité de pilotage comprend les principaux membres que sont WRI, IFIA, UCBD, IUCN, COMIFAC et les membres observateurs à savoir (CIFOR, CIRAD, CEFDHAC, OAB, WWF, WCS, etc.).

Les 14 et 15 avril 2005 se sont tenues à Paris deux réunions de travail concernant le projet FORCOMS. La première réunion a été l'occasion pour les promoteurs de ce projet (IFIA, UICN et WRI) de faire le point sur les avancées du concept depuis l'atelier de Douala de 2004, la nécessité de mieux définir les produits attendus afin d'inscrire précisément FORCOMS dans le cadre des autres initiatives complémentaires en cours dans la sous-région. La deuxième réunion a permis de présenter les résultats des discussions de la réunion du 14 Avril, mais aussi d'élargir la discussion aux autres personnes représentées dont les bailleurs de fonds, les Ongs et le secteur privé.

Le Groupe de Producteurs pour l'Afrique centrale

Pour contribuer à la conservation de la diversité biologique des forêts et à l'exploitation durable des ressources forestières, le Programme conjoint UICN-WWF « Forêt pour la Vie » s'est fixé pour objectif d'obtenir au niveau mondial, la certification de 100 millions d'hectares de forêts. L'une des approches pour atteindre cet objectif a été la mise sur pied des Groupes de Producteurs et des Groupes d'Acheteurs qui s'inscrivent dans le cadre du réseau mondial pour les forêts et le commerce (GFTN). Ce réseau ainsi que ces groupes visent la gestion durable des ressources forestières ainsi que l'élimination de l'exploitation et du commerce illégaux du bois.

L'un des outils adopté par le réseau est la promotion de la certification forestière FSC (Forest Stewardship Council) et la création de liens entre les acheteurs/consommateurs engagés dans la commercialisation du bois certifié et les producteurs engagés dans la gestion responsable des ressources forestières et la certification FSC. Du côté des acheteurs et des consommateurs sensibilisés, le GFTN a constitué des groupes d'acheteurs qui regroupent, depuis près de dix ans, des centaines d'entreprises de transformation et de distribution des produits du bois certifiés sur les marchés en Europe, en Asie et en Amérique. Du côté des Producteurs, le GFTN a depuis plus de cinq ans constitué des groupes de producteurs afin de privilégier des contacts avec les entreprises forestières engagées dans la gestion responsable des ressources forestières et la certification FSC.

Lancé en mars 2003, l'initiative « Groupe de Producteurs pour l'Afrique centrale » constitue un cadre de partenariat entre

les entreprises de gestion forestières, de transformation et de commercialisation du bois en vue de promouvoir les approches de gestion durable des ressources forestières socialement bénéfiques, respectueuses de l'environnement et économiquement viable ainsi que la certification FSC. En d'autres termes, le Groupe de Producteurs offre un cadre de partenariat entre WWF et les entreprises forestières.

Les conditions de base requises pour un membre du Groupe de Producteurs.

Toute entreprise forestière responsable, soucieuse de contribuer à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo peut être candidate à l'adhésion au Groupe de Producteur d'Afrique centrale. Elle doit à cet effet compléter un dossier de candidature dans les bureaux du WWF-CARPO et remplir les trois conditions suivantes :

- fournir les preuves de légalité sur toute activité liée à l'exploitation, transformation et/ou commercialisation des produits forestiers ;
- organiser une évaluation de départ indépendante, menée par un bureau accrédité dans le cadre d'un système de certification jugé crédible et agréé par le WWF ;
- à travers une convention individuelle signée avec le WWF, s'engager à prendre des mesures nécessaires pour amener, dans une période de quatre ans, le niveau de gestion actuel à celui requis par un système de certification promu par le WWF.

Avantages d'être membre du Groupe de Producteurs

Le Groupe de Producteurs offre une variété de service à ses membres. Ces services comprennent :

- l'appui technique et matériel pour la gestion durable des forêts et la certification ;
- la facilitation de l'accès aux informations relatives à la gestion durable et aux marchés des produits forestiers certifiés ;
- la liaison avec les réseaux commerciaux de bois certifiés,
- la facilitation de liaison avec des acheteurs/consommateurs et d'autres producteurs.

Le WWF est convaincu que l'initiative Groupe de Producteurs permettra de renforcer la contribution du secteur forestier au développement socio-économique des pays de la sous-région et au bien-être des populations locales, tout en contribuant à la conservation des forêts du Bassin du Congo. A l'heure actuelle, quatre grandes sociétés forestières (DECOLVAERE, TRC, PALLISCO et SCIEB) opérant au Cameroun se sont engagées dans le Groupe de Producteurs. D'autres sociétés forestières ont également manifesté leur intérêt d'adhésion. Il importe de souligner que l'initiative Groupe



Train d'okoumé, Gabon.
© D. Louppe.

de Producteur considère la légalité comme une étape du processus vers la gestion durable et non un objectif final.

Perception de l'illégalité, coordination et appropriation des initiatives

Complexité des activités illégales et perception différenciée de l'illégalité par les acteurs

Le problème de la légalité est au centre de toutes les initiatives précitées. L'étendue des activités d'exploitation illégale ainsi que la perception de l'illégalité sont loin de faire l'unanimité. « Bien que l'impact négatif de l'exploitation du bois soit indéniable, il a été jusqu'ici impossible de chiffrer de manière précise les dégâts causés à la forêt et le manque à gagner pour les différents bénéficiaires » (Auzel *et al.*, 2002). Sur le plan théorique, le bois légal est celui exploité suivant des pratiques qui respectent les réglementations régissant les activités forestières, la protection de l'environnement, la propriété foncière, les droits d'exploitation, les droits des travailleurs, l'hygiène et la sécurité, le commerce, etc. Dans la pratique, les activités illégales sont très variées et peuvent concerner :

- les procédures d'appel d'offres : la violation systématique, ou presque, des cadres légaux dans les procédures d'appel d'offre, l'attribution des concessions à des sociétés forestières qui ne remplissent pas les conditions requises ;
- les modalités de production du bois : dépassement des limites des titres accordés, extraction des essences interdites, production forestière annuelle supérieure au volume maximum annuel autorisé, coupe des essences de diamètres inférieurs aux diamètres d'exploitation, non réalisation des inventaires ou des comptages avant l'obtention des coupes annuelles et exploitation sans titre ;
- la fiscalité : non-paiement des taxes et redevances forestières, et des charges fiscales fixées par la loi de finances, fausses déclarations ;
- le respect des cahiers des charges : exécution frauduleuse des plans d'investissement, non réalisation ou réalisation frauduleuse des infrastructures sociales, mauvaise tenue des

cahiers de coupes, défaut de marquage des grumes ;

- l'exportation : obtention des certificats de légalité pour du bois illégal, déclassement des bois et sous-estimation de leur valeur.

On peut noter que plusieurs sociétés qui ont finalisé leurs plans d'aménagement, attendent depuis plusieurs mois les signatures devant être apposées par l'administration.

Enfin, faut-il aussi souligner que la corruption et les détournements des fonds publics ne sont pas perçus de la même manière par tous les Africains : « être corrompu au détriment de l'Etat n'est pas ressenti comme une faute grave dans l'imaginaire de nombre d'Africains du Centre, représentants des groupes de la société civile compris, surtout si ces agissements profitent à la famille ou à la tribu » (Gibson).

Appropriation limitée des initiatives par les acteurs locaux.

Quoique la plupart de ces initiatives soient « volontaires », on constate que leur appropriation par les acteurs locaux est très lente. La raison majeure est que dans la plupart des cas, ces initiatives sont initiées et/ou pilotées par les acteurs extérieurs.

- Le processus AFLEG est née en Asie et a été « introduit » en Afrique par les bailleurs de fonds sans réelle préparation sur les enjeux liés à sa mise en œuvre. Certains acteurs gouvernementaux de la sous-région n'ont pas suivi le déroulement de ce processus. Aussi, malgré les efforts consentis pour impliquer la société civile, beaucoup de membres issus de celle-ci n'ont même pas de copie de la Déclaration Ministérielle.
- Le FLEGT est un processus initié par l'Union Européenne. Lors de la mise en place des accords de partenariat volontaire, les pays de la sous-région odivent négocier avec les partenaires de l'Union Européenne. Toutefois, il apparaît clairement que la plupart des pays africains ne sont pas préparés à ces négociations.
- FORCOMS a été initié par UICN, IFIA et WRI et soutenu par de nombreux partenaires mais l'implication des Etats laisse à désirer. Des efforts devraient être menés pour impliquer davantage les Etats et les autres acteurs qui, jusqu'à présent, ont très peu d'information sur ce processus.
- Le groupe de producteurs devrait susciter l'adhésion d'un nombre plus important d'acteurs et promouvoir la collaboration avec d'autres syndicats (y compris les syndicats nationaux).

Les mécanismes concrets d'implication effective des populations locales dans le contrôle de la gestion forestière, ne sont pas encore intégrés dans ces initiatives. Pourtant l'implication effective des populations locales dans le contrôle pourrait réduire sensiblement les frais de contrôle et constituer un garde-fou pour ceux qui transgressent les lois, à condition, évidemment, qu'il ne constitue pas un nouvel échelon de corruption.

Coordination et lien entre ces initiatives et lien avec les initiatives existantes

Il n'y a pas de réelle coordination entre AFLEG, FLEGT, FORCOMS et le Groupe de producteurs alors qu'elles concourent toutes à la gestion durable et qu'elles ont comme préoccupation principale la légalité. Leur lien avec la certification et les outils de gestion comme les études d'impact environ-

nemental, les principes, critères et indicateurs n'est pas toujours clairement défini.

Malgré les efforts de la CEFDHAC pour structurer et renforcer les capacités de la société civile, leur implication dans ces processus n'est pas toujours cohérente et coordonnée.

Les entreprises d'exploitation forestière impliquées dans ces initiatives n'appartiennent pas toujours aux mêmes syndicats et ne travaillent pas nécessairement avec les syndicats nationaux, ce qui rend difficile les échanges entre elles.

Les organisations et les partenaires du développement qui facilitent ces initiatives n'agissent pas toujours de manière coordonnée.

Contribution de ces initiatives à la gestion durable

Le rôle de ces initiatives dans la conscientisation des acteurs sur l'application des lois, la promotion de la légalité et la promotion de la certification est indéniable. Toutefois, on devrait veiller à ce que la gestion durable soit leur premier objectif. Dans cet esprit, il serait nécessaire que ces initiatives concourent à atteindre les Objectifs 2000 de l'OIBT qui visent la promotion de la gestion durable à travers les aménagements. En effet, si les plans d'aménagement étaient élaborés et mis en œuvre, un premier pas et non des moindres, serait fait pour réduire l'exploitation illégale.

Quelques propositions concrètes

La nécessité de coordonner toutes ces initiatives et la définition des points d'encrages entre elles devraient être une priorité des initiatives sous-régionales comme le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, la COMIFAC, la CEFDHAC, l'OAB, UICN et WWF.

La lutte contre l'exploitation illégale requiert des outils de plus en plus efficaces et adaptés d'où la nécessité de renforcer les capacités dans certains domaines particuliers tels que les systèmes d'informations géographique, les négociations internationales, ainsi que les capacités des acteurs.

Quoique souvent prônée par les parties prenantes, l'implication des communautés dans ces initiatives reste un véritable défi à relever et la plupart sont encore conçues et mises en œuvre en dehors des communautés.

Etant donné que très peu de partenaires ont travaillé sur la perception de certains concepts comme la légalité ou l'exploitation illégale, il convient de renforcer les analyses relatives à ces thèmes. Dans ce sens, l'initiative comme celle initiée par la Banque Mondiale, Intercoopération et l'UICN sur la perception de AFLEG en Afrique centrale par les parties prenantes mérite d'être renforcée.

L'appui des gouvernements et de la société civile à d'initiatives comme ALEG ou FLEGT pour l'élaboration des plans d'aménagements nationaux et sous-régionaux devraient être une priorité pour garantir leur mise en œuvre.

La promotion constante des initiatives conjointes et le renforcement des partenariats dans leur mise en œuvre et une nécessité impérieuse. Cela permettrait de mieux articuler les initiatives comme FORMOS, Groupes de producteurs, AFLEG et FLEGT en définissant les points communs et les points spécifiques.

Conclusion

Les initiatives susmentionnées constituent des étapes intermédiaires vers la gestion durable. Il convient de clarifier leur articulation avec les initiatives et les outils existants et leur lien avec la certification. Enfin, l'implication des communautés locales dans le contrôle et la lutte contre l'exploitation illégale méritent d'être intégrés dans toutes les initiatives précitées.

Face à la multiplicité de ces initiatives, la nécessité de mener un travail coordonné se fait de plus en plus sentir car si elles ne sont pas traitées de manière cohérente, ces initiatives risquent de ne pas répondre aux besoins de la plupart des acteurs soucieux de la gestion durable des ressources forestières. ■

Cléto NDIKUMAGENGE

Bibliographie

Auzel P., Fomete T. *et al.*, 2002. Evolution de l'exploitation des forêts au Cameroun : production nationale, exploitation illégale, perspectives. MINFOF. 84 p.

Commission of European Communities, 2003. Forest Law Enforcement; Governance and Trade (FLEGT). Proposition of EU Action Plan. 31 p.

Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), 2005. Atelier sous-régional sur l'implication de la société Civile et du Secteur Privé dans la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle relative au Processus AFLEG et son Plan d'Action. UICN, 144 p

Hakizumwami E. et Ndikumagenge C., 2003. Initiatives et processus sous-régionaux de conservation et de gestion forestière en Afrique centrale : cohérence ou concurrence ? In Actes du 12^{ème} Congrès Forestier Mondial.

Ndinga A., 2005. Commentaires sur la contribution à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).

Contribution à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux

Cette note résume quelques idées inspirées notamment des observations de terrain, du projet de plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), ainsi que des documents spéciaux produits par FERN, Greenpeace et le WWF¹. La présentation est organisée en trois points : quels sont les différents types d'activités forestières illégales en Afrique centrale ? Quelles questions sont posées à la lutte contre cette activité ? Quelles actions complémentaires de celles déjà prévues peut-on proposer aujourd'hui ?

Les activités forestières illégales

Les types d'activités forestières illégales sont nombreux. Quelques-uns sont listés ci-dessous :

- des biais dans les procédures d'appel d'offre lors de l'attribution des concessions à des sociétés forestières qui ne remplissent pas les conditions requises soit pour défaut de capacités techniques ou de capital, soit pour violation systématique ou presque, des cadres légaux ;
- des modalités de production de bois, comme le dépassement des limites des titres accordés, de l'extraction d'essences interdites, de la production forestière annuelle

supérieure au volume maximum autorisé, de la coupe des essences de diamètres inférieurs aux diamètres d'exploitation, de la non-réalisation des inventaires ou des comptages avant l'obtention des coupes annuelles et de l'exploitation sans titre ;

- en ce qui concerne la fiscalité on retiendra le non-paiement des taxes et redevances forestières mais aussi des charges fiscales fixées par la loi de finances, la fausse déclaration de l'origine du bois et la jouissance des libéralités accordées par l'Etat au titre des avantages prévus par les codes d'investissement² sans respect des engagements contractuels (exécution des plans d'investissement, etc.)

1. Preliminary comments, by FERN, Greenpeace and WWF on the draft Indufor report "Impact Assessment of the EU Action Plan for Forest Law Enforcement", Governance and Trade, 11 May 2004. FERN, Greenpeace and WWF, Principles for FLEGT partnership agreements, January 2005. FERN Illegal logging. Update 1. EU regulation, June 2004. Ozinga S., Update on the EU FLEGT process, December 2004.

2. Il s'agit, par exemple, de l'application d'un taux réduit à l'importation sur les équipements, le matériel, l'outillage et les véhicules, de l'exonération des impôts sur les sociétés et de l'exonération des impôts indirects liés à l'importation des matières et produits entrant intégralement ou pour partie dans l'exploitation forestière.

– en ce qui concerne les cahiers des charges on note l'exécution frauduleuse des plans d'investissement, la non-réalisation des infrastructures sociales, la mauvaise tenue des cahiers de coupes, le défaut de marquage des grumes, ainsi que la non-observation des mesures susceptibles d'éviter le gaspillage des bois et la dégradation des forêts à l'occasion des coupes ;

– en ce qui concerne l'exportation, citons la délivrance de certificats de légalité pour du bois illégal, le déclassement des bois et la sous-estimation de leur valeur.

La lutte contre les activités forestières illégales

La corruption

Si la corruption se nourrit de la complicité des responsables et agents véreux des administrations, elle ne choque malheureusement pas nombre d'élites, ni certaines populations locales. En effet, lorsqu'elles en ont l'occasion, ces élites et ces populations, se montrent tout à fait capables de défendre les entreprises forestières responsables d'activités forestières illégales, l'essentiel étant les emplois, l'argent, les routes, l'eau potable, les écoles, que ces entreprises peuvent leur offrir. C'est qu'être corrompu au détriment de l'Etat n'est pas ressenti comme une faute grave dans l'imaginaire de nombre d'Africains, surtout si ces agissements profitent à la famille ou à la tribu. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la sincérité des efforts fournis, à l'échelle sous-régionale, en matière de lutte contre la corruption. De même, la pertinence des mesures prises, à l'échelle internationale, pour combattre ce mal pose problème si, par ailleurs, des appuis sont apportés à certains responsables qui ne sont pas toujours des référents en matière de bonne gouvernance.

La transparence

Certes, la transparence associée à un processus indépendant de suivi et d'audit est un objectif légitime. Mais le hic c'est que très peu d'organismes, qu'ils soient gouvernementaux, ou non, réunissent les conditions requises. En effet, l'évaluation de la politique de «transparence» menée avec constance depuis plus d'une décennie montre que l'information, particulièrement celle relative à la gestion des plans forestiers et des ressources forestières, n'est toujours pas disponible ni facilement accessible. En ce qui concerne les systèmes de suivi, d'audit ou de certification, leur indépendance est fonction de la volonté du pouvoir financier et politique. En conséquence, la vérification de la légalité de manière indépendante avant l'octroi d'une licence et le contrôle indépendant du système des licences sont des conditions nécessaires, mais non suffisantes, au succès du régime que se propose de mettre en place la Commission européenne pour lutter contre le commerce illégal du bois.

La délivrance des licences par une instance indépendante

Le projet de plan d'action du FLEGT propose que les licences d'exportation du bois soient délivrées soit par un organisme



Radeaux à bois. © H.-F. Maître

gouvernemental séparé qui ne subit pas l'influence des autorités gouvernementales en charge des forêts et de leur gestion, soit par un organisme privé, indépendant des intérêts industriels, et autorisé par le gouvernement à émettre des permis en son nom. L'expérience montre que le refus de subir l'influence des autorités gouvernementales a un prix social, émotionnel et financier considérable que peu d'hommes, Africains ou non, acceptent de payer. Autant dire qu'un organisme gouvernemental séparé et indépendant des autorités gouvernementales est un modèle cosmétique qui, s'il se réalise, ne durera pas longtemps dès lors que sa longévité dépendra de ces autorités.

En ce qui concerne la délégation des pouvoirs gouvernementaux à un organisme privé, des antécédents existent. Cette option reste cependant très critiquée par les groupes de la société civile, en particulier les syndicats, en raison de ses effets sociaux négatifs. Quant aux avantages, il est permis de s'interroger, vu les quantités de bois illégal qui sortent des pays d'Afrique centrale alors qu'il y a des sociétés privées de surveillance.

Les groupes de la société civile

L'idée que les groupes de la société civile, les syndicats compris, peuvent contribuer à une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité des opérations forestières en Afrique centrale est en partie justifiée. Mais c'est une option dont il y a lieu de craindre qu'elle ne soit également le cortège d'acteurs insidieux. Car l'inscription de certaines Ongs environnementales dans des réseaux de plus en plus denses d'intérêts divers (vente de projets aux gouvernements locaux, mobilisation des ressources financières, etc.) a certes des effets positifs, mais aussi des effets secondaires qui émusent leur engagement au service d'une gestion durable. Il y a aussi des associations qui se déclarent les avocats d'une gestion durable des forêts et qui, sous l'écume, sont solidaires des entreprises forestières responsables des pratiques illégales. Dans ce contexte, pour témoigner de la légalité des opérations forestières, des vérifications inopinées par des groupes de la société civile ne suffiront pas. Il faut des acteurs costauds, qu'ils soient de la société civile ou non, et outillés pour saisir les enjeux d'une gestion durable des forêts dans les conditions de l'Afrique centrale.

Le renforcement des capacités

L'idée que des aides spécifiques sont nécessaires pour former le personnel de la police, les avocats et les tribunaux à la législation environnementale devrait être mise en relief. Car la prolifération des Ongs de toutes sortes, et notamment celles de défense de l'environnement, n'a pas réduit les pratiques forestières frauduleuses, et un mieux-être en Afrique centrale ne saurait être promu sans le recours du droit. D'autre part, pour des raisons d'efficacité, il serait souhaitable que la Commission européenne finance les actions d'amélioration des capacités avant l'application du règlement instituant les accords de partenariat et les licences.

22 Les accords de partenariat sur les forêts et les licences

De façon générale, les pays producteurs de bois, partenaires dans le cadre de l'initiative FLEGT, sont dépendants de la Commission européenne sur tous les plans, et d'abord au plan financier. A de nombreuses reprises, ils ont beau mettre en question les options de la Commission, ils n'ont souvent d'autre choix que de s'incliner devant ses arguments. De plus, la Commission européenne négocie avec des « ambassadeurs » qui n'ont pas toujours les moyens de lui proposer des options alternatives. Dès lors, il importe que les négociations sur les accords de partenariat et les licences sur les forêts soient ouvertes à toutes les personnes ressources intéressées et qu'elles soient menées sous un angle social, environnemental et économique.

La certification

La certification d'une gestion durable des forêts peut en effet servir de preuve du respect des exigences environnementales, sociales et économiques, pourvu que l'organisme en charge de la certification remplisse les critères requis (notamment de compétence, de transparence, de bonne administration, d'objectivité et d'indépendance envers les groupes d'intérêt). Mais le hic est que les organismes qui s'emploient à assurer la certification des bois d'Afrique centrale sont douteux. Les partenaires dans le cadre du FLEGT devraient s'engager à intégrer, dans les accords de partenariat, l'analyse des interactions entre les organismes de certification et leurs partenaires politiques et financiers, l'évaluation périodique des performances de ceux-ci et l'obligation que ces organismes rendent des comptes à l'extérieur.

La responsabilité des Ongs internationales

Dès lors que les entreprises forestières sont interpellées en ce qui concerne leur responsabilité, que les Ongs internationales de défense de l'environnement mobilisent des sommes considérables au nom d'un mieux-être dans les pays en développement (ceux d'Afrique centrale compris) et que certaines de ces Ongs soutiennent des entreprises et des administrations forestières locales, leur responsabilité dans la lutte contre la corruption et le blanchiment des produits d'activités forestières illégales devrait, être également soulignée.

Les fautes professionnelles graves

Nous nous réjouissons que tous les pays membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) ont signé *une convention sur la lutte corruption dans les transactions commerciales internationales*, laquelle, entre autres, établit comme infraction pénale le fait « d'offrir, promettre ou donner des pots-de-vin à un agent public étranger dans le but d'obtenir ou conserver un marché dans le commerce international ». Seulement les dispositions juridiques de certains pays membres de l'OCDE sont inadapées à la réalité de la mondialisation, aux défis qu'elle pose et aux nouvelles formes d'impunité qu'elle génère. De sorte que ces pays handicapent sérieusement la lutte contre l'impunité dont peuvent bénéficier certaines entreprises multinationales responsables d'infractions commises dans les pays du Sud. Face à ces handicaps, il est souhaitable que le FLEGT favorise l'amélioration de l'environnement judiciaire pour que les procédures à l'encontre des sociétés et des organisations des pays membres de l'OCDE pour des délits commis à l'étranger soient moins complexes et accessibles aux citoyens des pays du Sud.

Deux actions complémentaires pour améliorer l'efficacité des acteurs de la lutte contre les activités forestières illégales

Pour que les options qui vont être proposées puissent fonctionner, il convient en premier lieu d'activer les mécanismes endogènes de contrôle de la gestion forestière, d'éveiller les populations des zones forestières aux stratégies réelles des acteurs du développement durable ainsi qu'aux effets sociaux négatifs de la corruption et des pratiques forestières frauduleuses. Aujourd'hui la réalité en Afrique centrale, c'est aussi que nombre de promoteurs de la lutte contre ces maux contribuent, inconsciemment ou non, à leur généralisation. D'autre part, retenons que celui qui cherche à enrayer le commerce illégal des bois à coups de réformes législatives, passera assurément à côté de ses objectifs, s'il n'affronte pas les pesanteurs culturelles, les perversions de la politique politicienne et les faussaires expérimentés présents dans les administrations.

Il convient également de favoriser la construction de marchés sous-régionaux et régionaux de produits forestiers légaux. D'autant qu'à terme, le marché européen pourrait ne pas être attrayant pour les producteurs de bois d'Afrique centrale. Certes, la construction des marchés sous-régionaux et régionaux est du ressort de l'Union africaine. Mais elle implique également la nécessité d'imaginer et de mettre en place des mécanismes incitatifs pour réduire, partout à travers la planète, les pratiques forestières frauduleuses.

En conclusion

- Les réponses à la lutte contre les activités forestières illégales ne sont pas forcément dans les réformes des lois.
- Le FLEGT, dans ses dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales, est pertinent pour l'organisation de la coopération à la lutte contre le commerce illégal

des bois, pourvu que ses acteurs veuillent rompre avec les pratiques considérées comme frauduleuses.

- Un modèle possible de lutte contre ce commerce est de combiner :
– l'éveil des populations des zones forestières aux stratégies du développement durable et ;

– les poursuites judiciaires contre les délinquants avec la construction de marchés sous-régionaux et régionaux des produits forestiers légaux. ■

Assitou NDINGA
BP 45217 Dakar, Sénégal.
Email : ndinga_assitou@yahoo.fr

Le commerce illégal du bois : entre les droits séculaires et le vol à grande échelle !

23

L'exemple du Bassin du Congo

Tous les Africains et tous ceux qui aiment l'Afrique sont interpellés par les affirmations qui circulent en Europe depuis quelques années : « Plus de la moitié de la production de bois du Bassin du Congo est illégale ». Mince consolation, l'Indonésie est aussi montrée du doigt avec le chiffre consternant de 70 % d'illégalités. Vraie ou exagérée, cette affirmation salit l'Afrique, ses populations et ses exportations de bois dans de telles conséquences qu'il faut y remédier ! Avant de proposer quelques solutions, essayons d'en définir le problème.

Un petit rappel du contexte pour les lecteurs de Silva

La forêt humide africaine couvre environ 350 millions d'hectares (environ 18% des forêts tropicales du monde). Dans la majorité des pays africains, spécialement ceux du Bassin du Congo, ces forêts contiennent encore une richesse de biodiversité exceptionnelle et si le monde occidental est focalisé sur les grands mammifères, la richesse concerne aussi l'ensemble de la faune et de la flore. Mais ces forêts sont avant tout le cadre de vie d'une population variée en mode de vie (sédentaire ou migrante), en races (Bantous, Pygmées), mais aussi en densité (de 2 habitants par km² au Gabon et Nord Congo, jusqu'à 50 habitants au Cameroun par exemple).

Sur le plan économique, le secteur forestier offre plus d'un million d'emplois directs dans ses sociétés, c'est-à-dire plus de 10 millions d'emplois indirects générés par l'ensemble des services tournant autour de l'activité et apporte donc des moyens de subsistance à quelques 100 millions d'habitants.

Contribuant souvent à quelques 10 % du produit intérieur brut, et étant de plus souvent le premier employeur privé, le secteur forestier est avant tout un outil de développement et de stabilisation sociale en province, apportant des moyens économiques décentralisés. Contrairement au pétrole qui apporte de grosses taxes mais peu d'emplois nationaux, la forêt, si elle est gérée durablement et légalement, est le meilleur outil naturel et durable du développement africain.

Concernant les pays du Bassin du Congo, les quelques 150 millions d'hectares de forêts à vocation de production, forment le 2^e plus grand massif forestier mondial, et quelques

15 millions d'hectares ont à ce jour vocation à être protégés ou le sont déjà.

L'activité forestière formelle est exercée par plus de 1 000 entités qui vont de la coupe villageoise à l'entreprise très structurée à capitaux internationaux. Cette hétérogénéité est un des grands problèmes de ce qui est appelé « le secteur privé forestier ».

Schématiquement, le secteur forestier du Bassin du Congo est divisé en 2 zones :

- Les zones de basse côte qui longent les côtes sur une profondeur de 100 à 300 km en RDC, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Cameroun. Ces zones côtières facilement accessibles depuis les ports, aux infrastructures anciennes, sont généralement le terrain d'opérations de 2^e ou 3^e coupes dites « de repasse » par des petites et moyennes sociétés. Mais « petit » ne veut pas dire « illégal » !

- Les zones éloignées, quelquefois de plusieurs milliers de kilomètres, comme en RDC, sont divisées en grandes concessions de 200 000 à 1 million d'hectares et plus, mises en valeur par de grandes sociétés internationales dans une activité spécifique appelée « le front pionnier ». C'est-à-dire que l'entreprise doit non seulement créer de toutes pièces l'ensemble des infrastructures, nécessaires à son activité, mais aussi prendre en charge l'ensemble de la logistique sociale de ses employés et leurs familles (économat, logement, école, dispensaire, formation professionnelle, etc.). Cette activité du front pionnier couvre plus de la moitié des surfaces de concessions accordées et représente environ 50 % de la production formelle opérée par quelques 50 grandes entreprises, toutes à capitaux internationaux, en raison des moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour opérer.

A côté de ce secteur formel opérant dans ces 2 zones, prospère en basse côte un secteur informel dont l'activité est croissante, mais qui ne représente qu'une part de l'illégalité.

L'exploitation forestière illégale : un problème à facettes multiples

Tout d'abord, le terme d'« illégal » nécessite d'être défini, car en forêt primaire, il faut garder à l'esprit que bien des droits traditionnels sont devenus, au fil de l'avancée démographique et des nécessaires réglementations, des illégalités. C'est ce qui a fait dire à certains que c'est le « cadre légal » qui a créé des illégalités, comme par exemple l'interdiction de la chasse d'animaux protégés par la Convention de Washington (CITES), à l'exemple des éléphants, des grands singes ou même des perroquets qui étaient l'une des ressources en protéine des populations locales. Il en est de même maintenant pour des prélèvements par les populations forestières, de bois d'essences commerciales, dans une zone forestière attribuée par l'Etat en concession à un nouvel « ayant droit ».

Il est admis que « l'exploitation illégale est celle qui est contraire à la législation forestière de chaque pays ». Depuis quelques années, le renforcement des contrôles ont limité les grands délits, mais il faut avouer que les petits délits se sont multipliés dans de telles proportions que le volume en découlant est devenu très significatif. Pour le secteur professionnel, l'illégalité est classée en 2 catégories de dommages :

Délits contre la forêt

Il s'agit des prélèvements forestiers dans une aire protégée dans une autre concession et en général dans toute surface forestière où votre prélèvement n'est pas spécifiquement autorisé par un droit de coupe. Ce prélèvement peut être fait à grande échelle et avec des moyens techniques qui en facilitent l'ampleur et la rapidité. Mais ce peut être aussi le fait de très nombreux petits prélèvements avec une simple tronçonneuse qui permet non seulement d'abattre l'arbre, mais aussi de le débiter en planches directement en forêt.

Viennent aussi au nombre des illégalités, les délits environnementaux telles que les coupes d'essences protégées (en Afrique, le *Prunus Africana* et certains ébènes), de coupes d'essences autorisées mais en-dessous du diamètre minimum d'exploitation (DME) et enfin toutes les pertes et gâchis effectués lors du prélèvement forestier, l'abandon en forêt de bois abattus et les coupes au-dessus du volume autorisé (assiette de coupe). Il en est de même maintenant pour l'abandon d'engins, de ferraille et de produits toxiques en forêt.

Délits contre l'Etat

Sont classés dans cette catégorie, tous les délits fiscaux (non-paiement des taxes forestières et des impôts) et sociaux (salaires non déclarés).

Pour le moment, les retards administratifs ne sont pas considérés comme illégalités tant qu'il n'y a pas de procès-verbal de l'administration. En effet, ces retards peuvent aussi être

le fait de la mauvaise gouvernance des administrations. Retenons que le commerce de bois illégaux est aussi une infraction.

Il serait rébarbatif de faire une liste « à la Prévert » de toutes les infractions, mais l'illégalité, en plus des 2 classes de délits ci-dessus, étant une concurrence déloyale, le secteur professionnel sérieux en a fait un combat prioritaire aux côtés de l'administration et des Ongs nationales et internationales.

L'activité forestière sans un « plan d'aménagement » fait l'objet de controverses puisque son établissement est requis maintenant par les lois forestières de tous les pays du Bassin du Congo, mais peu sont terminés et beaucoup ne seront jamais établis. Il y a donc une tolérance licite des administrations qui permet à certaines Ongs d'affirmer des pourcentages d'illégalités impressionnants. Pour le moment, les retards dans l'aménagement ne sont pas considérés comme délits.

Mais ces délinquants, qui sont-ils ?

L'illégalité dans le secteur professionnel se cache à plusieurs niveaux :

► **Niveau des grandes entreprises** où la gouvernance dans la gestion où dans les relations avec les autres parties n'est pas une priorité, ni dans la morale citoyenne, ni dans l'image de marque. Depuis quelques années, les pressions conjuguées des risques politiques (zones de conflits), des risques techniques (chemins de fer handicapés, ports saturés, etc.) de la faible gouvernance des administrations, de la fiscalité très pesante, de la surévaluation du CFA dans les marchés mondiaux et enfin de la pression de certaines Ongs occidentales, ont découragé bien des investisseurs sérieux, laissant la place à des investisseurs moins scrupuleux ou moins vulnérables. A une époque où tous les pays du monde surenchérissent pour attirer de nouveaux investisseurs et garder les anciens, il est étonnant de constater le peu de préoccupations de nombreux Etats africains (et de leurs bailleurs) dans cette course à l'investissement industriel sérieux et durable. L'ATIBT regrette le comportement de certaines entreprises qui ternissent l'image de l'ensemble d'une profession de même que le parti pris délibéré de certaines Ongs qui recherchent plus l'effet médiatique en Europe que la construction en Afrique.

► **Niveau de petites entreprises** où l'enrichissement rapide et maximum se fait par l'illégalité ou la corruption. Cette illégalité d'un acteur forestier peu scrupuleux est souvent couverte par un actionnaire national « au bras long ».

► **Niveau des coupes familiales** et de l'informel villageois longtemps tolérés par les administrations forestières. Ces pratiques ont atteint un niveau très conséquent dans la part de la production, de la transformation locale et même de l'exportation de sciages avivés. Les forêts de basse côte aux infrastructures existantes, où les petites scies circulaires mobiles ont un accès facile et/ou aux petites usines primaires sont le théâtre de coupes et transformations illégales et où la fraude compense le surcoût d'un rendement déplorable.

Ces trois niveaux d'illégalités sont maintenant très difficiles à contrôler avec le développement pourtant souhaitable de la transformation locale. En effet, s'il était facile pour les administrations de contrôler l'origine des grumes aux points d'exportation, les vérifications aux entrées usines deviennent quasiment impossibles. Le côté paradoxal de cet approvisionnement clandestin des usines locales, vient du fait que dans de nombreux pays, une surcapacité industrielle a vu le jour, souvent comme la conséquence d'une politique d'aménagement qui, dans son obligation de réduire la production annuelle forestière, incite les industriels en déficits de grumes, à être peu scrupuleux dans leurs approvisionnements matière.

Dans ces conditions, il faut que les Etats définissent mieux leurs politiques de distribution de la forêt aux communautés villageoises et précisent le choix dans les objectifs finaux à atteindre : cadre de vie, ressource en bois de construction locale ou une source de revenus pour la communauté.

- Accorder un cadre de vie sous responsabilité locale paraît un objectif très louable et à encourager.
- La ressource en bois à des fins locales peut être obtenue avec du petit matériel géré par la communauté ou par un accord de partenariat avec une entreprise forestière voisine.
- La source de revenus peut être atteinte par le jeu d'un actionnariat coopérativiste regroupant plusieurs petits permis aménagés de façon à leur permettre d'atteindre la taille critique de la gestion durable et ainsi assurer des revenus durables.

Taille minimum des petits permis : les Etats sont souvent dans une dualité de distribuer à des petits opérateurs nationaux (communautés ou individus) de façon à leur assurer un outil de développement et celle que cet outil soit durable.

Nous devons attirer une fois encore l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de ne pas morceler la forêt rendant ainsi impossible une gestion durable et économique. Sachant qu'une production forestière économique nécessite 2 engins (bull et fourchette ou bull et skidder), soit un volume minimum de production rentable de 2000 m³/mois, on arrive à une production annuelle minimum de 24 000 m³. Si on retient une production moyenne de 10 m³/hectare, il en nécessitera une consommation de surface annuelle de 2 400 hectares. Une gestion durable avec une rotation de 30 ans nécessitera donc une concession minimum de 72 000 hectares. L'administration devra donc veiller à ne pas morceler ou à regrouper en coopérative les permis pour atteindre un seuil minimum de l'ordre de 50 000 hectares.

Combat contre les illégalités

L'organisation professionnelle IFIA (Interafrican Forest Industries Association) qui regroupe à travers les syndicats forestiers nationaux quelques 200 entreprises dans le Bassin du Congo, a fait de cette question d'illégalité un combat prioritaire sur plusieurs fronts :

► **Le front syndical** : l'IFIA avec l'aide de UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le soutien logistique du WRI (World Research Institute) met en place un projet « FORCOMS » (Forest Concession Monitoring System for Central Africa) de définition et de contrôle de l'illégalité et de l'engagement progressif dans l'aménagement. Construit à partir du code de conduite IFIA, il s'est structuré en mars 2004 à Douala pour aboutir en avril 2005 à Paris. Ce projet sera présenté aux bailleurs dès mai 2005 pour être opérationnel au second semestre de cette même année (voir sites UICN, IFIA, WRI).

Cet engagement volontaire d'entreprises sera audité par les sociétés (tierce partie indépendante) déjà actives dans la certification forestière comme SGS et Véritas, l'IFIA restructurant les organisations syndicales du Bassin du Congo autour de cet engagement volontaire « FORCOMS ». Déjà plus de 30 entreprises ont montré leurs intérêts pour ce processus. Les grandes Ongs entourant UICN dans ce projet (comme WCS et WWF) ont confirmé leurs soutiens.

► **Le front international** : l'ATIBT soutient avec beaucoup d'engagement les processus internationaux de lutte contre les illégalités et de certification. FLEGT et AFLEG sont basés sur les contrôles de légalité à l'importation, complétés par des accords bi-latéraux de renforcement des structures des administrations concernées dans les pays producteurs. Ces accords bi-latéraux prenant certainement du temps à être négociés et mis en place, FORCOMS est présenté comme une phase préparatoire à ces processus.

La certification (ISO 14 001, Keurhout, PAFC, PEFC, FSC) est aussi un processus qui, dans sa phase finale, sera certainement une incitation à la gestion forestière durable, un outil de contrôle efficace de la légalité.

Toutefois, plus de 10 ans après le lancement du concept de certification de gestion forestière, force est de reconnaître que l'outil a eu peu d'effet sur les pays tropicaux. A ce jour, seulement 6 % des forêts du monde sont certifiées et alors que près de 50 % des forêts américaines et européennes le sont, on ne compte pas plus de 2 % des forêts sud-américaines et 1 % seulement pour les forêts africaines. A ce jour, ni FSC, ni PEFC, ni PAFC ne sont opérationnelles en forêts primaires africaines, où seulement 1,6 million d'hectares au Gabon, sont certifiées Keurhout et ISO 14 001.

► **Le front de la gouvernance** : les gouvernements africains, aidés par les bailleurs, ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la production illégale et le commerce de produits illégaux. Laxisme et corruption sont souvent des encouragements à l'illégalité et sans vouloir discerner si c'est la poule qui fait l'œuf ou le contraire, le lien entre illégalité et faible gouvernance est évident.

► **Le front des incitations directes** : promotion du plan d'aménagement lui-même et du contrôle volontaire FORCOMS par incitations fiscales ou financières. Le Gabon a été le premier pays africain à encourager fiscalement l'aménagement forestier, par la réduction de 50 % de la taxe de superficie pour les surfaces aménagées. L'ATIBT recommande aux autres pays de suivre cet exemple d'incitation.

Mais il est une incitation directe et beaucoup plus performante : celle de l'accès aux crédits bancaires conditionnés. En effet, dans tous les pays africains, l'accès aux crédits bancaires est quasi impossible. Les grandes entreprises doivent donner des garanties internationales équivalentes, et les petites se voient refuser tout concours dans le secteur forestier.

L'IFIA propose donc qu'une partie du remboursement de la dette internationale des Etats forestiers africains soit bloquée dans un compte séquestre servant de fond de garantie à tous les prêts pour investissements dans l'aménagement forestier, dans l'industrialisation locale à valeur ajoutée et enfin dans la formation professionnelle.

26 Cette garantie permettra aux banques africaines :

- de prêter aux acteurs africains, nationaux et internationaux avec la garantie de leurs seuls actifs africains, contre-garantis par ce fond ;
- de prêter en monnaie locale et non en devises comme l'euro ou le dollar US ;
- de prêter à des taux attractifs puisque sans commission des garanties internationales contre les risques africains qui grèvent depuis les indépendances le développement industriel.

Bien entendu, ces prêts seront à conditionner par un outil de contrôle, qu'il soit « FORCOMS », ou tout autre outil visant à la légalité et la progression de la durabilité des productions forestières, industrielles et de leur commerce

► **Le front de la société civile et des Ongs** : les plus faibles sont les premières victimes de l'illégalité. Que ce soient les villageois en régions forestières, privés sans compensation de leur cadre de vie, ou que ce soient les travailleurs sans garantie sociale et donc d'une très grande vulnérabilité. Les Ongs sociales et environnementales ont un rôle considérable à jouer dans la lutte contre l'illégalité et la mauvaise gestion forestière.

A condition que les intentions ne soient pas seulement dans l'effet médiatique d'attaques de grandes sociétés, le partenariat entre toutes les parties concernées paraît déterminant dans ce combat de tous les jours.

Conclusion

L'immensité qu'on croyait infinie, des forêts tropicales, les faibles densités des populations forestières, les traditions ancestrales, et même le laxisme de bien des acteurs, ont longtemps laissé croire à l'invulnérabilité des forêts tropicales africaines.

Il n'en est plus ainsi ! La pression, qui vient de l'illégalité et de la mauvaise gestion forestière, oblige à un changement de comportement.

Ce changement de comportement peut être volontaire de la part d'acteurs conscients du danger. Nous le souhaitons et en assurons la promotion. Mais dans le cas contraire, les administrations ont le devoir de rappeler à l'ordre fermement, et en cas de délits renouvelés, de sanctionner les contrevenants.

Ainsi la forêt africaine, à nouveau totalement gérée durablement et légalement dans sa partie à vocation de production, redeviendra l'outil naturel, et renouvelable du développement durable africain. ■

J.-J. LANDROT
Président de l'ATIBT

NDLR. Dans les zones faciles, une exploitation ne possédant qu'un seul tracteur à chenilles polyvalent, effectuant tous les travaux d'ouverture de pistes, de débardage et parfois de chargement, est fréquente et rentable. Ces chantiers assurent selon le relief et la richesse de la forêt, une production de 1 000 à 1 500 m³ par mois.

La superficie de permis nécessaire, si on se base sur une rotation de 30 ans, ne serait donc que de 36 000 ha.

Mais est-on certain qu'une telle durée de rotation soit la solution pour les petites superficies ? Des rotations plus rapides (10 à 15 ans), assorties de plans simples de gestion, seraient sans doute plus simples à mettre en œuvre et à gérer et aussi moins coûteuses.



Chargement de grumes, Gabon.
© C. Doumenge

Le braconnage : revue des principaux problèmes et de leurs conséquences

L'article que nous vous proposons a été préparé pour le colloque sur le braconnage organisé les 24-26 novembre 1994 à Libreville par le projet Forêt-Environnement. En raison de son ancienneté, on pourrait considérer que cette communication n'est plus d'actualité. Il n'en est rien. Sans doute les dix ans écoulés auraient-ils justifié quelques adaptations de la forme mais sur le fond cette revue reste pertinente. Ce constat et la clarté de l'exposé justifient la publication mais elle nourrit aussi nos craintes quant à notre capacité à lutter contre le braconnage puisque dix ans après, tout reste à faire.

27

Introduction

Le braconnage peut se définir comme l'exploitation illégale de la faune sauvage ou, plus précisément, chasser ou pêcher sans permis, des espèces protégées, à une période ou en un lieu non autorisés, avec des engins prohibés. Nous nous occuperons uniquement des aspects du braconnage liés à la chasse.

Tout **chasseur** devient un **braconnier** lorsqu'il enfreint les limites reconnues par la société à travers la législation en vigueur : en-deçà de ces limites il reste un chasseur, au-delà il devient un braconnier. Ces limites que les législateurs ont établies, tenant compte de la logique propre aux nécessités de contrôle et de préservation des ressources, peuvent être regroupées en plusieurs grandes catégories, rappelées dans le tableau 1. Mais de quelle légalité, de quelle législation parlons-nous? Il s'agit ici des législations dites « modernes » qui ne tiennent que rarement compte des traditions que l'on pourrait qualifier de législations « traditionnelles ».

Tableau 1. Les limites imposées à la chasse moderne.

Domaines de limitation	Exemples
Matériel	Fusils ou carabines non autorisés, collets métalliques défendus
Technique	Chasse de nuit interdite
Espèce	Interdiction de chasser les espèces protégées
Quantité	Quotas par espèces à ne pas dépasser
Période	Interdiction de chasser en dehors de la période d'ouverture
Territoire	Interdiction de chasser dans les parcs nationaux
Valeur	Taxes d'abattage à payer
Personne	Interdiction de chasser sans permis

Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique, la faune sauvage était, pratiquement et de tout temps, la seule source de protéine animale (voir, par exemple, Bahuchet, 1993, et les références citées). Son exploitation était strictement réglementée par une série d'interdits et une organisation complexe : certains gibiers n'étaient pas chassés, d'autres

étaient interdits à certaines catégories de la population — aux femmes, aux enfants en bas âges — ou réservés à des initiés. Le braconnage était sévèrement « réprimé ». Ces interdits traditionnels découlaient de la nécessité de conserver un garde-manger bien rempli et étaient aussi reliés aux croyances et aux pratiques médico-magiques. Ils pouvaient paraître injustes vis-à-vis de certaines catégories de la population mais indirectement, l'ensemble de ces règles de partage et de gestion traditionnelle assurait la survie des populations animales.

Dans le passé, les chasses, souvent collectives, suivaient des rites complexes. Les règles de répartition de la viande étaient très strictes entre les membres de la communauté. Ces chasses pouvaient être meurtrières pour les populations animales mais les communautés humaines avaient inventé avant la lettre le système des secteurs de chasse tournante, en laissant au repos pendant plusieurs années les territoires chassés.

Bien que nous nous basions sur les législations et la caractérisation modernes du braconnage, il nous a paru utile de préciser en introduction ces éléments culturels qu'on a souvent tendance à oublier lorsqu'on parle de braconnage.

Aujourd'hui, la disparition de la faune touche l'ensemble du peuplement animal des régions considérées et a des répercussions sur l'ensemble de la population humaine qui y vit. Certains auteurs pensent que la faune sauvage était abondante au début du siècle, parce que la pression démographique était faible et les armes à feu peu répandues.

C'est en partie vrai, mais la réalité n'est pas aussi simple. On note en effet, à titre d'exemples, que :

- dans le nord-est de la République Centrafricaine, l'importance de la population humaine n'a pratiquement pas évolué depuis deux ou trois décennies. En revanche, la faune sauvage y a considérablement décru durant cette période ;
- dans cette même région, la population d'éléphants a été réduite de 50 à 75 % en quelques années par le fait de cavaliers soudanais armés simplement de lances. Dans d'autres régions, des tribus nomades exterminent des troupeaux entiers de gazelles ou d'antilopes avec seulement des filets et des chiens. Les braconniers n'ont nullement besoin d'armes à feu pour détruire la faune sauvage, même si celles-ci facilitent leur tâche.

Il faut admettre que l'augmentation de la population et la diffusion des armes à feu n'explique pas tout. La destruction des sociétés traditionnelles qui n'ont pas été remplacées par de nouvelles structures adaptées à la conservation des ressources naturelles a très certainement joué un grand rôle dans le processus de destruction de la faune. Parallèlement, l'émergence d'un nouveau marché — celui des milieux urbains — et des circuits commerciaux modernes, comme les besoins nouveaux résultant de l'intégration des pays d'Afrique dans la société de consommation globale, ont accéléré cette tendance.

Les braconnages : causes, formes, importances

Le braconnage pour la consommation des populations rurales

En région forestière et dans les zones de savane infestées de glossines, le gros élevage domestique est très difficile, voire parfois impossible. Sans compter les glossines et les facteurs climatiques, les causes peuvent aussi inclure l'importance des investissements demandés, la rentabilité douteuse et des impacts négatifs sur l'environnement. Dans ces régions, la faune sauvage représente 70 à 90 % des ressources en protéines animales des **populations rurales** et il n'est pas possible de les en priver tant que d'autres ressources n'auront pas été développées (Lauginie et Sourmia, 1977). En République démocratique du Congo (RDC) par exemple, environ 75 % des protéines animales consommées par un Zaïrois moyen proviennent de gibiers (Hazelwood, 1981 in Lanjouw, 1987).

Dans les pays d'Afrique centrale, en milieu forestier, les villageois se réfèrent à une culture de chasse développée et n'ont pas intégré de culture d'élevage. Les produits du petit élevage de case ne font pas partie de l'alimentation de tous les jours mais sont réservés pour certaines occasions (cérémonies diverses, visites de parents, etc.). La chasse y est donc une activité traditionnelle très répandue et très ancrée dans les modes de vie (Hecketsweiler et al., 1991 ; Doumenge, 1992). Dès leur plus jeune âge, les enfants chassent autour des cases les petits oiseaux et les petits rongeurs, dans les agroforêts villageoises, à l'aide de lance-pierres, de pièges, d'arbalètes (Hecketsweiler et al., 1991 ; Doumenge, 1992). Il se crée chez eux dès ce moment, un réflexe de chasseur qu'il serait judicieux de ne pas négliger dans l'évaluation des fondements culturels de la chasse et de la consommation de gibier. Ce réflexe peut rester tout à fait inconscient mais enracine déjà le jeune enfant dans cette culture de chasse.

Nous pensons toutefois qu'une gestion rationnelle de la faune sauvage pourrait assurer une bonne partie du ravitaillement en viande des pays africains d'une manière durable. La législation moderne de tous ces pays autorise généralement, sans formalité et sans frais, la chasse des gibiers non protégés par des méthodes traditionnelles. Mais la chasse dite « traditionnelle » ayant disparu, les armes à feu se sont répandues dans les campagnes. La réglementation concernant leur utilisation étant contraignante, certaines formes de bracon-

nage sont nées. Les deux principales causes en sont les taxes d'abattage (parfois plus élevées que la valeur marchande de l'animal abattu) et les quotas d'abattage (les chasseurs ayant peur de les atteindre rapidement ne déclarent pas le gibier abattu). Ce genre de braconnage d'autoconsommation n'est cependant pas très dangereux, dans la mesure où le gibier est uniquement destiné à la consommation du chasseur, de sa famille ou de la communauté rurale restreinte.

Le braconnage professionnel pour la viande

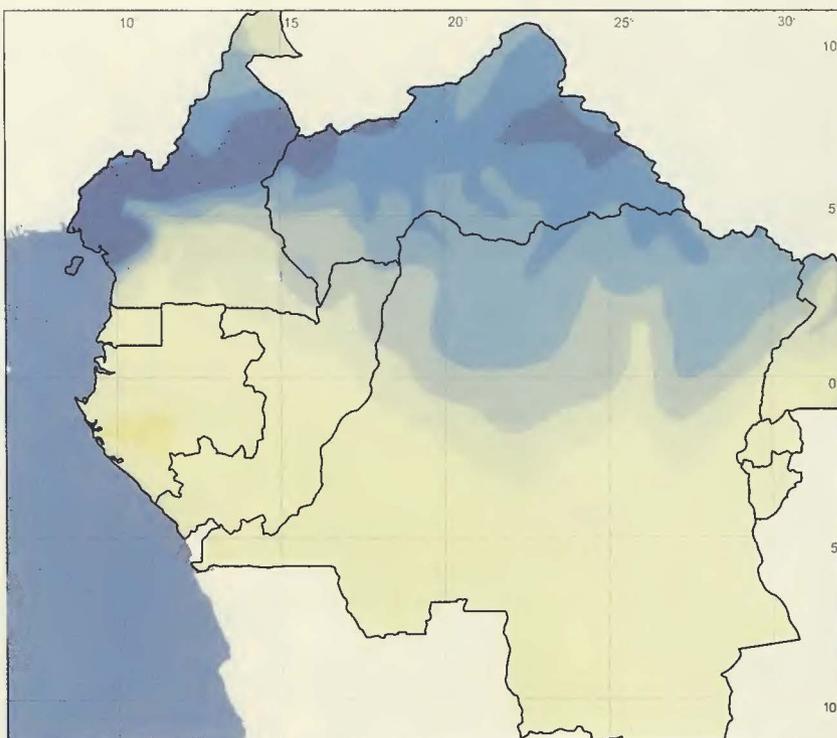
Le braconnage professionnel, destiné à ravitailler des **populations extérieures aux zones de production** (marchés des villes, chantiers divers, etc.) est beaucoup plus préjudiciable que le précédent, car exercé à plus grande échelle. En RDC, par exemple, une enquête menée dans le Kivu précise qu'au minimum 73 % des habitants de la ville de Bukavu consomment de la viande de chasse. La quantité de viande annuellement vendue à Bukavu a été estimée à environ 400 tonnes, mais ce chiffre est très certainement en-deçà de la réalité (Kofimoya Shada et al., 1988; repris dans Doumenge, 1990). A Bangui, RCA, au cours de l'année 1986, on a pu estimer qu'il entrerait quotidiennement 2 tonnes de viandes de chasse, soit l'équivalent de 4 000 buffles par an et ce, sans aucun profit pour l'Etat.

Dans la région de Kisangani, Colyn et al. (1988) ont mis en évidence le fait que 75 % de la viande de chasse de « qualité » était commercialisée par les **chasseurs**. Les petites prises (aulacode, rat de Gambie), ne rapportant pas suffisamment, sont auto-consommées. Au contraire, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest — beaucoup plus écumés par la chasse —, l'aulacode est très recherché par les populations urbaines et fait l'objet d'un commerce actif au bord des routes. Les revenus tirés de la vente de viande permettent au chasseur et à sa famille d'obtenir rapidement une quantité relativement importante de liquidités, nécessaires à l'achat de biens de consommation. Le gibier est chassé en priorité dans les forêts aux alentours des villages et le long des voies de communications. Cette chasse devient destructrice lorsque les voies de communications facilitent la pénétration au plus profond de la forêt et l'évacuation des produits vers les centres urbains de consommation (voir, par exemple, Arnaud et Sourmia, 1980, pour la Côte d'Ivoire, ou Doumenge, 1990 et les références citées dans le cas de la RDC).

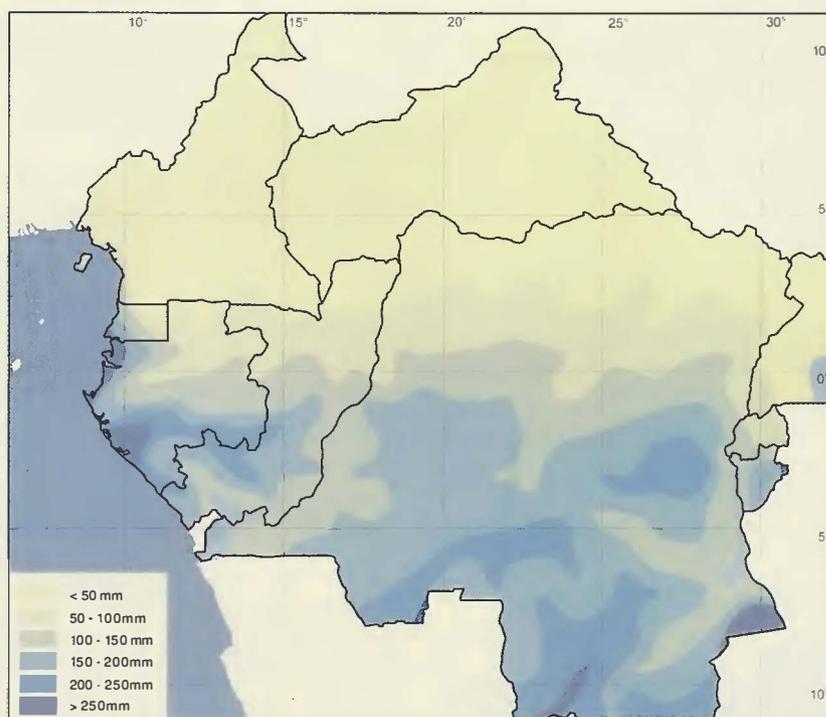
Viande de brousse. © F. Jori



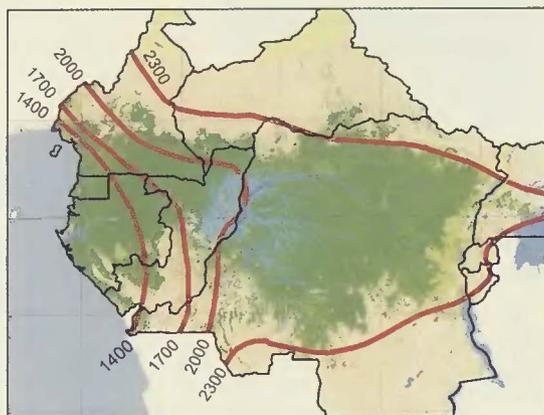
Le Bassin du Congo



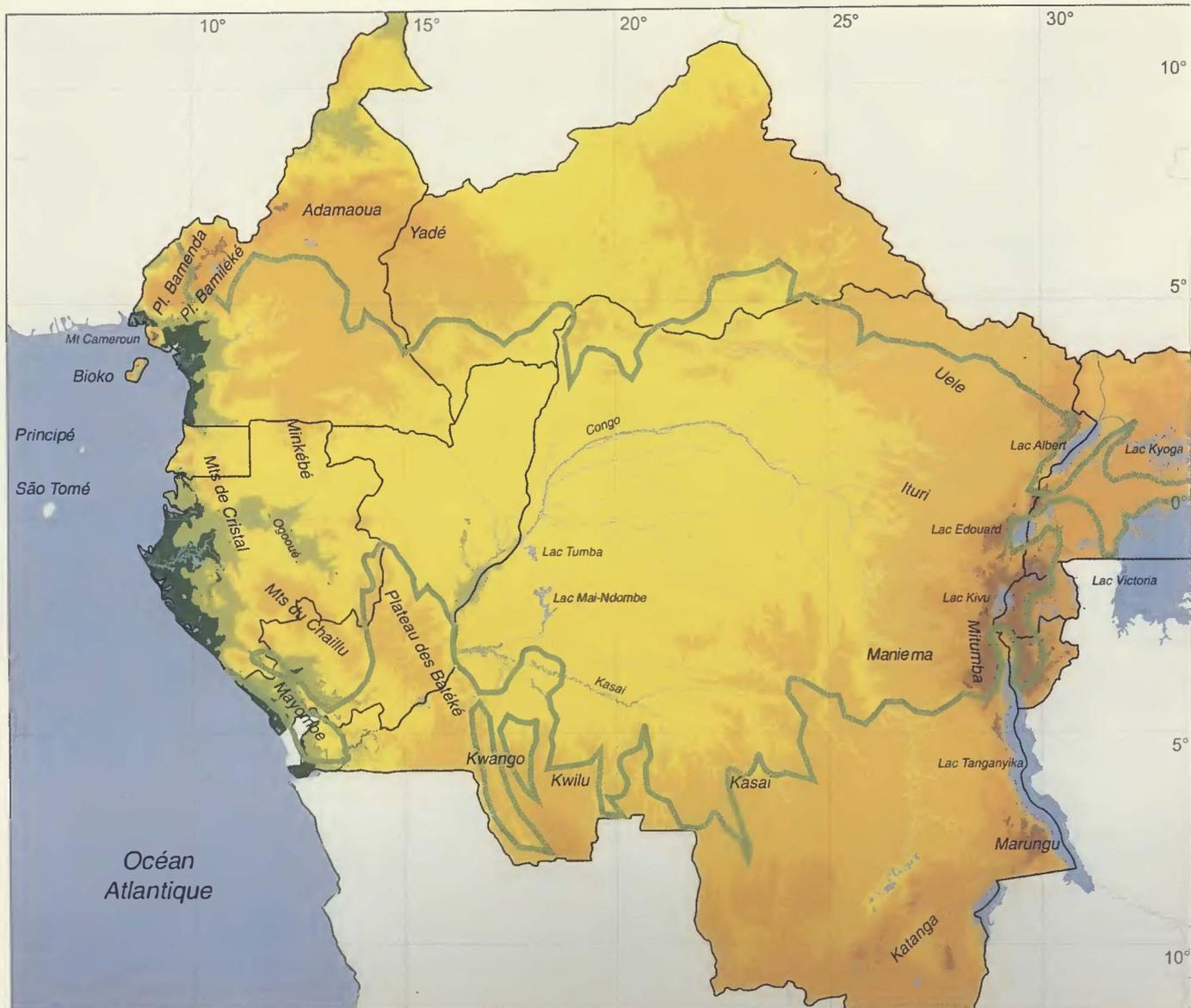
Répartition des précipitations (juillet).
Source : J.-P. Vandeweghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale. La nature et l'homme.
Ed. Lannoo.



Répartition des précipitations (janvier).
Source : J.-P. Vandeweghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale. La nature et l'homme.
Ed. Lannoo.



L'ensoleillement varie entre 1 300 heures par an en moyenne en bordure du golfe de Guinée à 2 300 heures et plus dans le Nord Cameroun et en République Centrafricaine.
Source : J.-P. Vandeweghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale. La nature et l'homme.
Ed. Lannoo.



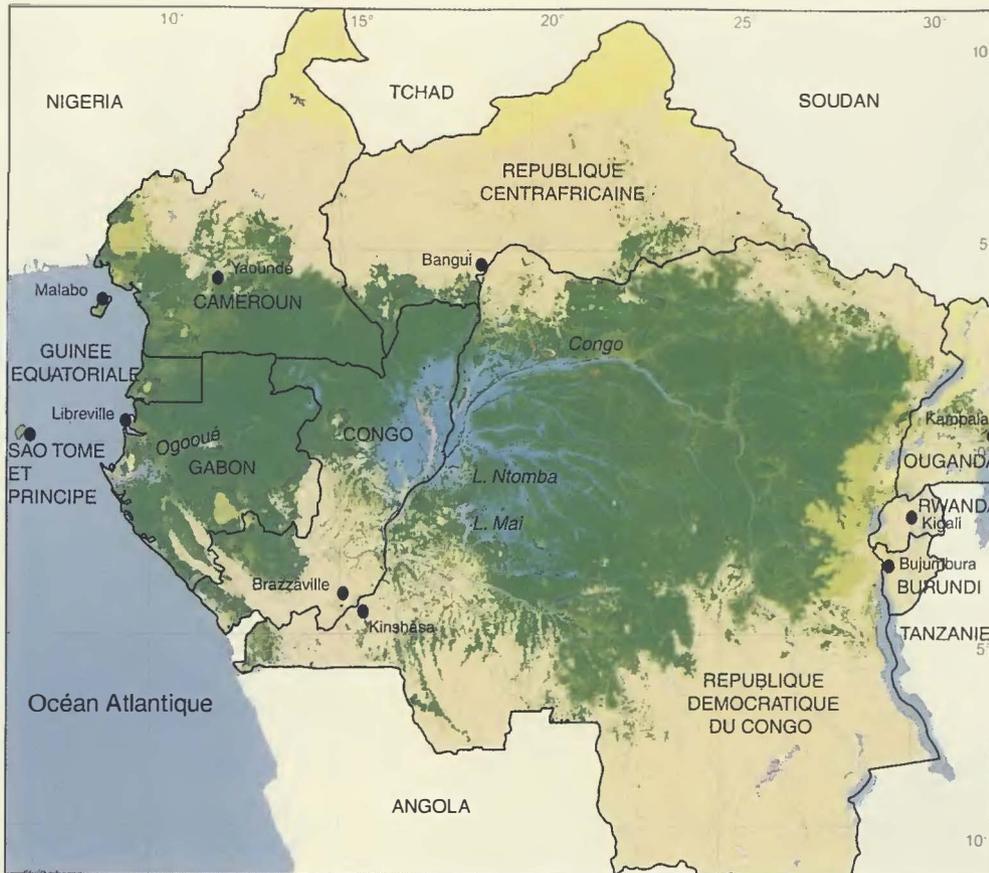
- 0 - 100 m
- 100 - 300 m
- 300 - 600 m
- 600 - 1000 m
- 1000 - 1650 m
- 1650 - 3000 m
- > 3000 m

Relief et réseau hydrographique.

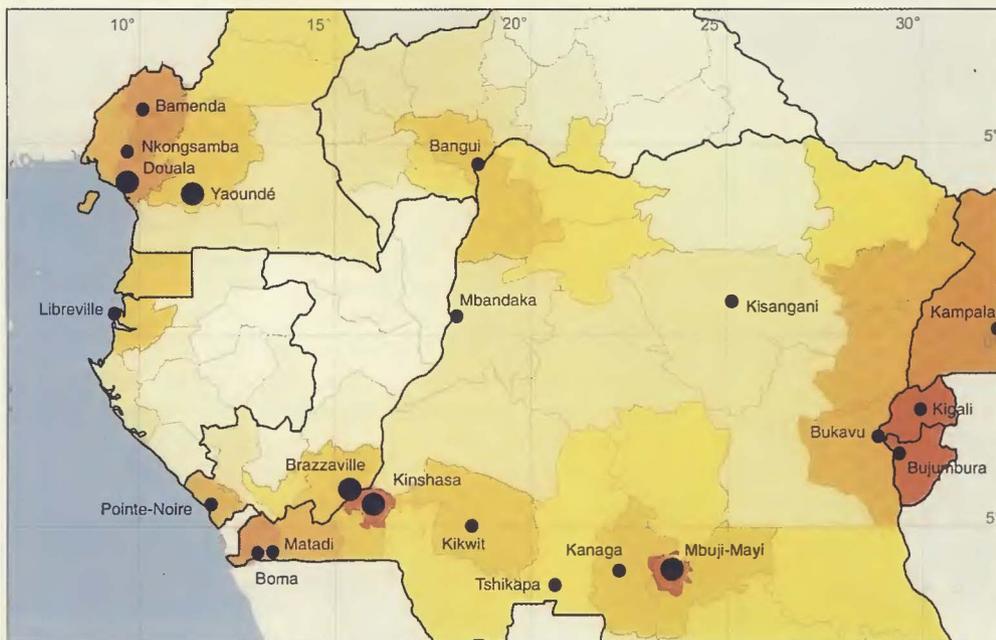
Source : J.-P. Vande weghe, 2004. Forêts d'Afrique Centrale. La nature et l'homme. Ed. Lannoo.



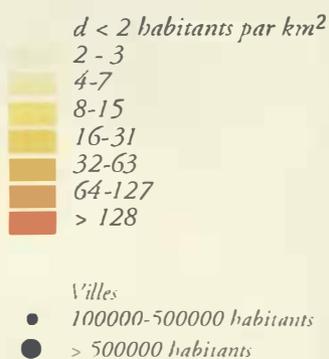
Bord de rivière.
© B. Riéra



Le bassin forestier du Congo.
 Source : J.-P. Vandeweghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale.
 La nature et l'homme. Ed. Lannoo.



La densité des populations rurales en habitants par kilomètre-carré.
 Source : J.-P. Vandeweghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale.
 La nature et l'homme. Ed. Lannoo.

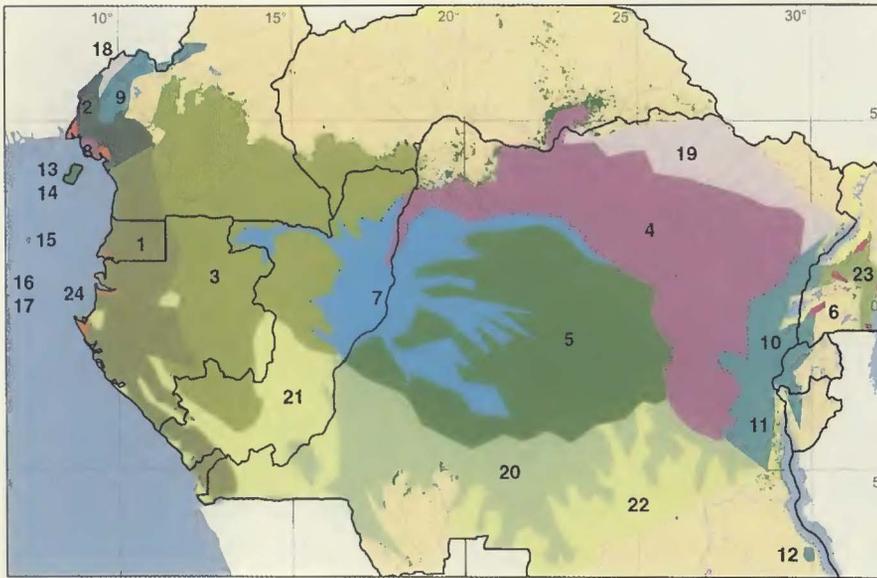
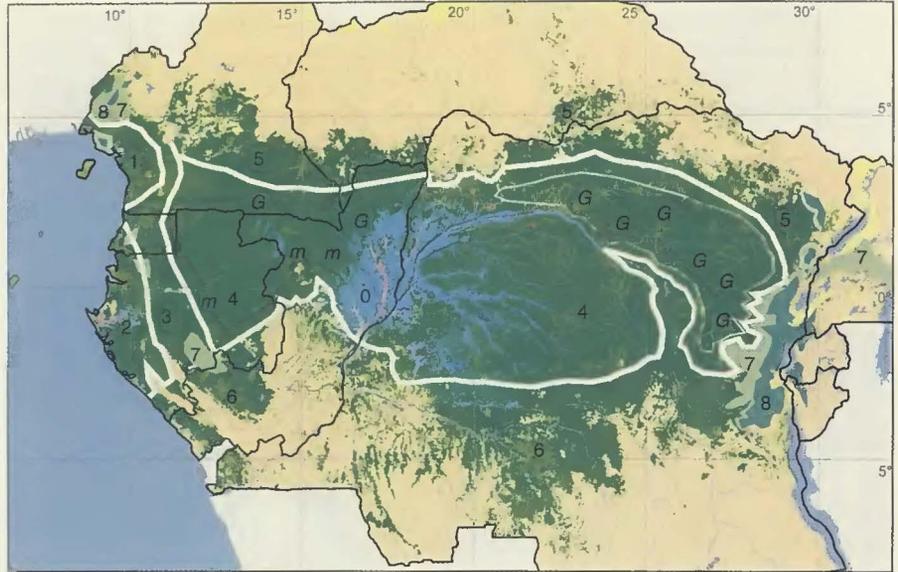


Village et villageois.
 © B. Riéra

Répartition des types de forêts.

- 0. Forêts marécageuses.
- 1 et 2. Forêts bialfréennes du littoral.
- 3. Forêts à césalpiniacées.
- 4. Forêts congolaises de plaine.
- 5 et 6. Forêts semi-caducifoliées.
- 7. Forêts submontagnardes.
- 8. Forêts montagnardes.
- m. Forêts à marantacées.
- G. Forêts à *Gilbertiodendron dewevrei*

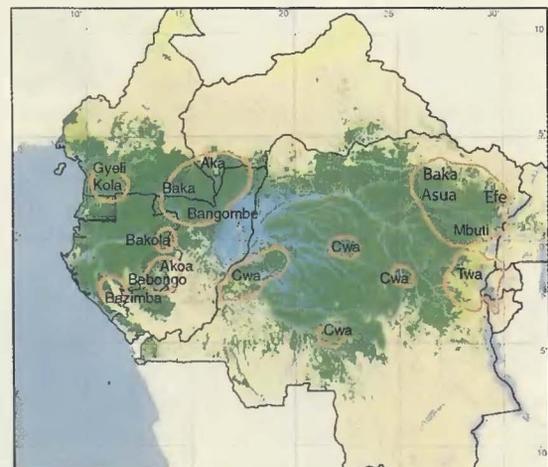
Source : J.-P. Vande weghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale.
La nature et l'homme. Ed. Lannoo.



Les 24 écorégions de l'Afrique centrale forestières selon le WWF : 1) les forêts côtières congolaises ; 2) les f. côtières de la Cross River ; 3) les f. congolaises du nord-ouest ; 4) les f. congolaises du nord-est ; 5) les f. congolaises centrales ; 6) les f. humides du lac Victoria ; 7) les f. congolaises marécageuses ; 8) les f. du mont Cameroun ; 9) les f. montagnardes du Cameroun occidental ; 10) les f. montagnardes du rif Albertin ; 11) les f. montagnardes de l'tombwe ; 12) les f. montagnardes des Marungu ; 13) les f. de basse altitude de Bioko ; 14) les f. montagnardes de Bioko ; 15) les f. de Principe ; 16) les f. de plaine de São Tomé ; 17) les f. submontagnardes et montagnardes de São Tomé et Principe ; 18) la mosaïque forêt-savane guinéenne ; 19) la mosaïque forêt-savane nord-est congolaise ; 20) les f. riveraines sud-congolaises ; 21) la mosaïque forêt-savane sud-ouest congolaise ; 22) la mosaïque forêt-savane sud-congolaise ; 23) la mosaïque forêt-savane du lac Victoria ; 24) les mangroves d'Afrique centrale.

Source : J.-P. Vande weghe, 2004.
Forêts d'Afrique Centrale.
La nature et l'homme. Ed. Lannoo.

Arbre avec contrefort en forêt.
© B. Riéra



Les différents groupes de pygmées.
Source : J.-P. Vande weghe, 2004. Forêts d'Afrique Centrale.
La nature et l'homme. Ed. Lannoo.

Enfin, ce type de braconnage n'est pas forcément lié au manque de disponibilité en viande car il s'exerce partout avec plus ou moins d'intensité, même dans les régions où l'élevage du bétail pourrait satisfaire amplement les besoins alimentaires des populations humaines. Même si la viande de brousse est plus chère que la viande d'élevage sur les marchés des grandes villes, elle n'en exerce pas moins un attrait important sur les consommateurs. Cela démontre que la valeur culturelle de la viande de chasse est beaucoup plus élevée que celle du bétail domestique, d'où un attrait plus important qui favorise le commerce de ce produit de rapport. On peut aussi noter que, pour une société voulant ravitailler ses chantiers, il est souvent plus rentable de se fournir en viande de brousse plutôt que de faire venir de la viande de bétail domestique conditionnée depuis les villes.

Mais l'interdiction pure et simple de cette activité n'est pas une solution viable pour les états face à cette expansion incontrôlée de la pression sur la faune. Il est apparu que des interdictions signifiées dans certains pays (Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Bénin, par exemple) n'ont en aucune manière réussi à endiguer le phénomène. La diminution de la chasse légalement autorisée s'est traduite par une augmentation sensible du braconnage.

Dans les pays forestiers — RDC, Gabon, Congo, Sud-Cameroun, Sud-Ouest de la RCA —, il existe cependant un déficit important en viande provenant d'espèces domestiques. Ce déficit pourrait être comblé par des importations mais cela est rarement le cas. D'une part, les importations sont parfois déjà considérables et d'autre part, l'attrance pour la viande de gibier est telle que l'on doit raisonnablement considérer que la pression sur la faune ne cessera d'augmenter dans les prochaines années si aucune mesure n'est prise à temps. Il y a quelques années, l'Union Douanière des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) a réalisé une étude approfondie sur l'évolution de l'élevage, les productions de viande domestique et des produits de la pêche dans les pays membres de l'Union. Cette étude fait apparaître que, jusqu'à la fin de l'actuelle décennie, la consommation de viande bovine des pays membres sera couverte par leur production et qu'au-delà, la production, telle qu'elle est organisée actuellement, ne permettra plus d'assurer l'autosuffisance, d'autant que la zone deviendra également déficitaire en petits ruminants.

Avec le développement de l'économie monétarisée et l'ouverture des sociétés traditionnelles sur la société de consommation, la nécessité de produire des marchandises vendables et la nécessité de se procurer — en échange de ces marchandises — des ressources monétaires, se fait de plus en plus sentir. Dans ce contexte, qu'est-ce que le paysan du milieu rural a à vendre ? Du gibier, des poissons, des productions agricoles ou des produits de cueillettes. Parmi ces productions, quelle est l'activité qui demande le moins d'investissement, qui est la moins difficile à mener et qui rapporte le plus rapidement toute l'année durant ? C'est la chasse.

Lorsque les jeunes hommes, après leurs études, ne trouvent pas de débouchés en ville ou ne peuvent prétendre à un emploi dans une société forestière ou autre, ils rentrent au

village et se mettent à chasser. Cela explique en partie l'expansion de cette activité et le fait que les **élites économiques et politiques des villes** (commerçants, personnalités influentes, etc.) qui disposent de l'argent nécessaire pour investir dans la chasse commerciale, trouvent, dans les villages, un terrain favorable.

De plus, l'éclatement des sociétés traditionnelles et le mélange des populations, les déplacements de populations humaines, ont favorisé l'essor de la chasse. Par exemple, dans la région de Conkouati, au Sud du Congo, les populations locales Vili sont restées très longtemps en bordure forestière en pratiquant essentiellement la pêche en mer ou en lagune. Au cours de ce siècle, l'immigration de populations plus forestières et de chasseurs a favorisé le développement de la chasse commerciale dans cette région, soit directement, soit par effet d'entraînement auprès des Vili (Doumenge, 1992).

Certaines **forces publiques**, militaires et autorités administratives, s'adonnent ouvertement au braconnage pour se procurer gratuitement de la viande de chasse pour alimenter leur clientèle. Ce braconnage est très meurtrier car il est effectué, la plupart du temps, avec des armes de guerre extrêmement efficaces. Néanmoins, beaucoup de gibier blessé est perdu. Cette pratique a de plus un effet déplorable sur les populations rurales qui en sont témoins, surtout quand il est pratiqué dans les réserves et parcs nationaux. De tels dérapages sont assez régulièrement signalés au Mali (militaires et responsables forestiers), au Sénégal (marabouts et autres autorités religieuses), en Côte d'Ivoire (militaires et agents des parcs nationaux ou des travaux publics), au Niger (militaires et dignitaires du régime), en RDC (militaires de tous ordres), etc. Au Niger et au Mali, cette chasse est aussi pratiquée par et au bénéfice de dignitaires venus du Moyen-Orient. La viande récoltée peut servir à la nourriture des chasseurs ou des autorités commanditaires, mais aussi à la vente. Dans certains cas, il s'agit, en outre, d'un braconnage pour la récolte de trophées, tels que les pointes d'éléphants (voir ci-dessous).

Le braconnage destiné à la fourniture des sous-produits

Le braconnage destiné à la fourniture de sous-produits concerne surtout les éléphants, pour leurs pointes d'ivoire, les rhinocéros, pour leurs cornes, ainsi que les félins tachetés et les reptiles, pour leurs peaux. Certains animaux sont aussi pourchassés pour la fabrication de médicaments traditionnels. Le gorille, en particulier, a la réputation de permettre de préparer des fétiches puissants (Hecketsweiler *et al.*, 1991).

Ce type de braconnage pour la vente de sous-produits est extrêmement meurtrier. Les principaux bénéficiaires en sont les **trafiquants internationaux** et les divers **intermédiaires locaux**. Les bénéfices réalisés leur permettent d'organiser des filières d'évacuation complexes et de soudoyer des **responsables administratifs** locaux. A titre d'exemple : un éléphant portant deux pointes de 20 kg chacune rapporte souvent davantage qu'une année de travail comme manœuvre. Les intermédiaires collecteurs, eux, gagnent sur les deux

tableaux. Ils touchent un bénéfice substantiel en vendant les ivoires aux bureaux d'achat ou aux trafiquants, et vendent aux braconniers des produits de première ou de moindre nécessité (des boissons alcoolisées, des armes, des munitions, etc.) au double de leur prix réel. Les grands perdants sont les **chasseurs** et les populations rurales concernées d'un côté, et les Etats, de l'autre.

Ponctuellement, certains efforts ont été menés pour sauver de l'extinction des populations animales de ce type de braconnage. On peut mentionner ici les efforts entrepris depuis plusieurs années par l'UICN, l'UNESCO, le WWF, la Société Zoologique de Francfort (SZF), en collaboration avec l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN), pour sauver les derniers rhinocéros blancs du Nord (*Ceratotherium simum cottoni*) de l'extermination, au Parc National de la Garamba. Un projet de conservation établi depuis 1984 a réussi à juguler le braconnage. Depuis ce temps, le nombre de rhinocéros a plus que doublé (11 individus en 1984). De telles opérations sont malheureusement encore trop ponctuelles.

Depuis plusieurs années, de grandes campagnes de sensibilisation ont été menées dans les **pays importateurs** pour éviter la disparition de certaines espèces particulièrement menacées. Ainsi, la demande en peaux de félins tachetés a considérablement diminué, réduisant le braconnage et permettant la survie des espèces concernées. Une semblable constatation, plus récente celle-ci, peut être faite à propos de l'ivoire et des populations d'éléphants. Il en est de même pour les peaux de reptiles, bien que les artisans les utilisent encore fréquemment. Par contre, aucun progrès n'a été réalisé à l'échelle internationale dans la lutte contre le braconnage du rhinocéros, qui continue à être décimé, et dont les populations sont aujourd'hui au bord de l'extinction. Pendant un temps, la flambée des prix de l'ivoire et de la corne de rhinocéros a donné à certains gouvernements l'illusion d'une nouvelle et inépuisable richesse.

Par ailleurs, le manque de coordination et de concertation entre états voisins empêche la mise au point de législations communes et efficaces. De plus, on assiste dans certains pays à une succession de fermeture et de réouverture de la chasse à l'éléphant. A la suite de recensements aériens effectués en 1985 dans les régions Nord de la RCA, Douglas H. *et al.* (1985) a pu estimer que ces dernières avaient perdu 75 % de leurs effectifs d'éléphant, espèce pourtant intégralement protégée, du fait du braconnage intense qui avait sévi au cours des trois ou quatre années précédentes. La situation du rhinocéros noir et probablement aussi celle des derniers rhinocéros blancs de la RDC est dramatique. On estime que 90 % de leur population a disparu au cours de ces dix dernières années.

L'effet de l'extension des conflits armés sur le continent africains est très important sur ce type de braconnage interna-



Viande de brousse. © F. Jori

tional (Sournia, sous-presse). Les **belligérants** tendent à se retrancher dans les zones les plus isolées, qui sont souvent des parcs nationaux¹ ou des aires protégées de hautes valeurs biologiques, et tendent à se «payer» sur l'environnement pour obtenir à la fois nourriture, viande de chasse et produits de vente qui leur permettront d'acheter des armes. Dans ces situations, les populations d'éléphants sont celles qui payent le plus lourd tribut, étant donné le triple intérêt qu'elles offrent : nourriture, vente de viande, vente d'ivoire.

Dans d'autres cas, ce sont certains responsables gouvernementaux eux-mêmes qui ont favorisé ce type de braconnage, comme par exemple en Tanzanie où la construction du chemin de fer a été largement financée par l'ivoire.

Une autre facette du braconnage pour la collecte de sous-produits, mais qui implique aussi parfois la viande, concerne le braconnage par des chasseurs dits «sportifs». En règle générale les **chasseurs sportifs** suivent les réglementations en la matière mais il peut arriver que certains individus peu scrupuleux se livrent régulièrement à des parties de chasse, poursuivant des buffles ou autres animaux en bordure forestière ou dans les zones de savanes, à l'aide de véhicules 4x4 et d'armes sophistiquées. Ces parties de chasse se déroulent en général de nuit, sous les projecteurs des véhicules. Ce type de braconnage, bien que spectaculaire, reste malgré tout d'un impact limité.

Le braconnage des animaux vivants

Le braconnage des animaux vivants concerne surtout les singes, en particulier les chimpanzés et les gorilles, qui sont très recherchés à l'**étranger** pour des expériences médicales, des parcs zoologiques, des cirques ou des particuliers. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, le trafic d'oiseaux comme les perroquets gris.

Compte tenu de l'agressivité des primates adultes, se sont les jeunes qui sont essentiellement recherchés par les **braconniers**. Aussi, pour se les procurer, ils abattent souvent les mères et d'autres adultes du groupe. Malgré une protection intégrale décrétée dans la plupart des états et par la CITES, et malgré les difficultés de transports d'animaux vivants et bruyants, le braconnage de gorilles, de chimpanzés et autres primates est loin d'avoir été enrayé. Les spécimens sont régulièrement exportés, en particulier par l'intermédiaire des bateaux grumiers qui commercent avec les pays forestiers de la côte atlantique. Là encore, dans ce cas de trafics organisés, se sont les **trafiquants internationaux** qui retirent les plus grands bénéfices.

Conséquences du braconnage

Conséquences écologiques du braconnage

Le braconnage, en détruisant la faune sauvage, détruit les **équilibres naturels**, et ce ne peut être qu'à l'intérieur de ces équilibres naturels que la survie de l'homme peut être garantie. Les ressources environnementales étant à la base des économies, l'environnement est à la base du développement. Détruire l'environnement revient à hypothéquer le développement futur. L'homme peut parfois contribuer à rétablir les équilibres perturbés, mais à quel prix? Un prix que ne peuvent payer les pays en développement, qui ont d'autres urgences. Aussi faut-il tout mettre en œuvre pour éviter d'en arriver à une telle extrémité et pour permettre à la faune de continuer à jouer son rôle dans le maintien des équilibres écologiques, sociaux et économiques.

La première conséquence écologique du braconnage concerne la contre **sélection des populations** animales. Dans le milieu naturel, la sélection se fait au dépend des plus vieux et des animaux malades, qui sont éliminés le plus rapidement par les prédateurs. Cela favorise la vigueur et la productivité des populations animales. Alors que le braconnage aveugle ou contre sélectif tend à éliminer les individus les plus beaux, les mieux portants et ceux qui portent les plus beaux trophées. Pour certaines techniques de chasse aux pièges, la sélection est non discriminante, et peut éliminer aussi bien les jeunes individus que les femelles portantes ou les mâles adultes dans la force de l'âge.

Pêche à l'épervier sur le Nyanga, Congo. © G. Cormary



Les graines de nombreuses espèces végétales sont **disséminées par les animaux**, en se fixant sur leur fourrure et leurs plumes ou en passant à travers leurs tubes digestifs. Le pouvoir germinatif de certaines graines peut même être considérablement augmenté après le passage dans le tube digestif des animaux. Ainsi l'éléphant, souvent considéré par les populations rurales comme nuisible, en raison de sa taille et de son impact sur la végétation et les cultures, joue pourtant un rôle important dans la propagation de certaines espèces et la régénération forestière (Alexandre, 1982). On peut encore citer les antilopes de savane qui jouent un rôle capital dans la dissémination et la germination des graines d'acacias.

Les **interactions entre espèces animales** sont nombreuses et variées. Elles aboutissent, en l'absence de l'homme, à un certain équilibre. Si celui-ci est rompu, les conséquences peuvent être dramatiques. Par exemple, la disparition de la panthère dans certaines régions a entraîné une prolifération de babouins, qui est l'une de ses proies préférées. Ces derniers causent maintenant des dégâts considérables aux récoltes. D'une manière générale, on constate que la destruction de la faune par le braconnage intensif se traduit par une dégradation plus ou moins sensible de l'environnement.

Conséquences économiques

Les conséquences économiques du braconnage sont toujours difficiles à chiffrer avec précision, puisque le braconnage est une activité clandestine. Il est toutefois possible d'en illustrer les effets au travers de quelques exemples significatifs.

Parmi les conséquences économiques directes :

- Les pertes de **recettes fiscales** pour les états sont certainement considérables car les braconniers ne paient ni taxes sur les permis de port d'arme, ni permis de chasse, ni taxes d'abattage. Le recensement aérien effectué en 1985 dans le nord de RCA a estimé à 8 000 le nombre d'éléphants abattus clandestinement pendant les trois années précédentes (Douglas Hamilton *et al.*, 1985). Cela représente pour les finances locales une perte de l'ordre de 1 280 000 000 FCFA (taxes d'abattage, permis de chasse). De plus, ces recettes auraient été multipliées par environ cinq, si ces animaux avaient été abattus régulièrement par des résidents étrangers et par plus de dix s'ils avaient été abattus par des touristes chasseurs.
- Les pertes peuvent être aussi importantes pour l'économie du pays dans son ensemble. La viande et les sous-produits (ivoire, peaux, etc.), sont perdus pour l'économie nationale. En reprenant l'exemple précédent, cette perte est estimée à 30 ou 40 000 000 000 FCFA. Les pertes de **recettes touristiques** peuvent être aussi importantes. En raison de la rarefaction du gibier, le tourisme basé sur la faune (chasse ou vision) a considérablement chuté dans les pays d'Afrique francophone, au point de devenir une activité confidentielle dans la plupart d'entre eux.

Parmi les conséquences économiques indirectes :

- Les conséquences économiques indirectes du braconnage sont encore plus délicates à évaluer. On peut citer, par exemple, le **coût de la reconstitution d'un environnement viable**. Cela nécessite des travaux très onéreux et aléatoires,

mais qui deviennent malgré tout nécessaire si la dégradation du milieu persiste.

• Le **coût de remplacement** d'une source naturelle de protéines animales par l'élevage domestique est souvent très important. Ceci est d'autant plus aberrant que de nombreuses études scientifiques et les réalisations entreprises en Afrique Australe et Orientale ont montré que dans certains biotopes, les animaux sauvages avaient de bien meilleurs rendements en viande par hectare et pouvaient maintenir une biomasse plus élevée en raison de leurs diversités de tailles, de leurs habitudes alimentaires et de la complémentarité des diverses espèces quant à l'utilisation de l'espace et de la nourriture disponible.

• Le **coût de la réintroduction** des espèces disparues est toujours important. Il est d'autant plus vital de lutter contre le braconnage que de nombreux pays africains engagés ou sont prêts à engager des actions de réintroduction dans leurs aires protégées des espèces qu'ils n'ont pas pu conserver en temps voulu. La Tunisie l'a fait, le Niger et la Mauritanie sont prêts à faire de même. De plus, pour nombre de gouvernements et de bailleurs de fonds, la faune sauvage, ressource négligée et marginale à leurs yeux, est considérée comme un luxe qui ne peut jouer qu'un rôle très minime dans le développement économique et social des pays de la région. Il est donc urgent de se préoccuper du rôle de la faune et de sa valeur, avant qu'il ne soit trop tard et que les coûts à payer soient exorbitants.

Conséquences sociales et culturelles du braconnage

De même que les précédentes conséquences — dont elles découlent — les conséquences sociales et culturelles du braconnage sont très difficiles à estimer car beaucoup de facteurs interviennent. Parmi les perturbations de l'équilibre naturel, on peut reprendre ici l'exemple du babouin. Il prolifère et envahit les cultures à la suite de la destruction de son principal prédateur, la panthère ; ce qui a un impact particulièrement négatif sur la productivité des plantations et la survie des populations rurales concernées. Chaque espèce joue un rôle, toute prolifération d'une espèce peut avoir des conséquences socio-économiques négatives. Ainsi, dans certaines régions impropres à l'élevage du gros bétail, le braconnage intensif est en train de détruire cette ressource naturelle et renouvelable, et de forcer les populations à un **exode** progressif vers des régions plus propices.

Des économistes ou des experts en développement pourront rétorquer que, dans les pays développés, la part de la viande de chasse dans l'alimentation est allée décroissante, jusqu'à devenir pratiquement nulle, et qu'il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter des conséquences sociales de la disparition de la faune sauvage. Un tel raisonnement peu paraître simpliste, surtout quand on connaît les conditions d'existence de nombreuses populations humaines dispersées dans la forêt dense, dans certaines savanes et autres biotopes naturellement impropres à l'élevage du gros bétail domestique. Pour assurer le ravitaillement de ces populations en viande, il faudrait soit y développer l'élevage domestique, soit leur assurer un ravitaillement régulier en viande de boucherie. Ces deux solutions exigeraient des moyens financiers colos-

saux, en particulier en raison de la dispersion des populations dans des zones d'accès souvent difficiles. Pour les populations rurales, il resterait donc deux solutions :

– soit les déplacer — comme cela c'est fait dans certains pays — pour les regrouper en des lieux plus propices, près des grandes villes ou des axes de communications. Mais il faut tenir compte de toutes les conséquences sociales et morales négatives qu'entraînent de tels déplacements ;

– soit leur assurer un ravitaillement régulier en protéines animales grâce à une exploitation rationnelle de la faune sauvage et au développement du petit élevage domestique et de la pisciculture familiale. Mais il faut aussi tenir compte de certaines barrières culturelles concernant le développement de l'élevage dans les milieux forestiers (Bahuchet, 1993).

La première solution n'étant que difficilement envisageable, seule subsiste la seconde qui implique le strict contrôle du braconnage commercial.

Conclusion

Toute société doit se fixer des règles de vie, pour affirmer une certaine identité et cohésion face à son environnement naturel et humain, et pour rester dans les limites de la capacité d'acceptation de cet environnement. Cela est valable d'une manière générale aussi bien que relativement à un élément particulier de l'environnement : ici, la faune. Il est donc vital d'édicter des lois relatives à l'utilisation des ressources fauniques, afin que leur maintien à long terme soit préservé ainsi que leur utilisation par les sociétés humaines pour leur propre développement. Mais cela ne peut fonctionner que si ces lois sont acceptées par tous les acteurs de la société en question ayant un rapport avec l'utilisation de ces ressources fauniques. C'est actuellement loin d'être le cas.

Le braconnage s'est fortement développé ces dernières décennies sous l'effet de l'évolution de plusieurs facteurs (fig. 1) : – il a augmenté avec la diminution de l'adéquation des législations nationales aux conditions locales et, en particulier, aux cultures et aux législations « traditionnelles » des populations rurales, les premières utilisatrices des ressources naturelles ;

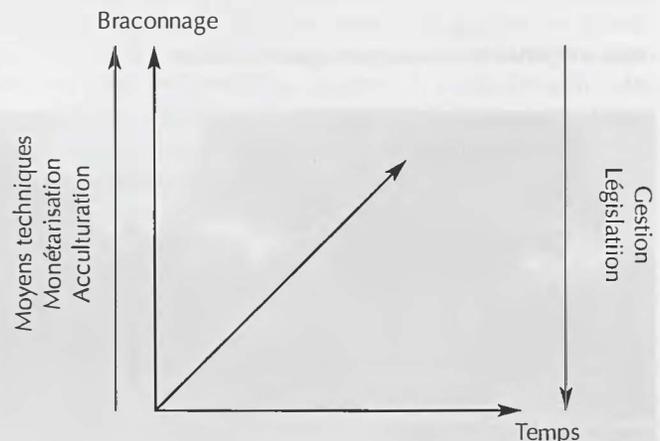


Figure 1. Parallélisme entre l'évolution du braconnage et certains facteurs qui y sont liés.

– il a augmenté avec le brassage de plus en plus important des cultures et l'acculturation globale des sociétés africaines face à la mondialisation économique. Les réglementations traditionnelles en matière de chasse ne sont plus observées et ne sont pas remplacées par de nouvelles réglementations comprises et acceptées par les sociétés ;

– le braconnage a aussi augmenté avec la diminution de l'efficacité des systèmes de gestion et avec la diminution de la reconnaissance des gestionnaires par les utilisateurs premiers des ressources naturelles. Une opposition s'est créée entre les services de l'Etat et les chasseurs traditionnels, qui a été préjudiciable à la bonne gestion de la faune et, plus largement, des ressources naturelles dans leur ensemble ;

– le braconnage s'est accru en parallèle avec le développement de moyens techniques qui ont facilité la chasse, en particulier la diffusion des armes à feu ainsi que des câbles de vélos pour le piégeage ;

– il a aussi fortement augmenté avec la monétarisation des économies.

Ces premières conclusions générales nous amènent à la constatation d'un vide conceptuel et pratique dans l'évaluation et la résolution du braconnage (ou des braconnages). Plusieurs échelles de perception peuvent être examinées :

A l'échelle nationale :

- Quels sont les **acteurs** (groupes humains ayant des intérêts dans la chasse) ?
- Quels sont leurs **intérêts** ?
- Est-ce que toutes les **valeurs** de la faune sauvage sont unanimement reconnues ?

- Quels sont les **impacts** des activités de ces acteurs sur l'environnement ?
- Quelles sont les aires de **conflits** actuelles ou potentielles entre les groupes d'intérêts ?
- Existe-t-il des mécanismes de **discussion** adaptés pour la résolution de ces conflits ?

A l'échelle régionale :

- Quelles sont les **problématiques** régionales ayant trait à la gestion de la faune ?
- Quels sont les **intérêts** régionaux et nationaux en jeu ?
- Quels sont les **impacts** sur l'environnement des activités nationales sur les pays voisins et à l'échelle de la région ?
- Quelles sont les aires de **conflits** actuelles ou potentielles entre les pays ?
- Existe-t-il un cadre régional de **discussion** relativement à la gestion transfrontalière de la faune ? ■

Gérard SOURNIA, Charles DOUMENGE
et Assitou NDIINGA

Union Mondiale pour la Nature - UICN

Communication préparée pour le Colloque sur le Braconnage
organisé par le Projet Forêt-Environnement,
24-26 novembre 1994, Libreville, Gabon.

1. Les parcs et les espèces qu'ils abritent présentent, en temps de guerre, de multiples intérêts pour les belligérants ainsi que pour les populations locales. Ce sont des zones d'incursion ou de refuge, des champs de bataille discrets, et des sources nouvelles d'approvisionnement de denrées commercialisables (ivoire et cornes de rhinocéros ; Bequette, 1994).

Bibliographie

Alexandre D.-Y., 1982. Aspects de la régénération naturelle en forêt dense de Côte d'Ivoire. *Candollea*, 37 (2) : 579-588.

Arnaud J.-C. et Sournia G., 1980. Les forêts de Côte d'Ivoire. *Ann. Univ. Abidjan*, Sér. 6 (IX) : 5-93.

Bahuchet S. (Ed.), 1993. Situation des populations indigènes des forêts denses humides. *Rap. Commission Européenne*, Bruxelles & Luxembourg : 511 p.

Bequette F., 1994. Le dilemme des parcs nationaux. *Le Courrier de l'Unesco* : 27-29.

Colyn M., Dudu A., Mankoto Ma MBaele S., 1988. Données sur l'exploitation du petit et moyen gibier des forêts ombrophiles du Zaïre. Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique sub-saharienne, Harare, Zimbabwe, 6-12 octobre 1987. Fondation internationale pour la sauvegarde du Gibier, Paris. pp 109-145

Douglas-Hamilton I., Froment J.M., Doungoube G., Root J., 1985. Aménagement faune République Centrafricaine. Recensement aérien de la faune dans la Zone Nord de la République Centrafricaine. Rapport FAO FO : CAF/78/006 Document de travail n° 5.

Doumenge C., 1990. *La conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre*. UICN, Gland, Suisse & Cambridge, R.-U. : X + 242 p.

Doumenge C. (Ed.), 1992. *La Réserve de Conkouati, Congo. Le secteur sud-ouest*. UICN, Gland, Suisse : IV + 231 p., 1 carte h.-t.

Hazelwood P., 1981. *Environmental profile of the Republic of Zaïre*. Phase I, US Nat. Com. Man and Biosphere, Sci. & Technology Division, Library Congress, Washington D.C.

Hecketsweiler P., Doumenge C., Mokoko Ikonga J., 1991. *Le Parc National d'Odzala, Congo*. UICN, Gland, Suisse & Cambridge, R.-U. : XIV + 334 p.

Kofimoya Shada, Lubala Buhirane, Nzabandora Ndi Mubanzi et Richter W. (von), 1988. Enquête sur la vente de la viande de chasse dans la ville de Bukavu. *Nature et Faune* 4 (3) : 4-19.

Lanjouw A., 1987. Data review on the central Congo swamp and floodplain forest ecosystem. *Rep. Troyal Trop. Inst., Rural Development Program* : 41 p., 18 fig. + 11 tab. h.-t.

Laugnie F. et Sournia G., 1977. Le Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire). Essai de zoogéographie d'un milieu naturel protégé. *Ann. Univ. Abidjan*, Sér. 6 (VII) : 145-188.

Sournia G., (Dir.), 1998. Violences, conflits et prédateurs des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. *in Les aires protégées d'Afrique francophone*. ACCT, éd. Jean-Pierre de Monza, 272 p.

La crise de la viande de brousse dans le Bassin du Congo

Introduction

La problématique de la viande de brousse est aujourd'hui placée au centre de la gestion durable des ressources naturelles dans le Bassin du Congo. Les relations étroites entre l'utilisation de la faune sauvage, les questions de sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés justifient sans conteste l'attention accordée à la crise de la viande de brousse par les administrations, les communautés, le secteur privé et la société civile, les organisations nationales et internationales et les bailleurs de fonds.

Il n'est point besoin de rappeler que cette problématique est une question vitale qui revêt plusieurs aspects : économique, social, culturel, écologique et sanitaire. Si pour des raisons écologiques, il est important de conserver le potentiel faunique du Bassin du Congo, il n'en demeure pas moins vrai que la viande de brousse constitue la source de protéines majeure pour certaines populations résidentes du Bassin du Congo, en particulier les pygmées.

Pour ces raisons, ce problème doit faire l'objet d'un compromis entre l'intérêt général de la conservation et celui des populations rurales. Cette question a d'ailleurs été mise en exergue par les chefs d'Etats lors du sommet de Yaoundé de mars 1999, qui ont reconnu le droit des peuples d'Afrique centrale à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.

Après une prise de conscience, hélas tardive, de l'ampleur du problème de la viande de brousse, on assiste à une mobilisation internationale, sous-régionale et nationale qui se

traduit par un effort pour débattre du problème et définir une stratégie de gestion viable et durable. Ainsi on observe une organisation des acteurs du secteur de la conservation pour développer une approche holistique du problème.

Contexte et problématique

Les résultats des recherches effectuées dans les écosystèmes forestiers tropicaux ont montré (Ngandjui *et al.*, 2003. Wilkie *et al.*, 1998) que dans la réserve de faune, dans la forêt d'Ituri en République Démocratique du Congo, la chasse est de loin, une plus grande menace pour la conservation de la biodiversité que la déforestation.

La chasse illégale et le commerce de la viande de brousse représentent la plus grande menace de disparition pour les espèces chassées et pour l'intégrité de leurs habitats forestiers. Des niveaux de chasse non soutenables entraînent les espèces animales vulnérables, comme l'éléphant, le gorille, le mandrill et beaucoup d'autres espèces, vers une forme d'extinction locale qui provoque des difficultés immédiates chez les populations rurales qui dépendent du gibier au plan nutritionnel et économique (Huart *et al.*, 2002). D'après Bennett & Robinson (2000), Maisels *et al.* (2001), il existe des preuves irréfutables du fait que la plupart des espèces chassées vont vers l'extinction locale rapide à cause de la « surchasse ». Une revue des études qui ont été effectuées sur l'impact de la chasse dans les forêts tropicales montre qu'on peut estimer, en gros, que les prélèvements dépassent la production (c'est-à-dire sont insoutenables) à partir du moment où la densité de la population humaine qui dépend de la ressource dépasse 1 hab./km². Des observations (Ngandjui et Blanc, 2000) ont montré que dans la zone forestière du Cameroun, la faune mammalienne en général et les céphalophes en particulier sont surexploités par la chasse villageoise de subsistance et commerciale, et par le braconnage des chasseurs allochtones.

La viande de brousse contribue significativement aux moyens d'existence des populations rurales, généralement pauvres. En effet, elle constitue une source de revenus financiers pour les ruraux et, de plus, elle entre pour une large part dans leurs habitudes et préférences alimentaires. Muchaal et Ngandjui (1999) ont estimé à 98 % la part du gibier dans les protéines animales consommées par les populations vivant à la périphérie directe de la réserve du Dja.

Dans le Bassin du Congo, environ 80 % de la viande est d'origine sauvage, ce qui représente près d'un million de tonnes de gibier qui est mis en vente (Wilkie et Carpenter, 1999) et consommé chaque année. Selon Wilkie et

Forêt de Deng Deng, Est Cameroun.
© G. Ngandjui



Carpenter (1999), le commerce du gibier représente l'équivalent de 1 à 2 millions de \$ US par an en valeur monétaire, mais il reste non taxé et très largement non réglementé puisqu'il est en général informel et illégal.

D'autre part, à cause des mutations actuelles d'origines démographiques et socio-économiques du mode de vie des populations humaines, la demande quotidienne en gibier est en constante augmentation. Une étude (Fondo *et al.*, 1999) menée dans 4 marchés principaux de gibier a estimé à 70-90 t la quantité de gibier qui arrive mensuellement à Yaoundé soit une moyenne de 2,3 à 3 t/jour dont 80 % par la voie ferrée et 20 % par la route. Ngandjui (2000) a estimé à 2 t la biomasse animale en poids frais (85 % provenant des artiodactyles avec 78 % fournis par les céphalophes) prélevée par les chasseurs villageois de Mekas, village situé à la périphérie Ouest de la réserve de la biosphère du Dja.

La chasse constitue la principale cause du déclin de plusieurs espèces animales des forêts tropicales humides (Ngandjui, 2000 ; Ngandjui et Blanc, 2000, 2001). Elle constitue une des principales menaces pour 84 espèces et sous-espèces mammaliennes d'Afrique centrale et occidentale. Trente-quatre de ces espèces sont menacées d'extinction dont 17 primates, 12 céphalophes, 4 carnivores et un rongeur.

Indépendamment des menaces qui pèsent sur la biodiversité, la consommation de viande de gibier d'origine inconnue constitue un risque sanitaire (Edderai, 2003). Ces produits ne font l'objet d'aucun contrôle et il n'est pas rare que des gibiers trouvés morts en forêt soient collectés par les chasseurs. La conservation par le froid est inexistante et les produits fumés ne sont pas à l'abri de la putréfaction. Les risques de proliférations bactériennes sont majorés par la commercialisation à distance (délai accru entre mort et consommation). Le niveau de contamination de ces produits alimentaires est donc très important avec les risques que cela comporte pour le consommateur. Parfois, les techniques de chasse constituent en elles-mêmes un danger (utilisation de poisons, de formol pour conserver le gibier...). En outre, il est fortement probable que la consommation de viande de brousse constitue une pratique favorisant le passage de la barrière d'espèces pour certains virus (cas des lentivirus SIV-HIV) ou favorisant le passage d'affections animales à l'homme (infestations parasitaires, contaminations virales comme Ebola). Dans ces cas, les transmissions qui s'en suivent au sein des populations humaines peuvent aller bien au-delà des seuls consommateurs de gibier, et même bien au-delà du continent africain. D'après Georges *et al.*, (1999), le fait de dépecer des animaux tués peut entraîner des possibilités d'infections par le sang et les fluides corporels, dont on pense qu'elles ont pu être des voies de transmission ayant conduit à l'épidémie de SIDA Hiv-1, et aussi aux deux récentes crises de la maladie hémorragique Ebola, au Nord-Est du Gabon.

Pour les populations rurales, la vente des produits de la chasse est souvent la seule source de revenus monétaires réguliers pour les besoins des foyers. Actuellement, l'installation d'autres schémas économiques se heurte à des contraintes liées d'une part à des difficultés techniques, et d'autre part à la difficulté de trouver des alternatives dont la rentabilité

est au moins équivalente à la chasse. En effet, pour la chasse, l'investissement est assez faible (d'autant que le matériel est fréquemment fourni par le « client ») et représente la seule composante du coût de production. De fait, la marge bénéficiaire est presque équivalente au chiffre d'affaire. Le retour sur investissement est immédiat (pas besoin d'attendre plusieurs années pour amortir) et les flux monétaires générés sont très réguliers. Tous ces paramètres conviennent parfaitement à des sociétés de cueilleurs-chasseurs plus habituées à l'immédiateté qu'à la planification à moyen ou long terme. La dépendance monétaire et alimentaire vis-à-vis du gibier est d'autant plus forte que les alternatives qui s'insèrent dans les filières de la production agricole et de l'élevage souffrent de contraintes fortes dans ces zones :

- Les conditions de milieu sont techniquement peu favorables à la pratique de l'agriculture et/ou de l'élevage.
- Les populations souffrent d'un manque de savoir-faire et d'encadrement.
- L'enclavement des villages rend très difficile l'approvisionnement en intrants et la sortie des produits à commercialiser vers les zones de fortes concentrations humaines
- L'ensemble de ces contraintes purement techniques conduit à des coûts de production importants qui n'offrent que peu de débouchés sur les marchés ; la compétition avec les produits importés subventionnés est insoutenable pour les producteurs.

Cercopithecus harnnyi zaire.
© C. Doumenge



La conséquence directe de la commercialisation et de l'utilisation de la faune est sans aucun doute la perte de la biodiversité et l'accroissement des risques sanitaires. La prévention de cette perte de la biodiversité est l'une des priorités de la Convention sur la Diversité Biologique, ainsi que d'autres accords et conventions de portée mondiale, continentale et sous régionale, à savoir : la Cites (Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora) ; le « Plan d'Action Stratégique Régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo » (Cefdhac¹, 2001) qui a pour but l'application effective de la Convention sur la Diversité Biologique dans les 8 pays de la Cefdhac (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda) ; le « Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale » (Comifac², 2001) et l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage de l'Afrique (Ocfsa).

Pour toutes ces raisons, au cours des deux dernières décennies, l'exploitation de la faune sauvage dans le Bassin du Congo a connu un développement important ; mais d'autres facteurs ont joué un rôle non négligeable :

- la crise économique qui a eu pour conséquence la suppression des emplois dans les secteurs public et privé et le retour des citadins désœuvrés dans les zones rurales créant une niche économique attractive pour le commerce de viande de brousse sur les marchés urbains (Wilkie et Carpenter, 1999) ;
- la dévaluation du franc Cfa en 1994 et les mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, ainsi que les politiques nationales et internationales en matière de subsides et autres incitants économiques ;
- la chute des prix d'achat des produits de rente (cacao, café) depuis 1989, couplée à la mévente de ces produits agricoles d'exportation ;
- la prolifération des armes de chasse de plus en plus performantes ;
- le développement des moyens de transport et l'ouverture de nouveaux réseaux routiers par les exploitants forestiers et miniers, facilitant ainsi l'accès à des zones de la forêt préalablement inaccessibles aux chasseurs ;
- de profondes insuffisances dans l'application de la loi.

Les principaux problèmes, liés à la gestion non durable de la faune, identifiés par les participants à l'atelier sur l'élaboration du plan d'action sur la viande de brousse au Cameroun (Uicn-Brac³, 2003), et qui se retrouvent sur l'ensemble du Bassin du Congo, sont :

- l'insuffisance de connaissance sur la dynamique d'utilisation de la ressource faunique, ainsi que sur l'impact de l'exploitation de cette ressource, liée à l'absence d'un cadre cohérent de collecte de données ;
- la précarité des conditions de vie des populations humaines rurales vivant près des ressources biologiques ;



Campement de chasse dans la forêt de Deng Deng, Est Cameroun.

© G. Ngandjui

- le déficit de connaissances des lois et règles existantes à différentes échelles (internationale, sous-régionale, nationale et locale) ;
- l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel et l'insuffisance des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques pour sa mise en œuvre ;
- la divergence d'intérêt et l'absence ou la faible collaboration entre les acteurs/partenaires.

Enjeu / Défi

Du fait de cette forte pression de chasse, couplée aux impacts directs et indirects d'autres activités telles que l'exploitation forestière et minière, l'agriculture industrielle, les feux de brousse..., la survie des populations animales sauvages sera très menacée si des mesures de gestion durable de la chasse prises en collaboration avec les parties prenantes (service forestier, autres ministères techniques, populations riveraines, guides de chasse, exploitants forestiers et miniers, secteurs privés, Ongs nationales et internationales...) ne sont pas mises en place.

Toutefois, la chasse contrôlée, avec comme objectif prioritaire la satisfaction des besoins alimentaires des populations rurales, est une forme de développement intégré, encouragé dans les zones tampons des aires intégralement protégées.

L'enjeu ne se cantonne pas seulement à la gestion de la chasse afin de conserver la biodiversité. Il y a d'autres enjeux de développement humain, d'aménagement du territoire, de sécurisation alimentaire, de lutte contre la pauvreté, de diminution des risques sanitaires, de développement de véritables filières d'élevage dans les zones forestières... (Edderai, 2003).

Compte tenu du caractère transversal de la problématique, les enjeux concernent aussi les populations. Une meilleure gestion de ce commerce renforcerait :

- l'aptitude des pays à tendre vers l'autosuffisance alimentaire, au travers du développement global de l'élevage et

de sa capacité à garantir la sécurité alimentaire des populations ;

- le développement humain en général (lutte contre la pauvreté, amélioration de la santé, ...)
- l'aménagement du territoire (aménagement de routes permettant aux populations enclavées de s'inscrire dans un schéma commercial national voire régional ; développement des filières élevages à cycles courts dans les zones forestières, ...).

D'après Georges *et al.*, (1999), trouver le moyen d'intégrer les questions de santé publique dans les politiques qui réglementent le commerce de la viande de brousse est un autre défi.

D'où l'urgence pour les pays du Bassin du Congo d'adopter et de mettre en œuvre un plan d'action sur la viande de brousse (le Gabon, la République du Congo et le Cameroun se sont déjà engagés dans ce processus avec l'appui de la FAO⁴) afin d'éviter l'épuisement des ressources fauniques dans les zones où elles sont exploitées, de minimiser les risques sanitaires et de faire contribuer la faune, de manière formelle, aux économies locale et nationale.

Initiatives régionales relatives à l'utilisation durable de la faune dans le Bassin du Congo

Plusieurs initiatives régionales relatives à l'utilisation durable de la faune dans le Bassin du Congo sont en cours d'exécution ou d'élaboration. Parmi ces initiatives, on peut citer :

- l'initiative Pays Pauvres Très Endettés à travers sa composante « Environnement » ;
- le Programme Ecofac « Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique centrale » ;
- le groupe d'étude sur la crise de la viande de brousse et son plan d'action en collaboration pour résoudre la crise de la viande de brousse en Afrique (Bushmeat Crisis Task Force) à travers le « Cites Bushmeat Working Group » d'Afrique centrale ;
- le projet Dabac « Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique centrale » ;
- l'initiative FAO/Uicn⁵ « Liens entre la conservation de la diversité biologique, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire : l'utilisation durable des animaux sauvages pour l'alimentation » ;
- le projet sous-régional Uicn/Pnud « Développement et mise en œuvre des stratégies et alternatives à la surexploitation de la faune sauvage dans le Bassin du Congo » ;
- le projet Cawhfi « Central African World Heritage Forest Initiative » dont les deux thèmes majeurs sont d'une part, le renforcement des capacités des administrations nationales de faire respecter les lois qui concernent les aires protégées désignées pour la conservation ainsi que celles qui régulent la chasse et le commerce d'animaux sauvages, et d'autre part, l'analyse et la réduction des causes sous-jacentes du caractère de moins en moins soutenable du commerce de la viande de brousse ;
- le programme Cafpap « Central African Forest Poverty Alleviation Programme » de Uicn Pays Bas/Uicn-Brac/Wwf-Cameroun ;

– le programme Mike (Monitoring of Illegal Killing of Elephant).

Cadre logique du plan d'action sur la viande de brousse

En vue de proposer un cadre logique du plan d'action sur la viande de brousse, les composantes et les axes stratégiques d'intervention suivants ont été identifiés par les participants à l'atelier sur l'élaboration du plan d'action sur la viande de brousse au Cameroun (Uicn-Brac, 2003). Ces composantes et axes stratégiques d'intervention identifiés pour le Cameroun sont applicables à tous les pays du Bassin du Congo.

Composante 1. Utilisation de la ressource faunique.

Les recherches effectuées dans les écosystèmes forestiers tropicaux montrent que la ressource faunique contribue pour une grande part aux moyens d'existence des populations humaines, mais cette faune est surexploitée (Ngandjui *et al.*, 2003). Très peu d'actions concrètes sont menées dans le cadre de la sensibilisation des différents utilisateurs de la faune. De plus, la faune est une ressource sous-valorisée et, en outre, peu d'alternatives à l'utilisation non durable de cette ressource ont été développées et mises en œuvre à ce jour.

Les axes stratégiques d'intervention pour résoudre le problème de surexploitation de la ressource faunique seront :

- la sensibilisation des acteurs/partenaires et l'organisation de la chasse ;
- la valorisation de la ressource faunique et le développement des alternatives ;
- le suivi de la dynamique de l'utilisation de la ressource faunique.

Composante 2. Cadre juridique et institutionnel.

Le cadre juridique et institutionnel actuel, relatif à l'utilisation de la faune, présente des contraintes et limites pour résoudre la problématique de la viande de brousse. Parmi ces contraintes et limites on peut citer : le concept de chasse traditionnelle qui reste nébuleux, théorique, irréaliste et inadapté ; les modalités d'obtention des titres d'exploitation de la faune sont complexes pour les ruraux ; l'inadaptation du cadre juridique face à la problématique de la viande de brousse...

Les axes stratégiques d'intervention seront :

- l'application effective des lois existantes ;
- l'adaptation du cadre juridique et institutionnel.

Composante 3. Financement, partenariat et renforcement des capacités.

Cette composante 3 est transversale aux composantes 1 et 2. En effet, les ressources humaines chargées du contrôle de l'utilisation de la faune sont insuffisantes en qualité et en quantité, la collaboration entre les acteurs/partenaires concernés par la problématique de la viande de brousse est insuffisante et parfois inexistante ; de même, les ressources financières et les moyens logistiques alloués sont insuffisants et de plus, les systèmes de déblocage des budgets alloués ne sont pas adaptés aux réalités de terrain.

Des objectifs, résultats et actions prioritaires ont été identifiés pour chacune des composantes. ■

Dr. Germain NGANDJUI

Président du Groupe de Spécialistes pour l'Utilisation Durable des espèces sauvages en Afrique centrale (Gsudac), Commission de la Sauvegarde des Espèces de l'Uicn

1. Cefd hac, Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale.
2. Comifac, Commission des Forêts d'Afrique centrale
3. Uicn-Brac, Union Mondiale pour la Nature – Bureau Régional pour l'Afrique centrale.
4. FAO, Food and Agricultural Organisation.
5. Uicn, Union Mondiale pour la Nature.

Bibliographie

Bennett E.L., Robinson J.G., 2000. Hunting of wildlife in Tropical Forests – implications for Biodiversity and forests Peoples. The World Bank Environment department. Paper n° 76.

Cefd hac, 2001. Plan d'Action Stratégique Régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo. Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et Humides d'Afrique centrale. PNUD/UICN/FEM. 159 p.

Comifac, 2001. Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale. Première conférence des Ministres chargés des forêts de l'Afrique centrale dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du sommet des chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales

Edderai D., 2003. Le projet DABAC (Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique centrale) : une approche unique de la viande de brousse à travers sa composante urbaine. Communication à l'atelier sur l'élaboration du plan d'action sur la viande de brousse au Cameroun. Kribi, 11-12 novembre 2003. Minef/Uicn/FAO.

Fondo S., Lisinge E., Mope S.J., Gartlan S., 1999. Socio-economic root causes of biodiversity loss. Case study summary:

The case of wildlife and bushmeat trades in Cameroon. WWF-Cameroon Unpublished report: 33 p.

Georges A.J., Leroy E.M., Renaut A.A., Tevi B.C., Nabias R.J., Trinh N.M., Obiang P.I., Lepage J.P.M., Bertherat E.J., Bénoni D.D., wickings E.J., Amblard J.P., Lansoud S.J.M., Milleliri J.M., Baize S., Georges C.M.C., 1999. Ebola hemorrhagic fever outbreaks in Gabon, 1994-1997: Epidemiologic and Health control issues. *Journal of Infectious Diseases* 179: 65-75.

Huart J.P., Stalmans M., Tutin C., 2002. Initiative pour le patrimoine mondial forestier en Afrique centrale (CAWFI). Document de travail pour une proposition de projet préparé pour l'atelier de consultation des partenaires CAWFI. UNESCO, Paris 25 février-1^{er} mars 2002. 68 p.

Muchaal P.K., Ngandjui G., 1999. Impact of village hunting on wildlife populations in the Western Dja Reserve, Cameroon. *Conservation Biology*, Vol. 13 (2) : 385 - 396.

Ngandjui G., 2000. Inventaire et utilisation durable de la faune mammalienne en milieu forestier équatorial : Cas du secteur ouest de la réserve de la biosphère du Dja (Sud-Cameroun). Presses Universitaires du Septentrion, France. Thèse à la carte. ISBN : 2-284-01549-2 : 249 p.

Ngandjui G., Blanc Ch. P., 2000. Effects of hunting on mammalian (*Mammalia*) populations in the western sector of the Dja reserve (Southern Cameroon). *Game and Wildlife Science*, vol. 17 (2) : 93 - 113.

Ngandjui G., Blanc Ch. P., 2001. Activités humaines et mammifères dans la réserve du Dja, Sud-Cameroun. *Bois et forêts des tropiques* n° 269 (3) : 19 - 29.

Ngandjui G., Cheumani C., Tchatchoua D.T., 2003. Literature review on "Links between sustainable use of natural resources and human livelihoods" in Central Africa. IUCN SUSG web site: <http://iucn.org/themes/sustainableuse/> See Central Africa page: 54 p.

Uicn-Brac, 2003. Rapport de l'Atelier sur l'élaboration du plan d'action sur la viande de brousse au Cameroun. Kribi, 11-12 novembre 2003. MINEF/UICN/FAO : 69 p.

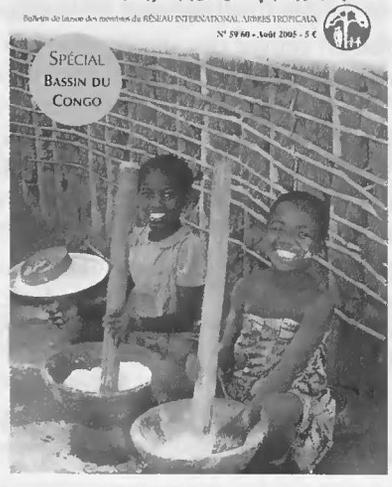
Wilkie D.S., Curran B., Tsonbe R., Morelli G.A., 1998. Modelling the sustainability of subsistence farming and hunting in the Ituri forest of Zaïre. *Conservation biology* 12 (1): 137-147.

Wilkie D.S., Carpenter J.F., 1999. Bushmeat hunting in the Congo Basin: An assessment of impact and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation* 8: 927-955.

Lisez et faites lire LE FLAMBOYANT



LE FLAMBOYANT



Le projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier en RCA

Un modèle de co-gestion Etat/Entreprise

L'objectif du projet

Le Parpaf¹ a pour objectif d'appuyer le gouvernement de la RCA dans sa volonté de mettre en œuvre les récentes réformes de sa législation forestière dans le domaine de l'aménagement des forêts de production.

Le code forestier de la RCA précise que « Art. 14 : Le ministre chargé des forêts établit les plans d'aménagement... à charge pour les exploitants de mettre en œuvre ces plans. C'est dans ce contexte que l'Agence Française de Développement (AFD) a alloué à la RCA un don de 2 millions d'euros sur 4 ans, abondé par l'Etat à hauteur de 375 000 €. Ce financement initié en 2000 permet de doter le ministère de tutelle d'une cellule d'aménagement, actuellement basée à Berberati, disposant des moyens techniques et humains pour animer et encadrer les exploitants afin de les mobiliser vers l'aménagement forestier, puis de les encadrer dans leur démarche de production de leur plan d'aménagement.

Cette démarche est différente de celle qui est actuellement en vigueur dans d'autres pays forestiers de la sous-région comme le Cameroun, le Gabon et la République du Congo, où l'exploitant a, seul, la charge de la production de son plan d'aménagement, au sens technique et financier, le rôle de l'Etat se limitant au suivi et contrôle de la conformité technique du document produit. Cette approche a mobilisé la plupart des grands groupes forestiers internationaux, dont certains ont parfois anticipé les réformes réglementaires, qui ont investi dans la réalisation du plan d'aménagement de leur concession, la plupart du temps en rémunérant un cabinet conseil spécialisé qui les a accompagné durant toute la démarche.

La solution retenue en RCA est mixte, dans le sens où elle implique à la fois l'Etat, par son financement direct et au travers du don de l'AFD, et les exploitants qui contribuent en partie au financement de la réalisation des plans d'aménagement.

Les avancées du PARPAF

Parmi les avancées du PARPAF, on notera :

- la production de données de recherche permettant de préciser les paramètres sylvicoles à intégrer dans les plans ;
- la production de normes nationales d'aménagement qui servent de lignes directrices pour tous les plans ;
- la sensibilisation et l'implication progressive de l'ensemble du secteur forestier industriel du pays sur le principe de l'aménagement forestier. Cet élargissement de la participation est notamment visible au cours des comités de pilotages semes-

triels qui connaissent une fréquentation soutenue de l'ensemble des partenaires publics et privés ;

- la production d'un premier plan d'aménagement complet, celui de la Scad², en 2004 ;
- la mise en place d'une force d'intervention nationale en matière d'aménagement forestier. Cela se traduit par exemple par le développement d'un Sig qui appuie le ministère pour tous services cartographiques, en particulier lors de conflits de limites de concessions ;
- la mise en place d'un logiciel de saisie et de traitement des inventaires d'aménagement, mis à disposition de chaque entreprise partenaire, avec une aide à l'installation et une formation des opérateurs.

Le principe de base du projet est que les entreprises supportent le coût des inventaires (personnel, logistique) et investissent progressivement dans le personnel et les équipements nécessaires. Sur la totalité du budget du projet, y compris l'assistance technique internationale, le coût total d'un plan d'aménagement avec l'appui PARPAF (1500-2000 Fcfa/ha) est inférieur ou égal à celui pratiqué au Gabon ou au Congo (2000-2500 Fcfa/ha). L'appui aux entreprises est modulé en fonction de leur savoir-faire, depuis le simple contrôle ponctuel de qualité jusqu'au suivi lourd sur le terrain.

Une mise en place progressive

Le projet a dû s'adapter à de nombreuses évolutions dans le pays, au plan politique avec un coup d'état, et au plan technique, avec une importante redistribution des permis forestiers. Par rapport aux prévisions initiales :

- la concession Scad² est restée quasi stable, ce qui a permis de produire son plan d'aménagement, à l'exception d'une petite superficie supplémentaire qui a occasionné quelques semaines d'inventaires en plus ;
- la concession Camif a été supprimée, scindée et réattribuée, les travaux prévus du PARPAF ont été stoppés ;
- la concession Sefca² a doublé de superficie en recevant une partie de l'ex-permis Camif. Les travaux d'aménagement ont continué, mais il est devenu impossible de produire le plan d'aménagement dans les délais initiaux du projet ;
- l'entreprise Sbb² a connu des difficultés de gestion et ne s'est pas engagée dans l'aménagement.

Ces premières années ont été mises à profit pour installer le Sig forestier. De plus, les travaux de recherche ont pu être déployés sur le terrain. Dans le même temps, le projet a rédigé puis validé les normes nationales d'aménagement. Sur le plan technique, et ce malgré un contexte institutionnel difficile, différents acquis ont donc été réalisés jusqu'au moment du coup d'Etat de 2003.

Un contexte institutionnel favorable

Fin 2003, le nouveau gouvernement lançait un signal très fort en organisant les Etats Généraux de la forêt, auxquels le PARPAF a largement contribué. Ces états généraux permirent de mettre en place un assainissement considérable du secteur :

- arrêt des permis spéciaux de coupe pour les petites superficies mal contrôlées et réputées pour leur mauvaise gestion forestière et retour aux domaines des PEA⁴ non viables ou ne respectant pas les engagements fiscaux ;
- mise en place d'une « écotaxe » doublant la taxe à la superficie pour les PEA non engagés dans l'aménagement ;
- mise en place d'une commission nationale d'attribution des PEA (dont le PARPAF est membre) ;
- obligation d'un engagement dans une convention provisoire d'aménagement pour toute concession nouvellement attribuée.

L'ensemble de ces mesures a donné au PARPAF un contexte institutionnel particulièrement favorable et début 2004, soit à 6 mois de la fin du projet, près de 80 % de la superficie forestière s'engageaient dans la démarche de l'aménagement. Un autre élément particulièrement favorable et exceptionnel en Afrique centrale, est le respect des engagements financiers du pays pour le co-financement de ce projet. Le compte d'affectation spécial pour le développement de la forêt et du tourisme (Cas-Dft⁴), alimenté par les taxes forestières, a remarquablement honoré ses engagements durant toute la vie du projet.

Dans ce contexte, l'AFD a accepté dans un premier temps de prolonger la durée du projet de 6 mois, à budget constant, ce qui permettait d'achever le plan d'aménagement de la Scad. Face à la mobilisation du secteur privé et des besoins en encadrement de la part du PARPAF, et en présence d'un gouvernement volontaire et favorablement engagé, l'AFD proposait ensuite de prolonger l'action du projet pour une durée supplémentaire de 18 mois. Cette phase d'avenant intitulée « PARPAF bis », couvrant 2005 et mi-2006, permet :

- de finaliser le plan d'aménagement de la Sefca²,
- d'initier les travaux auprès de Vica², Scaf², Sofokad², Thanry Rca², Sésame² et éventuellement Sbb² ;
- d'accompagner la Scad² dans les négociations de son plan d'aménagement avec les autorités ;

- d'accompagner l'Ifb/Ngotto², qui dispose du plus ancien plan d'aménagement de la sous-région, mais dont un audit a souligné le besoin d'une révision, d'ailleurs prévue dans le plan d'aménagement agréé.

Perspectives

Le principal challenge pour les années à venir portera sur la pérennisation institutionnelle de la cellule du projet et son intégration dans l'administration de tutelle. Au fur et à mesure que les plans d'aménagement seront achevés, il faudra mettre en place des normes nationales d'exploitation : inventaires d'exploitation, recollement, traçabilité, exploitation à faible impact, etc.. Par ailleurs, la perspective de certification des concessions devra être abordée avec les entreprises qui le souhaiteront, au moment où plusieurs pays d'Europe ferment leurs achats publics aux bois non certifiés.

Au plan environnemental, une analyse écologique globale des inventaires d'aménagement, tant en ce qui concerne la faune que la flore, permettrait de proposer un zonage global du massif de forêt dense de RCA et la réalisation d'un véritable réseau de séries de protection mises en cohérence d'une concession à l'autre.

Enfin, au plan social et économique, des modalités de contractualisation et de partenariat pourraient être définies entre les entreprises forestières et leurs partenaires locaux, en particulier les communes forestières, les villages, les opérateurs économiques, dont les diamantaires, les chasseurs, etc. ■

Alain BILLAND

Cirad, département des forêts

1. PARPAF : Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers
2. Ifb, Sbb, Scad, Scaf, Sefca, Sesame, Sofokad, Thanry Rca, Vica : entreprises d'exploitation forestière de Rca.
3. PEA : Permis d'Exploitation et d'Aménagement
4. Cas-Dft : Compte d'Affectation Spécial pour le Développement de la Forêt et du Tourisme.

Inventaire des forêts du sud-ouest centrafricain.

PARPAF : évolution des surfaces de concessions pourvues d'un aménagement.



Emien

Famille : Apocynaceae

Nom scientifique : *Alstonia boonei* De Wild. 1914

Synonymie : *Alstonia congensis* Engl.

Noms commerciaux : Alstonia (Angleterre), Emien (ATIBT, Belgique, France), Ekouk (Gabon)

L'arbre



L'Emien est un très grand arbre pouvant dépasser 40 m de haut et 1 m de diamètre. Son fût est cylindrique, très droit, avec des contreforts relativement minces qui s'élèvent haut le long du fût, lui donnant un aspect de colonnades accolées. Son écorce est finement écaillée, de couleur gris cendré. Elle est épaisse, d'une rugosité caractéristique due à de nombreuses lenticelles pustuleuses. La tranche, d'une épaisseur de 15 mm environ,

est cassante, de couleur crème ou jaune pâle, exsudant un latex abondant réputé dangereux pour les yeux. Sous l'écorce, l'aubier est jaune.

Le houppier, caractéristique, est formé de verticilles comprenant de 3 à 5 branches horizontales et peu ramifiées. Les feuilles sont disposées en verticilles terminaux par groupe de 5 à 8, présentant ainsi l'aspect d'une feuille composée, digitée, peltée. Glabres, coriaces et charnues, elles sont luisantes sur la face supérieure et vert glauque pour la face inférieure. Elles sont sessiles, simples, entières, oblongues, obovées ou oblancéolées, à sommet arrondi et courtement acuminé¹, à base en coin aigu. La nervure médiane est proéminente dessous. Les nervures latérales (40 à 50 paires), parallèles sont également proéminentes dessous et presque perpendiculaires avec la nervure principale. Elles se rejoignent vers le bord du limbe pour former une nervure intramarginale.

Les inflorescences sont des cymes terminales longuement pédonculées et ramifiées, duveteuses grisâtres, parfois glabres (variété *glabrata* au Cameroun et Nigeria).

Les fleurs sont grandes, environ 1,5 cm de long, portées par des pédicelles duveteux de 4 à 5 mm de long. Le calice est vert, court, à 5 lobes arrondis, duveteux. La corolle en tube est verte, terminée par 5 lobes jaune-pâle, duveteux, beaucoup plus courts que le tube, frangés à l'extrémité et présen-

tant une imbrication tordue. Sur le rebord externe de la gorge se dresse une collerette de poils blancs. On trouve 5 étamines à filet très court, insérées sur le tube un peu en dessous de la gorge. L'ovaire, à 2 loges multiovulées, est recouvert d'un tomentum blanc très épais. Le style filiforme glabre se termine par un stigmate capité.

Le fruit est composé de deux longues gousses linéaires jumelées et pendantes (50-60 x 0,5-0,6 cm), finement duveteuses grises. Les restes du calice persistent à la base. Les gousses contiennent de très nombreuses graines rectangulaires poilues, brunes avec des aigrettes de longs poils soyeux aux deux extrémités.



Les fructifications sont très abondantes et ont l'aspect de lichens pendants des branches.

Aire de répartition

L'Emien a une aire de répartition très vaste s'étendant depuis les rives de la Gambie jusqu'à l'Ouganda et en République démocratique du Congo.

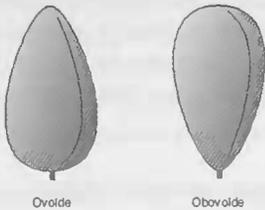
Ecologie

Au Fouta-Djalon (Guinée), en Côte d'Ivoire et dans le bassin centrafricain, c'est une espèce de forêt. L'Emien est commun dans toute la forêt ivoirienne. On la trouve à l'état disséminé ou en petits peuplements, un peu partout, en terrain marécageux comme en terrain très sec, dans les forêts humides côtières comme dans les forêts semi-décidues septentrionales. Cette espèce remonte plus au Nord dans les galeries forestières. Dans les zones les plus sèches, comme en Gambie ou en Casamance on trouve cette espèce du bord des rivières. C'est donc une espèce de lumière très rustique envahissant les clairières et les terrains de culture abandonnés.

Au Gabon, en première zone forestière, vers 1980, on comptait environ 0,2 m³/ha et beaucoup moins en seconde zone.

Biologie

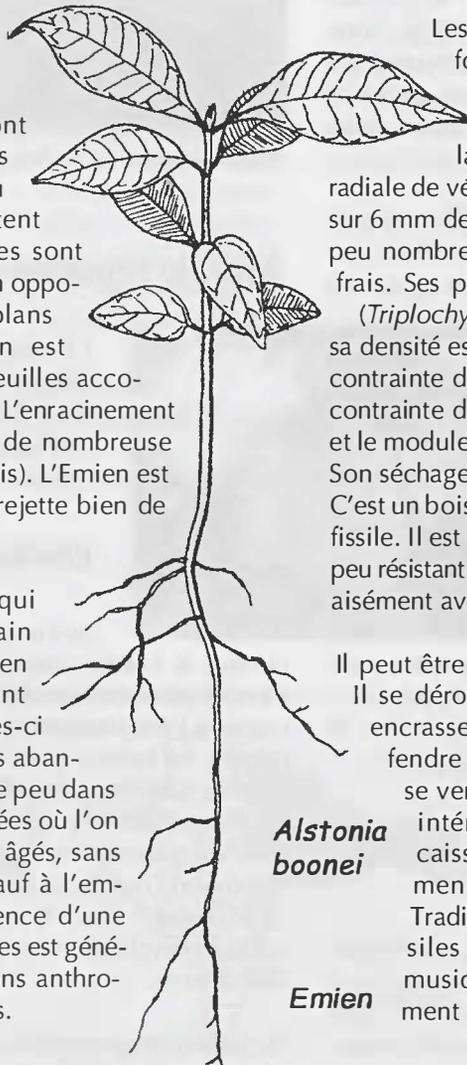
En Côte d'Ivoire, la floraison débute en octobre et est généralisée en décembre. En Sierra Leone, l'arbre perd ses feuilles à la fin de la saison des pluies et fleurit immédiatement après, en octobre et novembre, après quoi les nouvelles feuilles poussent. La fécondation est assurée par des insectes hyménoptères, lépidoptères et des coléoptères. Les fruits sont mûrs en janvier et février. Les aigrettes, disposées de chaque côté des graines, facilitent leur dissémination par le vent.



Les fruits sont récoltés avant que les gousses ne s'ouvrent et sont mis à sécher à l'ombre afin de faciliter leur ouverture. On compte environ 33 000 graines au kg. Aucun prétraitement des graines n'est nécessaire

avant le semis mais le trempage dans l'eau pendant 24 heures ou la scarification améliorent la germination. Les taux de germination varient selon les cas entre 30 % et 85 %. La germination intervient une ou deux, voire trois semaines après le semis. Elle se produit du côté de l'attache de la graine. Elle est épigée² : la graine est soulevée par l'hypocotyle³ et le tégument⁴ tombe après deux à trois semaines. Les cotylédons⁵ sont foliacés et étalés, elliptiques ovés à base arrondie élargie et au sommet acuminé. Ils persistent pendant 2 à 3 mois. Les feuilles sont simples, émises deux par deux en opposition, chaque paire dans des plans perpendiculaires. Le bourgeon est dressé, pointu, formé par deux feuilles accolées l'une à l'autre par leur limbe. L'enracinement de la plantule est pivotant avec de nombreuses fines racines latérales (voir croquis). L'Emien est un arbre à endomycorhizes⁶. Il rejette bien de souche.

C'est une espèce de lumière qui tolère néanmoins un certain ombrage dans le jeune âge. L'Emien se régénère plus abondamment dans les trouées, surtout si celles-ci sont grandes, et dans les cultures abandonnées. Par contre, il se régénère peu dans les forêts secondaires déjà installées où l'on ne trouve que de grands Emiens âgés, sans petits arbres, ni régénération, sauf à l'emplacement de chablis. La présence d'une assez forte densité d'Emiens adultes est généralement la trace de perturbations anthropiques importantes et anciennes.



Alstonia boonei

Emien

Sylviculture et aménagement

Les plants peuvent être élevés en pots ou en planches, car il est possible de les planter sous forme de stumps. La croissance initiale est rapide et peut dépasser 1,5 m par an. Au Ghana, on a obtenu des arbres de 15 m de haut et 25 cm de diamètre en 10 ans. La croissance produit des verticilles de branches successifs qui ne doivent pas être élagués car l'élagage naturel est satisfaisant. Ils rejettent bien de souche.

Prédateurs, parasites et accidents divers

Par vents forts, les arbres cassent assez facilement au niveau des verticilles de branches mais « rejettent » rapidement et reconstituent leurs cimes.

Usages

Bois

Les grumes exploitées ont un diamètre de 70 à 100 cm. L'aubier, en général très épais, ne se distingue légèrement du bois de cœur qu'à l'état vert. Le bois se conserve mal et doit être transformé rapidement ou être traité. Le bois débité est traité immédiatement pour éviter le bleuissement.

Les cernes sont peu visibles. Le bois, blanc crème fonçant légèrement à la lumière, est homogène, le grain est moyen, le fil est droit, occasionnellement ondulé. Il contient des canaux à latex qui ouvrent assez fréquemment en direction radiale de véritables fentes pouvant atteindre 15 mm de long sur 6 mm de large. Elles sont peu gênantes lorsqu'elles sont peu nombreuses. L'odeur du bois est désagréable à l'état frais. Ses propriétés sont similaires à celles de l'obeche (*Triplochyton scleroxylon* K. Schum). A 12 % d'humidité, sa densité est de 0,35-0,37, la dureté Monnin de 0,6-0,8, la contrainte de rupture en compression de 27-30 N/mm², la contrainte de rupture en flexion statique de 37-49 N/mm² et le module d'élasticité longitudinal de 7560-8615 N/mm². Son séchage est rapide avec peu de risques de déformation. C'est un bois peu nerveux, moyennement stable à stable, peu fissile. Il est peu fibreux et casse sans signe précurseur. Il est peu résistant aux insectes et aux champignons mais s'imprègne aisément avec les produits de préservation.

Il peut être utilisé en intérieur et hors de contact du sol. Il se déroule, se travaille et se finit bien mais le latex encrasse les outils. Il se cloue et se visse aisément sans fendre mais sa tenue est faible. Il se colle, se peint et se vernit bien. Il convient pour les usages suivants : intérieurs de contreplaqués, panneaux lattés, caisserie, boîtes d'allumettes, crayons, moulures, menuiseries intérieures, intérieurs de meubles. Traditionnellement, il sert à la fabrication d'ustensiles ménagers, de tabourets, d'instruments de musique, de sculptures et de pirogues. Il est également utilisé comme bois de feu.

Autres usages

L'écorce, pourvue de vertus médicinales, fait l'objet d'un commerce local important. Elle est traditionnellement reconnue pour ses propriétés désinfectantes. Sous diverses préparations, elle sert à soigner les fièvres, les plaies et ulcères, la malaria, la typhoïde, l'hépatite, la gonococcie, le pian, ainsi que l'asthme et la dysenterie, les rhumatismes et les maux de dents. Elle est utilisée comme contre-poison pour les morsures de serpents et les blessures par flèches de chasse (notamment contre le *Strophanthus*). Les feuilles sont utilisées pour réduire les oedèmes et nettoyer les plaies.

Son latex est réputé dangereux pour les yeux et peut rendre aveugle. Il est préconisé comme glu pour piéger les oiseaux. Il est souvent utilisé contre les morsures de serpents, les fièvres infantiles, les filarioses. Jadis, les récolteurs le mélangaient parfois frauduleusement au véritable caoutchouc de cueillette.

Plusieurs alcaloïdes ont été isolés, notamment l'échitamine ainsi que deux alcools triterpéniques. Les extraits alcooliques de l'écorce ont montré une activité antibiotique et fongicide.

L'arbre sert aussi à ombrager les plantations de caféiers, de théiers et de bananiers. ■

Florence PALLA

Rapac, réseau des aires protégées d'Afrique centrale,
Libreville, Gabon

Dominique LOUPPE

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

1. Acuminé : dont le sommet se rétrécit brusquement en pointe fine
2. Epigée : Ce qualificatif s'applique à un type de germination à la faveur de laquelle les cotylédons sont soulevés par l'hypocotyle qui les ramène au-dessus du sol où ils tiennent, pour un temps, un rôle de feuilles, en même temps qu'ils se vident de leurs réserves en faveur de la plantule.
3. Hypocotyle : axe compris entre les cotylédons et la radicule.
4. Tégument : paroi externe des graines.
5. Cotylédons : première feuille profondément modifiée en organe de réserve temporaire, assurant le début du développement de la plantule. Chez les Dicotylédones, les deux cotylédons sont opposés et se développent au-dessus de la surface du sol.
6. Endomycorhize : complexe né de l'association entre un champignon d'une part, et une racine, un rhizome d'autre part. Le mycélium du champignon pénètre dans les tissus de l'hôte (dans ou entre les cellules), sans jamais accéder au cylindre central, et peut y différencier des formations originales.

47

Charte du réseau international des arbres tropicaux (Riat)

⇨ Adhérer aux objectifs suivants :

- Promouvoir les multiples usages des arbres et des forêts pour le bien-être des sociétés humaines.
- Mettre en commun toutes les compétences et moyens disponibles pour une meilleure compréhension des rôles des arbres et des forêts.
- Diffuser une information pluraliste aux différents acteurs concernés.
- Former et sensibiliser à tous les niveaux de la société pour une meilleure prise en compte de l'arbre et de la forêt dans les actions de développement.
- Mettre au point des propositions d'action auprès des décideurs et pouvoirs publics qui prennent en compte la diversité des opinions

⇨ S'engager à :

- Participer à la vie du réseau au travers de ses activités.
- Partager sans exclusive son savoir et ses compétences.
- Susciter l'expression de l'opinion d'autrui et l'intégrer à la réflexion du Réseau.
- Développer par ses actions des partenariats visant à promouvoir l'arbre et les forêts.



Secrétariat du Réseau International
Arbres Tropicaux SILVA
Espace national de la Forêt et du Bois
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris, France
Tél. : +33 1 43 40 11 25
Fax : +33 1 43 40 12 95
Courriel : silva2@wanadoo.fr



Bibliographie des articles parus dans *LE FLAMBOYANT* et concernant le Bassin du Congo

Classement géographique

BASSIN DU CONGO

BERGONZINI J.C.I., 2003. Opérations de type II : le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, PFBC. *Flamboyant* n° 56, p. 62.

CARRET J.C., 1992. L'émergence des marchés intérieurs de bois d'œuvre en Afrique centrale. *Flamboyant* n° 21, p. 14-18.

CLEMENT J., 1991. Plan d'Action Forestier Tropical. Où en est-on ? *Flamboyant* n° 17-18, p. 6-9.

DUPUY B., 1991. Les arbres de la forêt dense humide peuvent-ils être plantés ? *Flamboyant* n° 17-18, p. 25-27

ESTEVE J., 1997. Le flottage des bois tropicaux. *Flamboyant* n° 41, p. 49-51.

FAURE J.J., 1989. L'aménagement forestier. *Lettre du Réseau* n° 12-13, p. 7-9.

GAYE A.T., 2003. Impacts des changements climatiques en Afrique subsaharienne. *Flamboyant* n° 56, p. 26.

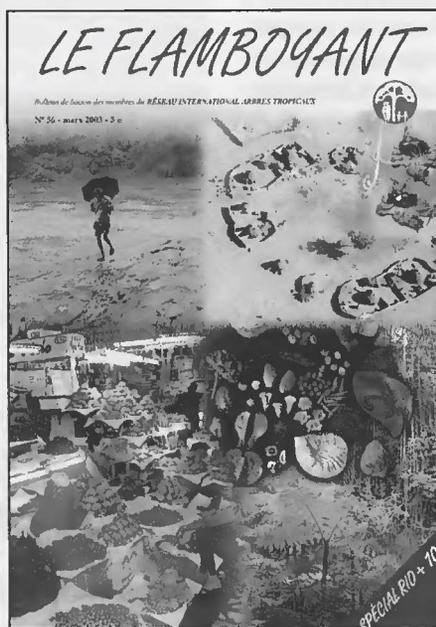
KARSENTY A., 1994. L'enjeu économique : exploiter sans détruire. Problème de l'exploitation en forêt dense humide. *Flamboyant* n° 32, p. 27-29.

KONE P.D., 1994. Les enjeux politiques : gérer durablement les ressources forestières. Contraintes et progrès politiques dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique. *Flamboyant* n° 32, p. 31-33.

KONE P.D., 2003. Le rôle de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. *Flamboyant* n° 56, p. 35-38.

LAMARQUE F., 1992. Quand les balles des chasseurs volent au secours de la faune africaine. *Flamboyant* n° 22, p. 13-16.

NDIKUMAGENGE C., ANGU ANGU K., MANGANG V.F., 2003. De Rio à Johannesburg : le rôle et la place de la CEFDHAC dans la gestion forestière. *Flamboyant* n° 56, p. 41-43.



NGANTOU D., 2003. UICN Afrique centrale entre Rio et Johannesburg : un engagement au service du développement durable et de la conservation. *Flamboyant* n° 56, p. 58-60.

THOMASSEY J.P., 1989. Réflexions sur le braconnage en Afrique centrale. *Lettre du Réseau* n° 9-10, p. 15-19.

VANTOMME A., COÏC A., 1990. La promotion du bois des essences secondaires cause-t-elle plus de pression sur la forêt tropicale ? *Lettre du Réseau* n° 16, p. 9-13.

YONTA M., 1997. Réflexion sur la déforestation dans les tropiques. *Flamboyant* n° 43, p. 32-33.

Groupe de Travail Bénin, 2002. L'utilisation des produits forestiers non ligneux dans le cadre de la gestion forestière durable. *Flamboyant* n° 55, p. 15-18.

BURUNDI

GUIZOL P., DUCHAUFOUR H., 1995. Priorités aux solutions techniques ou aux procédures ? Le cas de la gestion de l'érosion linéaire au Burundi. *Flamboyant* n° 36, p. 23-27.

NDABIRORE S., 1999. Le développement de la politique forestière au Burundi. *Flamboyant* n° 52, p. 15-19.

NDIKUMAGENGE C., 1997. La gestion actuelle de la ravine de Sagara. Quelle durabilité des solutions techniques ? *Flamboyant* n° 43, p. 24-25.

NDIKUWAMI J.B.H., PENNES J.M., DUCHAUFOUR H., BELLEFONTAINE R., 1991. Observation sur l'enracinement du *Grevillea robusta* au Burundi. *Flamboyant* n° 20, p. 19-20.

NTITANGURANWA H., 1991. La Kibira : forêt de montagne menacée. *Flamboyant* n° 20, p. 18.

CAMEROUN

DOUNIAS E., 1995. Comment les pygmées du sud Cameroun modèlent la forêt à l'usage de leur vie nomade. *Flamboyant* n° 36, p. 28-30.

EYA'A BATI R., 1996. Intégration des populations rurales dans l'aménagement des forêts denses tropicales. *Flamboyant* n° 40, p. 14-18.

FAURE J.J., 1993. Un essai de solution globale au problème de la déforestation en forêt dense africaine : l'Aménagement Pilote Intégré (API) de Dimako - *Flamboyant* n° 26, p. 10-16.

FOTEU KAMENI R.M., 1996. La gestion du secteur forestier camerounais. *Flamboyant* n° 37, p. 27-30.

GAUTIER D., 1993. L'arbre dans le système agroforestier bamiléké. *Flamboyant* n° 26, p. 17-19.

KOKOU K., GBADOE E., 1999. Dix huit ans de gestion des plantations d'Eucalyptus du projet AFRI. Flamboyant n° 50, p. 44-47.

HARMAN J.M., EYOG MATIG O., 1992. Quelques résultats obtenus en agroforesterie par la recherche au nord Cameroun Flamboyant n° 22, p. 17-21.

MAPONGMETSEM. M., AKAGOU ZEDONG C., 1997. Situation du bois de feu dans les savanes humides de l'Amadoua. Flamboyant n° 42, p. 29-33.

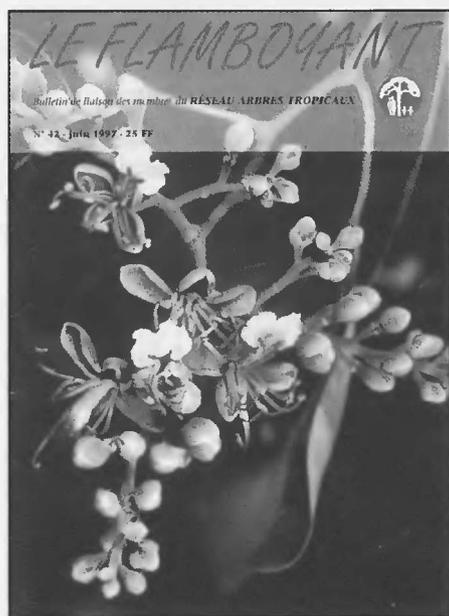
MEKOALE AYI J., 1995. La protection de l'environnement dans le département du Mayo – Sava. Flamboyant n° 34, p. 16-18.

NASI R., 1998. Le projet FORAFRI. Flamboyant n° 46, p. 32.

NJOUKAM R., TCHOUAMO I. R., PELTIER R., 1996. SOS : la réserve forestière de Melap (Foumban) est en danger de disparition. Peut-on encore la sauver ? Flamboyant n° 38, p. 12-16.

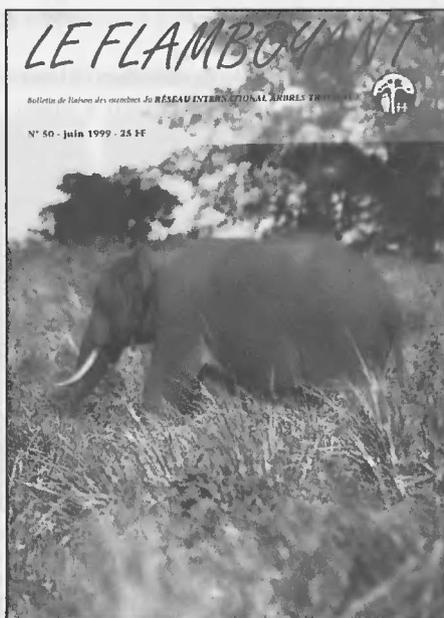
OLE Z., 1998. Profil d'un pays. Flamboyant n° 46, p. 16-17.

PENELON A., 1996. Création d'une forêt communautaire. Une expérience de décentralisation de la gestion des ressources forestières au sud Cameroun. flamboyant n° 37, p. 18-22.



TADOUM M., 1998. Gestion de la réserve forestière de Mbalmayo : redéfinition des stratégies d'intervention. Flamboyant n° 48, p. 10-13.

TCHOUKAIONE M., 1996. Comment concilier police forestière et approche participative de protection de l'environnement ? Flamboyant n° 39, p. 20-21



CENTRAFRIQUE

BONANNEE M., 1991. Plantations villageoises dans la région de Birao. Les pépinières villageoises. Flamboyant n° 17-18, p. 17-18.

BONANNEE M., 2002. *Gnetum buchholzianum* et *Piper guineense* en forêt de Ngotto en Centrafrique. Flamboyant n° 55, p. 43-44.

KOUASSI AMIAN, 1998. Forêt en RCA : attention ! Flamboyant n° 48, p. 14.

TANDAU de MARSAC G., 1995. L'aménagement forestier en RCA face au développement durable. Flamboyant n° 34, p. 9-13.

CONGO

BOUDZANGA G.C., LOUMETO J.J., 1997. Les forêts inondées du Nord-Congo – Flamboyant n° 41, p. 16-17.

BOUDZANGA G.C., 1998. La question du bois énergie dans les principales villes du Congo. Flamboyant n° 47, p. 34-38.

BOUDZANGA G.C., LOUMETO J.J., NZALA D., NGOYA-KESSY A.M., MATINGOU B., 1999. L'impact des politiques forestières sur la gestion des forêts congolaises. Flamboyant n° 52, p. 9-14.

BOUETOUKADILAMIOV., 1991. PAFT Congo. Flamboyant n° 17-18, p. 10-11.

BOUETOUKADILAMIOV., 1994. PAFT Congo. Flamboyant n° 29, p. 11-12.

CHAUDRON A., 1997. La révision du code forestier congolais : le point en Mai 1997. Flamboyant n° 43, p. 7-10.

KOYO J.P. 1994. Les enjeux politiques : gérer durablement les ressources forestières. Le cas du Congo. Flamboyant n° 32, p. 34-37.

GOUMA R., 1996. Perspectives des plantations d'eucalyptus et de pins au Congo. Flamboyant n° 39, p. 16-19.

GOUMA R., 1996. Quel avenir pour la forêt de Matibi ? Flamboyant n° 40, p. 20.

KOMBO G., 2003. La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques : enjeux pour le Congo. Flamboyant n° 56, p. 23-25.

LACLAU J.P., QUILLET G., WAMBA P., 1996. Exploitation de plantations industrielles d'Eucalyptus au Congo. Flamboyant n° 40, p. 8-13.

LACLAU J.P., BOUILLET J.P., NIZINSKI G., NZILA J.D., 1999. La fertilité des sols sous Eucalyptus : impact des plantations en savane autour de Pointe-Noire. Flamboyant n° 49, p. 26-28.

LOUMETO J.J., 1994. Les boisements en Eucalyptus et la communauté rurale au Congo. Flamboyant n° 31, p. 15-17.

LOUMETO J.J., 1999. La végétation sous Eucalyptus : cas des plantations de la région de Brazzaville. *Flamboyant* n° 49, p. 21-25.

LOUMETO J.J., 2003. Les produits forestiers non ligneux et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Congo. *Flamboyant* n° 56, p. 15-16.

LOUMETO J.J., MANTINGOU-GOMA, 1998. Les plantations forestières en péril dans le massif du Chaillu. *Flamboyant* n° 47, p. 7-9.

LOUMETO J.J., BOULINGUI G., NGASIKI-KONDZA G., BAKENI. 1998. La foresterie et la recherche dans la zone de Ngoua 2 (massif du Chaillu). *Flamboyant* n° 47, p. 9-14.

REUTERS, 1996. Congo : des forestiers s'expriment sur le code forestier. *Flamboyant* n° 40, p.31.

NIZINSKI G., LOUMETO J.J., AYOMA M. B., MABIALA-NGOMA A., TSEMI R.N., 2001. Durabilité des plantations d'Eucalyptus dans le bassin du Kouilou. *Flamboyant* n° 54, p. 18-22.

NZALA D., MIANKODILA P., 2000. L'arbre dans l'environnement urbain de Brazzaville. *Flamboyant* n° 53, p. 18-21



NZILA J.D., LOUMETO J.J., MBOUKOU-KIMBATSA I., 1999. Propriétés physico-chimiques et biologiques des sols sous Eucalyptus : cas des sols acides du Congo. *Flamboyant* n° 49, p. 28-30.

GABON

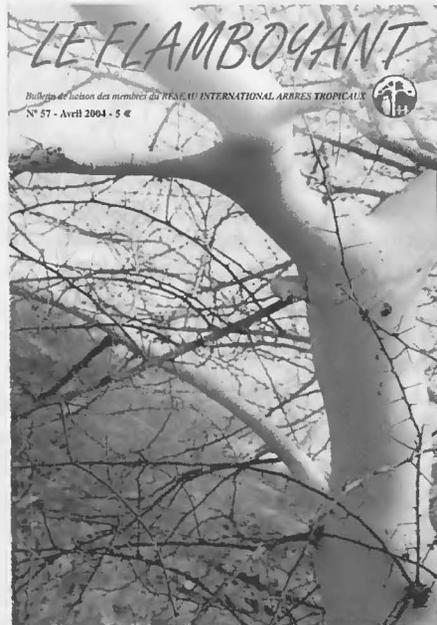
CHABOT I., 2002. La filière des produits non ligneux au Gabon. *Flamboyant* n° 55, p.40-42.

MABALLA M., 1991. Histoire d'une forêt. Forêt de la Mondah au Gabon. *Flamboyant* n° 17-18, p.17-18.

MALONGA A.D., 1996. Okoumé, belle fille de la forêt tropicale. *Flamboyant* n° 40, p. 36.

MOUNZEO H., BOUROBOU-BOUROBOU H.P., POSSO P., IBRAHIM B., MBATCHI B., 1997. Plantes utilisées comme poison de pêche chez les Punu du Gabon. *Flamboyant* n° 44, p. 17-18.

PROFIZI J. P., 1999. Trop d'éléphants au Gabon. *Flamboyant* n° 50, p.18-19.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

IPALAKA YOBWA J., ILANGA LOFONGA J., 1999. Politique et stratégies de gestion durable des ressources forestières au Congo démocratique. *Flamboyant* n° 52, p.20-27.

MICHEL F.C., KABEMBA A., 1989. Enquête sur la chasse aux alentours du parc de Kahuzy-Biega. Lettre du Réseau n° 9-10, p. 20.

NZINGA NSINGUI P., 1991. Entre l'exploitation et la conservation. *Flamboyant* n° 19, p. 11.

L'ARBRE DU MOIS

AHOUANGONOU S., BRIS B., 1997. *Azelia africana*. *Flamboyant* n° 42, 1997, p. 7-10.

BEHAGEL I., 1997. Le Teck : *Tectona grandis*. *Flamboyant* n° 44, p. 4-7.

DUFOULON G., 1989. L'Okoumé. Lettre du Réseau n° 12-13, p. 4-6.

FOTSO R.C., SONKE B., DEBROUX L., 1998. Le Moabi. *Flamboyant* n° 47, p. 4-6.

GANGLO J.C., 1990. Le Samba. *Flamboyant* n° 20, p. 5-8.

KENGUE J., 1995. Le Safoutier. *Flamboyant* n° 33, p. 4-7.

KOKOU K., 1996. *Antiaris africana*. *Flamboyant* n° 39, p. 4-6.

MALLET B. VERHAGEN D., 1990. Le *Terminalia superba*. Lettre du Réseau n° 16, p. 5-8.

NJOUKAM R., 1998. L'Aiélé *Flamboyant* n° 46, p. 11-15.

PROFIZI J.P., 1993. Le Palmier raphia. *Flamboyant* n° 25, p. 11-15.

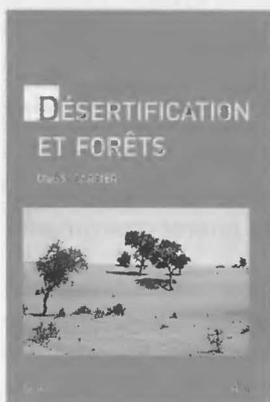
PROFIZI J.P., 1993. Les palmiers lianes ou rotins. *Flamboyant* n° 25, p. 15.

Des nouvelles des réseaux nationaux

En raison de l'importance de ce numéro consacré au bassin forestier du Congo, nous avons fait le choix de ne présenter que les actions associées au projet UE/Silva/FAO. Dans le prochain numéro du *Flamboyant*, l'ensemble des activités des réseaux nationaux sera synthétisé et analysé. Le cœur de l'action des six réseaux impliqués dans le projet aura été, et reste, la diffusion des ouvrages réalisées par le Riat. A cette occasion les réseaux ont tenté de donner un éclairage simple et concret de la mise en œuvre dans le domaine forestier pour six pays africains des conventions internationales issues de la Cnued. Il serait dommage que cette première tentative reste sans suite et regrettable que cette mobilisation ne nous permette pas de construire de nouvelles perspectives. Il nous appartient donc de trouver, dès maintenant, les moyens pour élargir notre dynamique, approfondir nos analyses et persévérer dans notre démarche.

Tableau des ouvrages issus du travail du Riat dans le cadre du projet UE/Silva/FAO

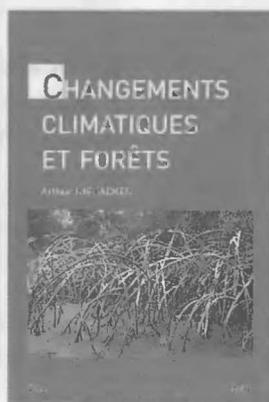
51



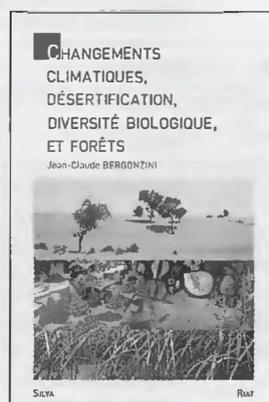
Tirage :
2 000 exemplaires
dont 1 800 distribués
par les réseaux
nationaux



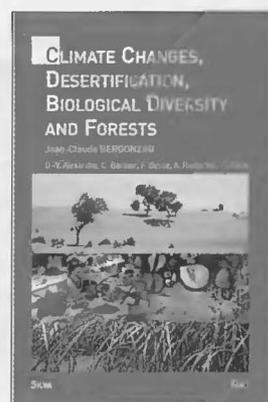
Tirage :
2 000 exemplaires
dont 1 800 distribués
par les réseaux
nationaux



Tirage :
2 000 exemplaires
dont 1 800 distribués
par les réseaux
nationaux



Tirage :
6 000 exemplaires
dont 5 000 distribués
par les réseaux
nationaux



Tirage :
1 000 exemplaires
dont 800 distribués
par les réseaux
nationaux

Riat-Bénin

Présenté par M. Guy-Appolinaire Zohoun

Le Riat-Bénin a participé activement, en collaboration avec d'autres réseaux nationaux, au Projet UE/Silva/FAO. Nous nous limiterons dans cette présentation aux actions de valorisation et de diffusion. Ces premiers résultats sont essentiellement une analyse des rencontres conduites par les animateurs du réseau ou par d'autres Ongs.

► Les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes

Ces campagnes de sensibilisation sont conçues par Riat-Bénin en coopération avec l'Acfd (Association pour la Campagne contre la Faim) et la Plate-forme d'Initiatives (la Plate-forme d'Initiatives comprend des organisations de la société civile liées à l'environnement, certains services publics et des centres de documentation qui se sont constitués en interface pour participer à la diffusion). Elles consistent en des interventions auprès des formateurs dans les universités et écoles d'environnement,

agricoles et forestières, des témoignages visuels (photos, bandes dessinées ou vidéos) sur les effets de la désertification, et la distribution des ouvrages du projet UE. Des spots publicitaires diffusés sur les radios locales, et des messages réalisés pour les écoles complètent ce dispositif.

► La formation des membres de la Plate-forme d'Initiatives

Cette formation a été assurée par Riat-Bénin qui a mis au point un itinéraire technique pour la présentation des ouvrages. Cette formation a pour objectif de préciser les moyens à mettre en œuvre lors de la présentation des travaux et ouvrages du projet. L'enjeu est aussi de former de nouveaux animateurs qui prendront le relais pour élargir la dynamique de diffusion des travaux. Actuellement six animateurs principaux ont été formés à la stratégie de diffusion.

► **La distribution des ouvrages du Projet UE**

Elle a été effectuée auprès des services publics, des centres de documentation, des universités et des écoles (environnement, agriculture et forêt). Un minimum d'ouvrages a été déposé auprès de points focaux pour poursuivre les campagnes de sensibilisation et développer la demande.

Liste des ouvrages distribués

Titre	Bénéficiaires
Désertification et Forêts	Décideurs, administratifs, institutionnels, négociateurs, responsables de projets, agents de terrain et centres de documentation
Diversité Biologique et Forêts	Idem
Changements Climatiques et Forêts	Idem
Changements Climatiques, Désertification, Diversité Biologique et Forêts	Formateurs des universités, institutions, écoles, lycées de formation agricole, centres de documentation
Climate changes, desertification, biological diversity and forests	Décideurs, administratifs, institutionnels, négociateurs, responsables de projets, agents de terrain, formateurs des universités, institutions, écoles, lycées de formation agricole et centres de documentation

► **La formation de l'Association des femmes à la diffusion**

Cette formation est assurée par Riat-Bénin.

► **Premier bilan**

1 520 ouvrages (édités en français et anglais) ont été distribués. Pendant la période de décembre 2004 à avril 2005, 12 journées thématiques ont été organisées dans les universités et les écoles agricoles et forestières. Une documentation sur les impacts de la mise en œuvre des conventions dans six pays africains (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Togo et Bénin) est disponible et exploitée au niveau national.

POINTS FORTS

- Bonne préparation de la diffusion grâce à la mise en place d'une Plate-forme d'Initiatives au niveau national et de douze points focaux chargés du suivi des actions engagées.
- Les campagnes de sensibilisation ont été réalisées aussi bien par les services publics que par les organisations de la société civile.

- Plus de la moitié des centres de documentation ont eu accès aux ouvrages du projet UE.
- On a enregistré de très bons résultats pour réduire le déficit constaté en matière de documentation sur les textes des conventions, leur protocole et leur mise en œuvre en Afrique. Les annexes des ouvrages permettent au lecteur d'accéder aux textes des conventions qui n'existent pratiquement plus dans nos services et centres de documentations.

- Les techniques de présentation des ouvrages ont été vulgarisées avec succès auprès du groupe des décideurs qui a beaucoup apprécié l'adéquation des informations aux données de terrain et la possibilité de disposer d'arguments solides lors des dialogues internationaux sur l'environnement.

POINTS FAIBLES

- Manque de moyens pour assurer le suivi et évaluer à terme l'impact de l'action entreprise.
- Formation insuffisante du personnel de terrain pour sensibiliser à leur tour les bénéficiaires des projets d'environnement et de foresterie.
- Peu de relais du côté des unités focales des conventions dans les structures publiques.
- Insuffisance d'ouvrages. Pas assez de livres pour desservir les services publics décentralisés alors que ce sont bien ces derniers qui manquent le plus d'information.

Premières recommandations

- la réimpression des ouvrages pour satisfaire les attentes ;
- l'extension du projet aux autres pays africains ayant ratifié et mis en application les conventions ;
- l'édition d'une plaquette pédagogique spécifique pour les étudiants des universités et écoles agricoles et forestières. Cette plaquette leur permettrait de cerner rapidement le contenu des trois thèmes abordés par les ouvrages, plus volumineux ;
- le renforcement du dispositif de suivi et de pérennisation des acquis des travaux du projet UE/Silva/FAO.

► **Perspectives**

Nous avons entamé des collaborations avec de nombreux partenaires mais, maintenant, il serait important de pouvoir les concrétiser en développant des coopérations et des échanges et en menant des actions de formation au niveau national et régional. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait très profitable de capitaliser les expériences que nous sommes en train d'acquérir avec nos partenaires au Togo et au Bénin, de les comparer et de les compléter par l'étude de quelques projets communs. ■

Riat-Burkina Faso

Présenté par Mme Delphine Ouédraogo

Avant la mise à la disposition des ouvrages, la coordination du Riat-Burkina a élaboré une stratégie de diffusion des documents. Cette stratégie a privilégié les grands centres de documentation et les réseaux ainsi que les antennes régionales qui sont des relais fiables pour atteindre les membres à l'intérieur du pays.

La situation des documents reçus par Riat-Burkina est la suivante :

Désertification et forêts	280
Diversité biologique et forêts	301
Changements climatiques et forêts	336
Changements climatiques, désertification, diversité biologique et forêts	933
Climate changes, desertification, biological diversity and forests	83
Total	1933

La mise en place des procédures de diffusion et de valorisation des résultats des travaux du projet UE/Silva/FAO a été marquée par une rencontre du bureau du Riat-Burkina qui

s'est tenue à Kamboinse le 30 octobre 2004. Cette réunion de la coordination avait pour objectif de procéder à la programmation des ateliers régionaux.

Au total, 4 ateliers régionaux (Banfora, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Ouagadougou) ont été organisés par le Riat-Burkina. Dans chacune de ces régions les points suivants ont fait l'objet d'ordre du jour :

- bilan de la rencontre de Paris de septembre 2004 ;
- bilan de la rencontre du Riat-Burkina de 2003 ;
- redynamisation du réseau au niveau local ;
- distribution des ouvrages.

Dans les trois premières régions, chaque coordination régionale a profité de cette rencontre pour renouveler son bureau. Une grande innovation s'est déroulée à Fada N'Gourma où une femme a été portée à la tête de l'antenne régionale. Chaque antenne régionale a pris des initiatives dans le sens de la redynamisation du réseau au niveau local en instituant une carte de membre. Cette initiative doit permettre à chaque antenne régionale de bénéficier d'un petit fond pour son fonctionnement. ■

53

Riat-Burundi

Présenté par MM. Boniface Nyakageni et Salvador Ndabiroréré

Les membres du Riat ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet « Appui à la promotion des plantations péri-urbaines et agroforestières pour la production du bois de feu et de service ». Ce projet est financé par la FAO et exécuté par le département des forêts du Burundi. Il a couvert les villes suivantes : Bujumbura, Ngozi, Gitega, Muramvya, Kayanza et Mwaro. C'est dans ce cadre que s'est effectuée la diffusion des ouvrages produits par le Riat, ainsi que l'organisation de rencontres et de débats avec les

membres de l'intérieur du pays sur la vie du réseau et les perspectives d'avenir.

A côté de cela, le coordonnateur national du Riat a organisé à l'intention des gouverneurs de province et des parlementaires une réunion de restitution des acquis de l'atelier de Paris sur la mise en œuvre des conventions de Rio en rapport avec les forêts. ■

Riat-Cameroun

Présenté par MM. Mama Ntoupka et Godefroy Boumnsou

Une équipe a été constituée pour la diffusion des résultats de l'étude effectuée par le Riat sur l'état des « échanges d'information sur les conventions internationales issues de la Cnued ». Elle était composée de messieurs : Dr Ntoupka, coordonnateur national Riat-Cameroun, Boumnsou Godefroy, secrétaire exécutif, Ngouyamsa Daïrou, membre, Ngouh Oumarou, membre, Ntieche Seidou, membre et Guibaot Flavien, membre.

► Diffusion des livres sur les conventions internationales issues de Rio

Le programme de diffusion des livres réalisés dans le cadre du projet UE/Silva/FAO a été globalement respecté. Il a commencé par la confection des listes des centres de documentation, des écoles forestières, agricoles et vétérinaires, des universités, des écoles spécialisées et des facultés, des centres et stations de recherche Irad, des ministères en charge

du développement rural et de leurs représentations dans les provinces, départements et arrondissements, et enfin de certains lycées et collèges.

► **Sensibilisation par la radio**

La présentation de ces ouvrages a été faite sur quelques radios locales du centre et de l'extrême-nord et à la radio nationale. On a été tout de suite envahi par des demandes qui ne cessaient de nous parvenir soit par téléphone, soit par courrier.

► **Diffusion dans les universités, les écoles, les lycées et les collèges**

Dans les universités publiques ou privées les ouvrages ont été déposés à la bibliothèque et dans les centres de documentation des différents départements de toutes les facultés des sciences (départements de biologie et physiologie végétale, physiologie animale, géologie) et des lettres (département de géographie). Tous les professeurs ont eu au moins une synthèse. Toutes les grandes écoles d'agriculture et de développement rural ont été visitées par l'équipe de diffusion des livres, leurs centres de documentation et certains professeurs ont été pourvus d'ouvrages. Quelquefois, les demandes étaient plus importantes que l'offre. Certains lycées et collèges ont, à cause de leurs activités liées à l'arbre, bénéficié de quelques livres supplémentaires surtout au nord et extrême-nord Cameroun. Des jeux d'ouvrages ont été déposés dans leurs bibliothèques ou chez certains enseignants.

► **Diffusion dans les centres de recherche**

Quelques jeux de livres ont été déposés à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Irad) et à sa

coordination « forêt et environnement ». Certains chercheurs, surtout ceux du programme forêt et environnement ont eu des livres. Les centres régionaux de recherche en ont été pourvus. Les centres de documentation de l'Ird, Cirad, Inc ont eu des jeux d'ouvrages.

► **Dans les Ongs nationales et internationales et certains projets de développement**

De nombreuses Ongs nationales et internationales ont été visitées par les équipes de diffusion. Celles qui avaient une représentation centrale comme la Snv, Vso ou encore des organismes comme l'Uicn ont été chargées de redistribuer les ouvrages.

► **Les centres culturels et les bibliothèques nationales et internationales**

Tous les centres culturels, comme l'institut Goethe et le centre culturel français, ont reçu des jeux de livres. Les bibliothèques nationales et internationales et certaines représentations diplomatiques ont eu des jeux d'ouvrages.

► **Les ministères, les services des gouverneurs, préfets, sous-préfets, mairies, les délégations**

Le secrétariat général du ministère de l'Environnement et des Forêts a reçu un important lot d'ouvrages pour les redistribuer à tous ses responsables. Toutes les délégations provinciales, départementales et même d'arrondissement ont eu des séries d'ouvrages. La partie septentrionale a eu plus d'exemplaires sur la désertification que le reste du pays. Tous les services des gouverneurs, préfets, sous-préfets, mairies ont été visités et pourvus d'ouvrages. ■

Riat-Congo

Présenté par J. Joël Loumeto

Les ouvrages réalisés par le Riat dans le cadre du projet UE/Silva/FAO ont été évoqués lors des différentes rencontres qui ont eu lieu au Congo. Pour en organiser la distribution et pour effectuer la préparation des outils de sensibilisation à leur contenu, des réunions des membres du réseau congolais se sont tenues à Pointe-Noire, Ouesso, Dolisie et Brazzaville.

► **Atelier de sensibilisation à Ouesso**

Le samedi 22 janvier 2005 s'est tenu à Ouesso, un atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre des Conventions de Rio. Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient présidées par M. Jacques Mbani, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet du département de la Sangha en mission. Une quarantaine de personnes ont pris part à cette rencontre dont les objectifs étaient les suivants :

- présenter les ouvrages préparés par le Riat et fixer les stratégies de leur diffusion et de sensibilisation dans le département ;
- échanger des informations sur le rapport national du Riat-Congo concernant le projet UE/Silva/FAO ;
- apprécier le niveau de connaissances et d'implication des différents acteurs de la Sangha dans la mise en œuvre des conventions de Rio ;
- faire le point sur les conclusions et recommandations issues de l'atelier du Riat-Congo organisé en novembre 2001.

Un présidium (Joël J. Loumeto, Alphonse Ongagna, Félicien Okamba Osseke) et un secrétariat (Justin Placide Cuddy, Jean-Pierre Goma, Jules Blondin Gouri) ont été mis en place pour la conduite des travaux.

Des recommandations ont été formulées concernant l'amélioration de :

- la participation : appui aux Ongs locales dans la mise en œuvre des projets financés par le biais des trois conventions ; renforcement de la concertation entre les différents acteurs concernés par les questions de l'environnement et de la gestion forestière ; répartition des contributions annuelles de la part des sociétés forestières du département de la Sangha ; dépôts des résultats des études réalisées auprès des services de documentation des directions départementales et de la préfecture ;
- la formation : formation et sensibilisation des différentes communautés locales sur les questions environnementales ; intensification de la vulgarisation des textes environnementaux réglementant la gestion forestière ;
- le programme technique : poursuite de l'étude des produits forestiers non ligneux entamée par le Riat-Congo (leurs rôle et place dans la gestion participative des ressources forestières dans le département de la Sangha) et élaboration d'un lexique national sur les produits forestiers non ligneux.

► Rencontres internationales

Le Riat-Congo a pris part à deux réunions préparatoires du 2^e sommet des chefs d'Etat sur les forêts du Bassin du Congo en mars 2005. A cette occasion, plusieurs ouvrages, réalisés dans le cadre du projet UE/Silva/FAO, ont été distribués aux participants. Une distribution s'est aussi faite lors de l'atelier que le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique centrale (Riffeac) avait organisé

à Brazzaville en avril 2005. Ces dons d'ouvrages ont constitué la contribution du Riat au concept de l'aménagement forestier durable que le Riffeac promeut dans ses programmes d'enseignement.

Parmi les importantes réunions en perspective, il y a :

- l'atelier de sensibilisation de la société civile de Brazzaville sur la mise en œuvre des conventions de Rio en relation avec les forêts. Cette occasion devait permettre aux Ongs et associations concernées par la gestion des forêts et de l'environnement de mieux s'organiser pour avoir des échanges plus réguliers et plus fructueux ;
- une journée d'échange avec la commission chargée des questions forestières et environnementales de l'assemblée nationale du Congo.

► Textes

Des textes ont été préparés pour annoncer les ouvrages ou évoquer la contribution du réseau congolais au projet UE/Silva/FAO. Il s'agit des textes suivants :

- communiqué du Riat. Paru dans le Bulletin « Dialogue citoyen » de Brazzaville, n° 2, mars 2005, page 3 ;
- le Riat-Congo et la mise en œuvre des conventions de Rio. Texte soumis au journal congolais de l'Adie / Prgie : « Le Canard de l'Environnement » ;
- la recherche forestière et les conventions de Rio en Afrique. Texte soumis au Bulletin « Zamb'a ». ■

Riat-Togo

Présenté par M. Kouami Kokou

► Diffusion des ouvrages dans les centres de formation et les universités

Du 25 au 30 octobre 2004, des journées scientifiques internationales ont eu lieu sur le campus universitaire de Lomé. Elles ont été l'occasion pour le Riat-Togo de communiquer avec des chercheurs togolais et étrangers, des institutionnels venus des ministères et des étudiants. La sensibilisation de ce public a été réalisée par le biais d'affiches et la distribution de 200 dépliants retraçant les activités et la mission du Riat, des dizaines de fiches d'adhésions et des ouvrages ont été distribués auprès de la présidence de l'université, des doyens des facultés de sciences, de géographie des universités de Lomé et de Kara, des directeurs des écoles et instituts, des chefs de département, des bibliothèques, des techniciens et des étudiants. La diffusion des ouvrages auprès des étudiants s'est poursuivie après les journées scientifiques. Au cours des réunions de sensibilisation, des étudiants de maîtrise de sciences naturelles (option environnement) ont créé un club environnement. Il faut noter aussi qu'a

l'issue de ces actions sur le campus, plusieurs étudiants participent désormais aux réunions du Riat.

L'Infa de Tové forme les techniciens agricoles et forestiers. Le Riat-Togo y a animé le 9 novembre 2004 une conférence débat sur la mise en œuvre des conventions au Togo. Les étudiants, l'administration et le corps professoral étaient au complet. Finalement, 168 ouvrages ont été distribués. Les étudiants de l'Infa ont aussi trouvé l'occasion de mettre sur pied un club environnement pour le maintien de la propreté sur leur campus ainsi que l'entretien de leur jardin botanique.

► Rencontre avec les institutionnels

La distribution des ouvrages au ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a débuté le 7 novembre à la faveur d'une réunion mensuelle au niveau du cabinet. Elle a été animée par M. Atayi Agbogly Ayih. Le Riat-Togo a présenté et expliqué le processus ayant conduit à la

réalisation des ouvrages et le choix des publics concernés. La séance s'est achevée par la distribution des documents. Les agents des eaux et forêts qui n'étaient pas présents à la réunion ont pu se procurer des ouvrages auprès de MM. Atayi-Agbobly Ayih et Akpamou Kokouvi. 167 ouvrages ont été distribués.

► Rencontre avec les Ongs

Le 12 novembre 2004, une conférence débat sur le thème « Mise en œuvre des conventions de Rio » a été animée par M. Kokou. Le public cible était le Collectif des Ongs de la Région Maritime du Togo (Congrema). L'intérêt que ce groupe cible porte au thème et aux activités du Riat a poussé le Congrema à mobiliser une soixantaine d'Ongs. La mission de M. Kokou était de partager l'expérience du Riat avec les Ongs environnementalistes et féminines, les informer et les motiver sur la nécessité de mettre en œuvre les conventions issues de Rio. M. Kokou a présenté le projet UE/Silva/FAO, les atouts et les difficultés à concrétiser les textes issus des conventions de Rio, avec un accent particulier sur le cas du Togo où les contraintes freinent considérablement les efforts. 154 ouvrages ont été distribués.

Le 18 novembre le Riat-Togo s'est rendue à Atakpamé où la coordination des Ongs de la région des Plateaux a pu réunir spontanément 15 Ongs. Le meeting animé par M. Kokou a porté sur les conventions, la vie du Riat-Togo et la coopération. En dehors de ce groupe très organisé, les membres du Riat ont procédé à une diffusion « porte à porte » pour atteindre en même temps les autres groupes cibles de la ville d'Atakpamé. Puis au retour, l'équipe a fait une escale à Notsé. 95 ouvrages ont été distribués.

Le 22 novembre 2004, MM. Kokou et Métsiya ont rencontré des Ongs et d'autres associations de Kloti, dans la ville de Kpalimé (Région des Plateaux). 63 ouvrages ont été distribués.

► Sensibilisation du grand public

A l'occasion de la 2^e édition de la fête de la science au Togo, organisée conjointement par le centre culturel français de Lomé et l'Ong HNE (Homme Nature et Environnement), le Riat-Togo a été invité par la secrétaire exécutive Sophie Durlot pour animer une conférence-débat sur les émissions des gaz à effet de serre et l'état de la mise en œuvre des conventions de Rio au Togo. Ces deux thèmes ont été présentés par le Pr. Ajavon Ayité Lô et MM. Kokou Kouami, Atayi-Agbobly Ayih et Tchakei Ousmane devant un public très varié. La Direction de l'environnement, représentée à cette conférence par son directeur Djéri Alassani et plusieurs de ces agents, ont remercié le Riat et ont dévoilé, pour la première fois, leurs actions de sensibilisation à travers la distribution de prospectus. La séance a été clôturée par la remise des ouvrages au public et à la bibliothèque du centre culturel français. Lors de cette conférence-débat, l'Ong « Jeune Volontaires pour l'Environnement » qui était présente s'est mis d'accord avec le Riat pour animer un débat télévisé le 10 novembre 2004, intitulé « Eco-développement ». Pendant une heure MM Atayi-Agbobly Ayih, Kokou Kouami et Ajavon Ayité-Lô, ont parlé des objectifs du Riat, de la situation de la forêt au Togo et de l'état de la mise en œuvre des conventions de Rio au Togo en particulier de la CCCC. La présentation des ouvrages du Riat a été faite à la télévision et le soir même de l'émission, les membres du Riat ont reçu plusieurs appels téléphoniques pour les féliciter et pour demander les ouvrages. Cette émission a été rediffusée. ■

Diffusion des ouvrages dans d'autres villes du Togo. La diffusion a été réalisée par MM. Métsiya et Adjossou

Ville	Date	Public	Nb d'ouvrages distribués
Dapaong	15/11/2004	Les acteurs de terrain travaillant dans les services techniques et les Ongs de la région des savanes à l'Institut de Conseil et d'Appui Technique de Dapaong (ICAT)	120
Kara	16/11/2004	Les acteurs de terrain travaillant dans les services techniques et Ongs	120
Kara	16/11/2004	Faculté de géographie	40
Sokodé	17/11/2004	Les services techniques et Ongs de la région centrale ont été rencontrés au centre de lecture et d'animation culturelle	100

UNE NOUVELLE ORGANISATION DU RÉSEAU NATIONAL RIAT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Nous avons appris, le mois dernier, qu'en RDC, certains adhérents du *Flamboyant* s'étaient constitués en réseau. C'est une bonne nouvelle. Le coordonnateur national est Monsieur Malu-Malu Jean Paul. Il est assisté de Messieurs Etete Papy, Mumba Mukuba, Mpoyi Augustin et Madame Ndomboyo Josée. D'après les premières informations, le réseau est organisé autour de trois points focaux Bas-Congo, Bandundu, Equateur, pilotés par trois coordonnateurs régionaux, respectivement Messieurs Vauvu Jean Paul, Munsadi Odon et Munzaku Mathieu. Il serait souhaitable que l'ensemble des lecteurs du *Flamboyant* prenne contact avec le Riat RDC et participe à la mise en place des programmes et des projets. En effet, le Riat est engagé dans cette nouvelle coordination du Riat facilitation française sur le Bassin du Congo et dans ce cadre d'importantes actions devront être menées dans les mois. à venir, mais nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Pour une nouvelle organisation du Riat

La réalisation de ce numéro spécial « Bassin du Congo » nous conduit à nous poser des questions quant à notre capacité à intervenir face à des acteurs qui imposent leur politique et leur mode d'intervention à l'échelle de la région, ici à l'échelle du Bassin du Congo, et qui n'inscrivent dans leur projet que ce qui s'insère dans la cohérence générale de cette approche régionale. Cette démarche est non seulement celle des bailleurs de fonds, des partenaires des pays développés et des grandes ongs internationales, mais elle est aussi celle des pays concernés qui se regroupent et tentent de définir des bases communes susceptibles d'inspirer les politiques nationales et de séduire les opérateurs internationaux.

Un tel choix a ses limites, mais cela est un débat difficile qu'on ne saurait trancher entre deux lignes. Disons qu'il est raisonnable de penser qu'une politique régionale n'a des chances de réussir que dans la mesure où elle sait s'adapter aux particularités de chacun et ne néglige pas les problèmes spécifiques même s'ils paraissent mineurs. En tant que membre de la communauté européenne, j'ai le sentiment que ce qui est évident sur le papier et va faire sourire les forts en thème, l'est beaucoup moins sur le terrain. Quoiqu'il en soit, continuons de tirer les conclusions de nos remarques.

57

Le Riat est par définition une réunion d'individus engagés dans un dialogue pluraliste, non hiérarchisé et non institutionnel. Pour des raisons d'efficacité et pour assurer sa capacité à œuvrer de manière concrète à la préservation et à la valorisation des forêts, le Riat s'est, pour partie, organisé en réseaux nationaux. Ce choix lui a permis d'entreprendre des travaux qui demandent un minimum d'organisation et de coordination. Peut-on dire pour autant qu'il s'est institutionnalisé ? Je ne le pense pas. Il s'est fait connaître, il pèse parfois sur les orientations nationales, mais l'esprit des fondateurs du réseau perdure et tous ces membres peuvent s'exprimer, débattre, faire connaître leur point de vue : le *Flamboyant* leur est ouvert. En sorte que si nous sommes devenus, au niveau national et dans certaines situations, une force de proposition, nous restons pour tous et au-delà des pays, un lieu de dialogue et d'information. Mais la question demeure, comment répondre à l'évolution régionale des politiques ?

Pour ce faire, il nous faut franchir une nouvelle étape. A l'exemple de nos partenaires, il nous faut nous organiser au niveau régional. Et puisque ce numéro est consacré au Bassin du Congo, disons clairement que pour le Riat, l'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en place un Riat « Bassin du Congo » qui sera un interlocuteur privilégié des nouveaux acteurs régionaux. Je doute que ce soit facile. J'ai conscience qu'il peut y avoir des conflits entre le niveau régional et les niveaux nationaux. C'est pourquoi il faut agir sans mettre en question ce qui existe, soit en bâtissant une structure capable de faire dialoguer entre eux des individus aux cultures très différentes, et capable de favoriser des groupes nationaux capables d'entreprendre et de mener à bien des projets qui demandent un minimum d'organisation.

Comment y parvenir ? D'abord en mobilisant. Pour cette raison il est important, comme je l'ai proposé dans l'éditorial, que nous amenions vers nous de nouveaux adhérents. Cette campagne de recrutement devrait permettre de renouveler notre réflexion et de convaincre de notre force de proposition. Puis en redynamisant l'action nationale. Pour ce faire, il faut que des moyens soient dégagés et les programmes nationaux confirmés. Enfin, il faut que nous tombions d'accord sur le rôle du Riat régional et les moyens qui lui seront attribués. Il faut aussi que nous soyons capable de proposer à cette nouvelle structure un programme d'action. Programme partagé avec les réseaux nationaux. A titre d'exemple on pourrait envisager une action de sensibilisation des jeunes au fonctionnement et à la valorisation des écosystèmes forestiers. C'est le débat que je vous propose de mener ces tous prochains mois.

Le « Bassin du Congo » n'est pas la seule région concernée, disons qu'elle est prise en exemple pour des raisons d'actualité. La même stratégie devra être proposée ailleurs. Ne serait ce que pour rappeler les enjeux qui sont ceux des régions soudano-sahéliennes et sahéliennes.

A suivre...

Jean-Claude BERGONZINI

Le Réseau International des Arbres Tropicaux

58

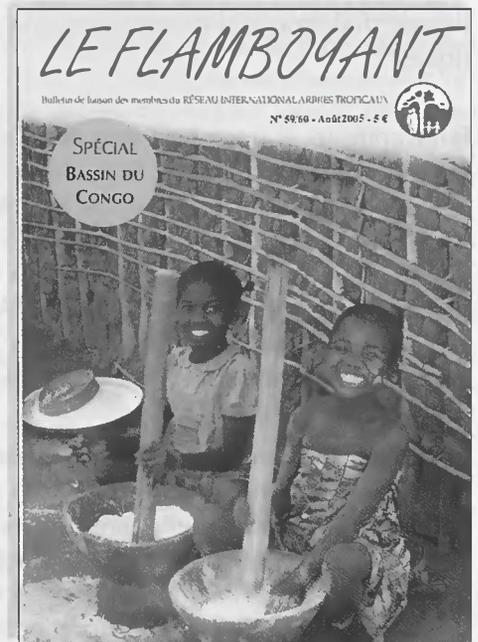
L'arbre et les forêts jouent un rôle social, économique, écologique et culturel reconnu comme essentiel par l'ensemble de la communauté internationale. Pourtant, dans bien des cas, cette prise de conscience, mainte fois réaffirmée, est insuffisante pour créer les conditions qui permettront de préserver et de valoriser de manière durable le patrimoine forestier mondial. Cette insuffisance est criante lorsque l'on considère l'ensemble du couvert forestier tropical. En réalité, c'est en raison du contexte de pauvreté de masse que connaissent la plupart des pays des régions tropicales que leur espace forestier est menacé et que la plupart des politiques sont mises en l'échec. Un tel constat pourrait conduire au renoncement ou à la recherche de solutions autoritaires. Mais d'autres voies sont possibles pour peu qu'elles privilégient la diffusion des savoir-faire, l'intégration du secteur forestier aux autres secteurs économiques et la participation des populations dans les processus de décision et de gestion.

En créant en 1987 le Réseau arbres tropicaux (devenu le Réseau international arbres tropicaux : le Riat, en 1997), le ministère français de la Coopération et du Développement a voulu œuvrer dans ce sens. Il a cherché à doter la communauté internationale d'un outil susceptible de promouvoir la réflexion sur le rôle des arbres et des forêts dans les sociétés des pays tropicaux, et surtout de valoriser les actions et méthodes ayant prouvé leur efficacité. Dans cette logique, le Riat se veut un lieu d'information et de dialogue entre tous les acteurs concernés, directement ou indirectement, par la gestion de l'espace forestier et, aussi, un lieu de formation et d'éducation dirigé vers l'action. Il a été conçu comme un rassemblement de personnes et d'organismes se fixant comme objectifs :

- de faciliter l'émergence dans les pays en développement de points de rencontre et de réseaux nationaux regroupant les représentants des administrations, de la société civile et d'organismes de coopération internationale,
- et de développer des réflexions collectives en vue de définir et de mettre en œuvre des stratégies et des pratiques nouvelles de développement.

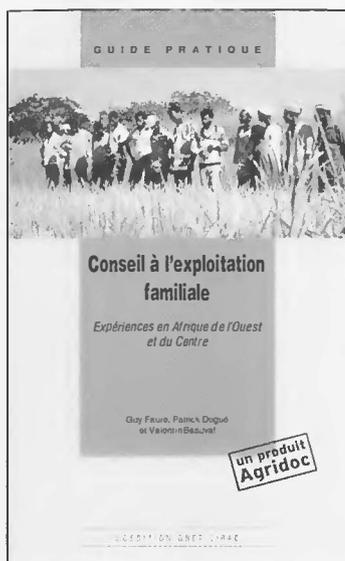
Concrètement, le réseau s'est développé autour d'un secrétariat technique installé à Paris et soutenu par l'association Silva, d'un comité de gestion réduit mais aux fortes compétences techniques et scientifiques, d'un nombre important d'adhérents (près de 5000 membres en 2002 dont plus de 90 % en Afrique) et d'une revue internationale paraissant régulièrement et diffusée gratuitement à tous les membres des pays en développement : *Le Flamboyant*. Cette dynamique lui a permis de remplir son rôle de communiquant, en privilégiant la diffusion des interpellations et des propositions issues du terrain, mais aussi d'intervenir, de manière positive et sur des bases pluralistes, dans les débats internationaux et nationaux et de proposer des outils de gestion participative des écosystèmes forestiers.

Les forêts tropicales vont mal. Prétendre que l'on peut tout régler par l'argent ou par la réglementation sont des leurres dangereux. Plus que jamais, il faut que les entreprises internationales et locales soient analysées, testées, évaluées et mises en synergie au niveau des acteurs qui les mettent en œuvre. En raison de ses orientations, grâce à la mobilisation qu'il a su entretenir, fort de son expérience et de la crédibilité qu'il a acquises depuis 15 ans, le Riat constitue un instrument précieux dans le difficile combat que mènent tous ceux qui souhaitent préserver et valoriser le patrimoine forestier tropical. En effet, pour relever les prochains défis, il sera nécessaire de renforcer les réseaux qui, à l'exemple du Riat, se montrent capables de mener une réflexion pluraliste, décloisonnée et non institutionnelle, d'assurer la diffusion et les échanges d'information, de favoriser le dialogue entre tous les acteurs, en prenant en compte toute leur diversité, et d'appuyer toutes les formes de partenariat. ■



Jean-Claude BERGONZINI

En bref



Guide à l'exploitation familiale

(Expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre).

Guy Faure, Patrick Dugué et Valentin Beauval.

Coédition Gret-Cirad. 128 p.

Le conseil à l'exploitation familiale va au-delà de la logique de vulgarisation classique. Il aide les producteurs à mieux définir leurs besoins, à préciser leurs objectifs tant au niveau de leur exploitation que de leur famille, à prendre de meilleures décisions et à maîtriser les processus de gestion concernant l'ensemble de leurs activités génératrices de revenus, en prenant en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux ;

Ce guide propose des principes pour construire une méthode et des outils adaptés aux conditions de chaque situation, en étroite collaboration avec les paysans motivés et leurs organisations, pour renforcer des compétences utiles au conseil, pour négocier et mettre en place des dispositifs d'appui-conseil. Ces principes sont issus d'une réflexion sur diverses expériences de conseil en Afrique de l'Ouest et du Centre

Cet ouvrage, illustré par de nombreux exemples, s'adresse en priorité à des techniciens et des responsables paysans.

Prix : 10 €

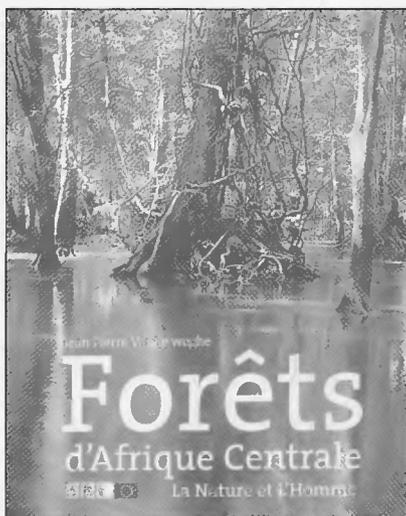


Mémento de l'Agronome

Coédition Cirad, Gret, Ministère des Affaires étrangères. 1694 p.

Indispensable aux agronomes et aux techniciens de terrain, cette nouvelle version du Mémento de l'Agronome, totalement remaniée et adaptée aux nouveaux enjeux du développement des pays du Sud, se compose d'un livre et de deux cédéroms.

Le livre propose des informations techniques, des repères méthodologiques et des connaissances scientifiques de base en agronomie et zootechnie. Le premier cédérom fournit le contenu du livre et de nombreux documents et illustrations complémentaires. Le second constitue une bibliothèque composée de cent cinquante références.



Forêts d'Afrique Centrale : La Nature et l'Homme

Vandeweghe Jean Pierre

Editeur Lannoo : Adie, Ecofac, Ffem, UE (www.lannoo.com) 270p

Ce livre largement illustré de cartes et de photographies représente une synthèse importante des informations sur les milieux forestiers d'Afrique Centrale. Il comporte 9 chapitres qui traitent du monde minéral, du climat et des forêts, des gradients écologiques, des gradients temporels, de la vie de la forêt, de la faune, de l'homme, de la conservation et des grands défis. Cet ensemble est complété par un répertoire des aires protégées et une importante bibliographie.

L'approche est, globalement, descriptive et très pédagogique. L'auteur montre bien le caractère dynamique des écosystèmes et les causes de leur fragilité. En particulier, le risque que la pression anthropique fait courir à cet ensemble forestier qui reste, malgré tout, assez bien préservé. Dans la partie intitulée les défis, l'auteur traite des problèmes à venir : principalement des plantes envahissantes, des changements climatiques, de l'exploitation forestière, de la chasse, du tourisme et de la recherche.

L'ouvrage existe en anglais et en français (traduction parfois très approximative).

Illegal logging and global wood markets

The competitive impacts on the US wood products industry.

Ce rapport concerne l'exploitation et la commercialisation illégale des bois au Brésil, en Afrique centrale et occidentale, en Indonésie, Malaisie et Russie. Après avoir cherché à en décrire les formes et l'importance, le rapport traite de l'impact de ces pratiques illégales sur le commerce mondial. La conclusion est surprenante ! Vous pensez que les sociétés américaines se mobilisent pour combattre et stopper l'exploitation illégale des bois. Et bien ce n'est pas tout à fait le cas. La peur de voir une augmentation des coûts de l'exploitation légale des bois incite à la prudence. A vous de voir.

Vous pouvez demander un exemplaire gratuit au format pdf en vous adressant à amy.mullins@afandpa.org

Sur le Web

Les cinq ouvrages présentés ici sont l'aboutissement de trois ans d'enquêtes et de travaux réalisés à la demande des membres du Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT) qui déploraient le manque d'informations sur les grandes conventions et les textes internationaux issus de la CNUED dans le domaine des arbres et de la forêt.

Ce travail vise donc à permettre aux institutions nationales et aux acteurs de terrain de mieux connaître le contenu, les exigences, les opportunités et surtout les enjeux des accords internationaux liés à l'environnement et plus particulièrement aux forêts. Afin de mieux prendre en compte les exigences de terrain, les situations de six pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo et Togo) ont été plus particulièrement étudiées.

Les trois ouvrages : « Diversité biologique et forêts », « Changements climatiques et forêts » et « Désertification et forêts » s'adressent plus particulièrement à tous ceux qui sont impliqués dans la gestion des forêts et de l'environnement et qui ont en charge la mise en œuvre des objectifs des Conventions.

Le quatrième ouvrage « Changements climatiques, désertification, diversité biologique et forêts » destiné aux enseignants et aux étudiants en environnement et en sciences forestières, vient compléter cette série. Une version en anglais, enrichie de nouvelles contributions, a été réalisée.

L'ensemble de ces publications et le travail d'enquête, d'analyse et de promotion qui l'a accompagné, ont été réalisés grâce au soutien de la Commission européenne (Direction générale du développement), de la FAO et de l'association SILVA.

La rédaction de « Diversité biologique et forêts » a été confiée à Bernard Riéra, écologiste et botaniste, chargé de recherches au CNRS et chargé de mission à ECOFOR, qui travaille sur la dynamique forestière en Guyane dans le cadre des programmes ECEREX et ECOFIT, ainsi qu'à Daniel-Yves Alexandre, ancien directeur de recherches à l'IRD, botaniste, écologiste et spécialiste de la dynamique des agroforêts, qui a travaillé sur les écosystèmes en Afrique et en Amérique du Sud.

La rédaction de « Changements climatiques et forêts » a été confiée à Arthur Riedacker, actuellement directeur de recherches à l'INRA, et qui a une longue expérience des conventions à l'élaboration desquelles il a participé, plus particulièrement en ce qui concerne les changements climatiques et l'énergie.

La rédaction de « Désertification et forêts » a été confiée à Claude Barbier, ingénieur forestier actuellement en poste auprès de l'ONF, ancien chercheur au Centre Technique Forestier Tropical et au Cirad, et qui a une longue expérience des zones arides africaines.

C'est à Jean-Claude Bergonzini, biométricien, chargé de mission auprès de la direction scientifique du Cirad et auprès de la direction d'Ecofor, Président du RIAT et de SILVA, qu'a été confié la réalisation de « Changements climatiques, désertification, diversité biologique et forêts ».



Ils ont été aidés par un comité de lecture composé de Marie-Françoise Barbier, François Besse, Francis Cailliez, Jean-Paul Lanly, épaulé par Hervé Brédif, Paul Arnoud, l'ensemble des membres du RIAT et plus particulièrement par les coordinateurs nationaux des six pays objets de l'étude :

- Bénin, Guy-Appolinaire Zohoun
- Burkina Faso, Delphine Ouédraogo, Yacouba Konaté (+) et Yacouba Savadogo
- Burundi, Boniface Nyakageni et Salvator Ndabirorere
- Cameroun, Mama Ntoupka
- Congo, Jean Joël Loumeto et Georges Claver Boundzanga
- Togo, Kouami Kokou

ainsi que des experts nationaux, membres du RIAT

- Bénin, Sidicath Ayéni
- Burkina Faso, Samuel Yéyé
- Cameroun, Roger Foteu Kaméni
- Togo, Ayi Atayi-Agbobly et Sessi Koffi

et internationaux

- Elie Hakizumwami et Cléto Ndikumagenge (UICN/BRAC)
- Jean Prosper Koyo (FAO)

Chaque ouvrage est disponible au prix de 15 €, auprès de :

SILVA/RIAT, 6, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris, France
courriel : silva2@wanadoo.fr